



Portefeuille Guinée

2019–2023

Version finale

Table des matières

Table des matières	2
Acronymes	5
1 Composition du Portefeuille Guinée.....	8
2 Programme de coopération Guinée-Belgique (2019-2023).....	9
2.1 Cadrage du programme	9
2.2 Cohérence du programme	13
2.2.1 Cohérence stratégique.....	13
2.2.2 Articulation opérationnelle	14
2.3 Partenariats et synergies.....	15
3 Pilier 1 : Cadrage de l'entrepreneuriat durable et inclusif sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou	17
3.1 Contexte	17
3.2 Principes stratégiques.....	18
3.3 Axes stratégiques	19
3.4 Articulation entre interventions du pilier 1	20
4 Pilier 1 -Intervention 1 :	22
Appui au développement de l'entrepreneuriat agricole sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou.....	22
4.1 Analyse du contexte	22
4.2 Choix de filières.....	23
4.3 Changements visés et orientations stratégiques.....	26
4.4 Groupes cibles prioritaires	26
4.5 Partenariats et synergies.....	27
4.6 Objectif spécifique et résultats.....	28
4.7 Enveloppe budgétaire et partenariats Intervention 1	39
4.8 Chronogramme opérationnel et budgétaire intervention 1	43
5 PILIER 1 - Intervention 2 :	45
Appui au développement de l'entrepreneuriat urbain sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou.....	45
5.1 Analyse du Contexte.....	45
5.2 Changements visés et orientations stratégiques.....	47
5.3 Principes directeurs	47
5.4 Groupes cibles prioritaires.....	47
5.5 Partenariats et synergies	48

5.6	Objectif spécifique et résultats	49
5.7	Enveloppe budgétaire et partenariats Intervention 2	60
5.8	Chronogramme opérationnel et budgétaire intervention 2	65
6	PILIER 1 - Intervention 3 :	67
	Appui à l'entrepreneuriat féminin sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou.	67
6.1	Analyse du Contexte.....	67
6.2	Principes directeurs.....	67
6.3	Axes d'intervention.....	68
6.4	Groupes cibles prioritaires	69
6.5	Partenariats et synergies.....	69
6.6	Objectif spécifique et résultats.....	70
6.7	Enveloppe budgétaire et partenariats Intervention 3.....	76
6.8	chronogramme opérationnel et budgétaire intervention 3.....	78
7	PILIER 2 - Intervention 4 :	80
	Promotion des droits sexuels et reproductifs (PDSR) - « Elle décide ».....	80
7.1	Analyse du contexte.....	80
7.2	Changements visés et ambitions.....	82
7.3	Principes directeurs et Orientations stratégiques	82
7.4	Groupes cibles prioritaires.....	84
7.5	Partenariats, synergies et consolidation du programme de démarrage	85
7.6	Objectif spécifique et Résultats	86
7.7	Articulation avec les autres interventions.....	89
7.8	Enveloppe budgétaire et partenariats « Intervention 4 »	91
7.9	Chronogramme Intervention 4	94
8	PILIER 3 - Intervention 5 :	96
	Projet de formations, études et expertises	96
8.1	Analyse du contexte	96
8.2	Changements visés	98
8.3	Principes directeurs et orientations stratégiques.....	98
8.4	Groupes cibles prioritaires	100
8.5	Partenariats, complémentarités et synergies	100
8.6	Objectif spécifique et Résultats.....	101
8.7	Enveloppe budgétaire et partenariats intervention 5	105
8.8	Chronogramme intervention 5	107
9	Pilotage et suivi du portefeuille.....	109

9.1	Pilotage du Portefeuille	109
9.2	Modalités de modification du Portefeuille	110
9.3	Monitoring & Evaluation et capitalisation	110
9.4	Dispositif de mise en oeuvre	111
9.5	Durée de mise en œuvre des interventions	112
9.6	Gestion et expertise	113
9.7	Synthèse des frais opérationnels.....	113
9.8	Risques principaux des interventions et mesures de mitigation	114
9.9	Matrice des indicateurs.....	117
10	Annexes	126
10.1	Interventions Enabel financées par l'Union Européenne.....	126
10.1.1	Présentation sommaire du programme SANITA	126
10.1.2	Présentation sommaire du programme INTEGRA	127
10.2	Synthèse des intervenants dans les filières ananas, pomme de terre et mangue.....	129
10.3	Note explicative concernant les instruments financiers des portefeuilles	131

Acronymes

3D-LO	Diplomatie, Défense, Développement, Law & Order
ACC	Accord-cadre de Coopération (public-public)
AEF	Autonomisation Economique des Femmes
AFEGGUI	Alliance des Femmes pour l'Egalité et le Genre en Guinée
ACNG	Acteurs de Coopération Non Gouvernementale
AFD	Agence Française de Développement
AFDH/ABDH	Approche Fondée sur les Droits de l'Homme/Approche Basée sur les Droits Humains
AGBEF	Association Guinéenne pour le bien-être familial
AGR	Activités génératrices de revenus
AGUIDEP	Association guinéenne pour le développement de l'entreprise privée
AGUIPE	Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi
AGUIPEX	Agence Guinéenne de Promotion des Exportations
ANAM	Agence de la Navigation Maritime
APEK	Association pour la Promotion Economique de Kindia
APIP	Agence pour la Promotion des Investissements Privés
AR	Arrêté Royal
ASC	Accord Spécifique de Coopération
ASF	Association de Services Financiers
ATI	Assistant Technique International
ATC	Assistance Technique et Coopération
ATN	Assistant technique National
Avenir	Apprentissage en Vulgarisation, Entrepreneuriat et Innovation rurale
BAD	Banque Africaine de Développement
BDS	Business Development Services
BEMOP	Bureau d'Embauche de la Main d'œuvre Portuaire
BSD/Minagri	Bureau Stratégique de Développement
CA	Chiffre d'Affaire
CAP	Connaissances, Attitudes, Pratiques
CAPF	Centres Publics d'Autonomisation et de Promotion Féminine
C-BED	Community-Based Enterprise Development (Développement d'Entreprises Communautaires)
CCI	Centre du Commerce International
CEBioS	Capacities for Biodiversity and Sustainable Development
CECI	Consortium des Équipements de Calcul Intensif
CDV	Counseling et dépistage Volontaire
CECOJE	Centre d'Ecoute, de Conseil et d'orientation pour Jeunes
CFD	Compagnie Fruitière de Daboya
C-K-M	Conakry – Kindia - Mamou
CNFA	Cultivating New Frontiers in Agriculture
CNFRSR	Centre National de Formation et de Recherche en Santé Rurale
COLEACP	Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique
CoPil	Comité de pilotage
COSAH	Comité de Santé et d'Hygiène
CPM	Country Portfolio Manager
CPN	Consultations Prénatales
CRADER-K	Comité Régionale des Acteurs de Développement Rural de la Région de Kindia
CRRAF	Centre Régional de Recherche Agronomique de Foulaya
D4D	Digital for Development
DAKMA	Projet de Développement Agricole dans la zone de Kindia/Mamou
DHS	Demographic and Health Survey
DNS	Direction Nationale de la Statistique
DSRF	Droit Sexuel et Reproductifs des Femmes
DSSR	Droit de la Santé Sexuelle et Reproductive
EA	Entrepreneuriat agricole
EF	Entrepreneuriat féminin
ERI	Enabling Rural Innovation
ETFP	Enseignement Technique et Formation professionnelle

ETR	End Term Review
EU	Entrepreneuriat urbain
EUR	Euro
FBP	Financement Basé sur la Performance
FED	Fonds Européen de Développement
FEPAF-BG	Fédération des planteurs de la filière fruit de la Basse-Guinée
FGN	Franc Guinéen
FIDH	Fédération Internationale des Ligues des Droit de l'Homme
Finexpo	Financement des exportations
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FOSA	Formations sanitaires
FMG	Fraternité Médicale Guinée
FPAKI	Fédération préfectorale des artisans de Kindia
GAMS	Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles
GIN	Guinée
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GRET	Groupe de Recherche et d'Echange Technologique
ha	hectare
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
H/J	Homme/jour
H/M	Homme/mois
IFC	International Finance Corporation
INTEGRA/BEL	Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes/ Belgique
IDE	Investissements Directs Etrangers
IF	Institution Financière
IM	Intervention Manager
IMF	Institut de Microfinance
IMT	Institut de Médecine Tropicale
IPPS	Institut de Perfectionnement des Professionnels de la Santé
ISPS	International Ship and Port Facility Security
ISSP	Institut Supérieur des Sciences de la Population
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ISY	Institut de Statistique de l'UNESCO
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
MCIA	Ministère de la Coopération et de l'Intégration Africaine
MEMISA	Medische Missie Samenwerking (ONG belge)
MGE	Maison Guinéenne de l'Entrepreneur
MGF/E	Mutilation génitale féminines/Excision
MP	Marché Public
MPCI	Ministère du Planning et de la Coopération Internationale
MPME	Micro-Petites et Moyennes Entreprises
MS	Ministère de la Santé
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
MTR	Mid-Term Review
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
NU	Nations-Unies
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs pour le Développement Durable
OG	Objectif Général
OGDH	Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'homme
OIM	Organisation Internationale de la Migration
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONFPP	Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation de Producteur
OPB	Organisations des producteurs à la base
OS	Objectif Spécifique
PAC	Port Autonome de Conakry

PAI	Port of Antwerp International
PdF-EE	Projet de Formation, Etudes et Expertises
PDSR	Promotion des Droits Sexuels et Reproductifs
PEP	Post Exposure Prophylaxis
PF	Planification Familiale
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNDA	Programme National de Développement Agricole
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PNG	Politique Nationale du Genre
PNIASAN	Programmes Nationaux d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODEFIMA	Projet de Développement de la Filière Mangu
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTME	Prévention de la Transmission de la Mère vers l'Enfant
RAFI	Responsable Administratif et Financier International
RCBEE	Renforcement des Capacités par le biais de Bourses, d'Etudes et d'Expertise
RR	Représentant Résident
SANITA	Programme de développement et d'assainissement urbain
SDSR	Santé et Droit Sexuel de la Reproduction
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
SIGI	Social Institutions and Gender Index
SIM	Système d'Information Marketing
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SPF	Service Public Fédéral
SSR	Santé sexuelle et Reproductive
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UCAO	Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
UE/EU	Union Européenne/European Union
UGAN	Université Gamal Abdel Nasser de Conakry
UGAS	Union des groupements agricoles de Soumbalako
UNCDF	UN Capital Development Fund
UIT	Union Internationale des télécommunications (ITU International Communication Union)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	United Nations of International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations unies pour l'enfance)
USAID	United States Agency for International Development
VBG	Violence Basé sur le Genre
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
VS	Violences sexuelles
WSM	WereldSolidariteit/Solidarité Mondiale

1 Composition du Portefeuille Guinée

	Période	Modalités	Budget Bilatéral	Union Européenne
Pilier 1	2019-2023	Enabel Partenaires (publics/privés)	11,5 Mio€	
Intervention 1 : Appui au développement de l'entrepreneuriat agricole sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou	2019-2023	Enabel-Partenaires (publics/privés)	10 Mio€	
Intervention 2 : Appui au développement de l'entrepreneuriat urbain dans les villes de Conakry Kindia et Mamou	2019-2023	Enabel-Partenaires (publics/privés)	3,5 Mio€	
Intervention 3 : Appui au développement de l'entrepreneuriat féminin sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou	2019-2023	Enabel-Partenaires (publics/privés)	3,5 Mio€	
Pilier 2	2019-2023	Enabel-Partenaires (publics/privés)	5 Mio€	
Intervention 4 : Promotion des droits sexuels et reproductifs	2019-2023	Enabel-Partenaires (publics/privés)	5 Mio€	35 Mio€
Pilier 3	2019-2023	Enabel-Partenaires (publics/privés)	5 Mio€	
Intervention 5 : Projet de Formation, Études et expertises	2019-2023	Enabel	6.928.300 €	
Réserve	2019-2023		3,071,700€	35,15 Mio€
Expertise 360 h/mois	2019-2023	Enabel	45 Mio€	
Programme d'Appui à l'intégration socio-économique des jeunes (INTEGRA/Enabel)	2018-2022	Enabel (Financement UE)		70,15 Mio€
Programme de Développement et assainissement urbain en Guinée (SANITA)	2018-2022	Enabel (Financement UE)		
Financement Gouvernement belge				
Financement Union Européenne				

Programmation budgétaire du financement du Gouvernement belge :

En millions euros	2019	2020	2021	2022	2023
Programmation budgétaire	6,2 Mio€	8,7 Mio€	11,0 Mio€	9,3 Mio€	9,8 Mio€

2 Programme de coopération Guinée-Belgique (2019-2023)

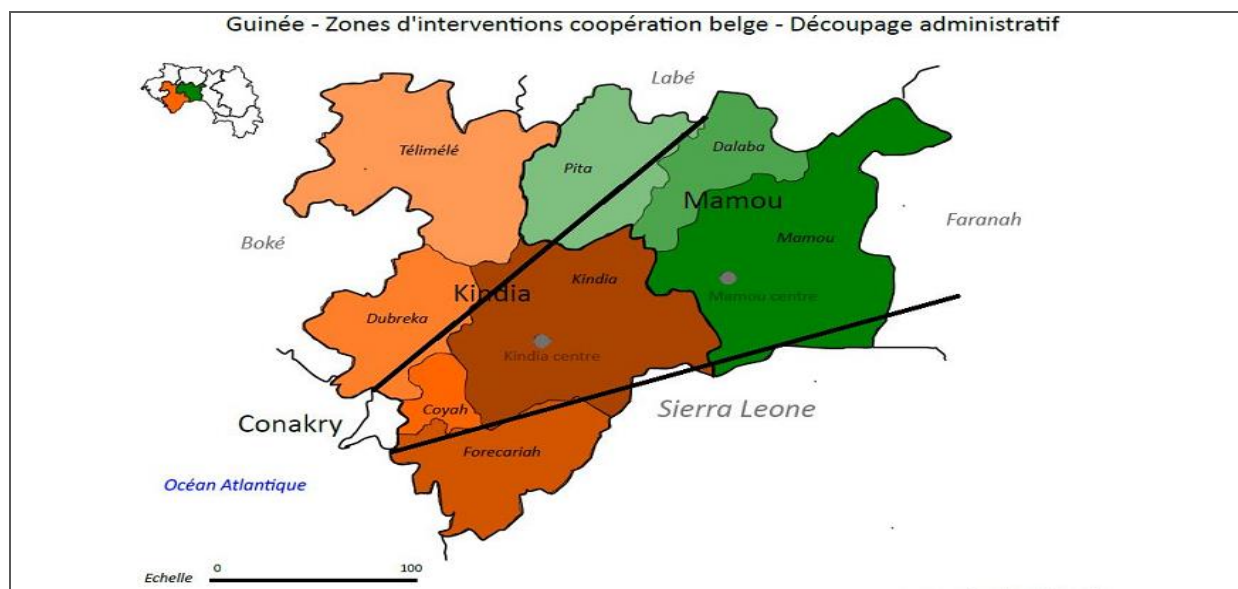
2.1 Cadrage du programme

Le 21 mai 2015 le Gouvernement belge a pris la décision d'intégrer la Guinée parmi la liste des 14 pays partenaires de la coopération bilatérale. Afin de répondre au souhait d'avancer rapidement dans cette nouvelle coopération, il a été décidé de procéder par un processus en deux phases :

- une première phase avec un **programme de démarrage** (2016-2017), actuellement en cours d'exécution, dont l'objectif est d'avoir un impact rapide et des résultats palpables pour la population guinéenne sur l'axe d'intervention retenu ;
- une deuxième phase avec un **programme de coopération** plus conséquent qui s'étalerait sur une période plus longue (**2019-2023**) et dont la préparation se ferait parallèlement à la mise en œuvre du programme de démarrage.

Les grandes lignes stratégiques de ce programme de coopération (€ 45 Mio), ainsi que le cadre global de sa mise en œuvre ont été formellement actés lors de la 1^{ère} **commission mixte Guinée-Belgique** qui s'est tenue à Conakry le 30 octobre 2017.

Ce premier programme structurel représente une réelle opportunité d'intégrer la vision de développement socio-économique du gouvernement guinéen¹ et les priorités de la politique étrangère et de la coopération au développement belge dans nos prochaines interventions en Guinée. Se basant sur les besoins et les opportunités socio-économiques identifiés il a été proposé de cibler l'appui belge premièrement sur **le développement économique inclusif et durable, le développement humain et le respect des droits humains fondamentaux**. Ces thématiques constituent le fil rouge du présent 'portefeuille Guinée' qui se concentre géographiquement sur l'**axe Conakry-Kindia-Mamou** (voir carte ci-joint).



¹Les objectifs de développement socioéconomique pour les prochaines années -en vue de l'atteinte des ODD auxquels la Guinée a adhéré- sont déclinés dans 2 documents cadres émanant du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale :

-le *Programme National de Développement Economique et Social – PNDES (2016-2020)* vise à « promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable » et s'articule autour de 4 piliers, (i) bonne gouvernance, (ii) transformation économique, (iii) développement du capital humain et (iv) gestion durable du capital naturel

-le document « *Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère* » qui se veut le cadre stratégique fédérateur de tous les efforts de développement du gouvernement et ses PTF.

En se donnant pour ambition de contribuer à « **la croissance économique durable et inclusive sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou** » qui constitue son objectif général, le programme bilatéral entend œuvrer clairement à la création d'emplois décents dans quelques secteurs économiques porteurs (notamment les secteurs agricole et portuaire) et accroître durablement les revenus et le niveau de vie des individus et communautés soutenus.

A ce but, le programme mise fortement sur des **appuis multiformes** (financier, institutionnel, formation, investissement) **aux entrepreneurs** (MPME²) désireux de se professionnaliser en fonction des opportunités de développement qui se présentent sur l'axe d'intervention.

L'action belge se veut **inclusive** par le fait qu'elle cherche à offrir à l'ensemble des populations ciblées des (nouvelles) opportunités d'insertion et d'émancipation socio-économique. De plus, dans un contexte guinéen marqué par des inégalités socioéconomiques et des pesanteurs socioculturelles touchant en particulier les femmes et les jeunes (mariages précoces, accès limité au foncier, au marché de travail...), le programme œuvre systématiquement à la **diminution des inégalités de droits et de chances** sur le plan économique, sociétal et culturel.

Le programme promeut activement l'inclusivité par l'adoption transversale de l'approche basée sur les droits humains (ABDH)³, mais également à travers des appuis spécifiques à l'initiative 'elle décide' et le focus sur l'entreprenariat des femmes et des jeunes. De plus, l'application des NTIC⁴ dans un environnement digital émergeant en Guinée permet au programme d'atteindre massivement et plus efficacement les groupes cibles, aussi dans des zones rurales.

La **durabilité** de l'action belge est favorisée par d'importants dispositifs de renforcement de capacités (sur mesure) et un travail de fond touchant les mentalités des acteurs et bénéficiaires (p.ex. initiative 'elle décide'). De plus, le programme mise sur des approches orientées vers la recherche des effets de croissance économique à long terme et entend contribuer à la préservation de l'environnement et du climat, tout en économisant les ressources (naturelles) et en promouvant des énergies renouvelables.

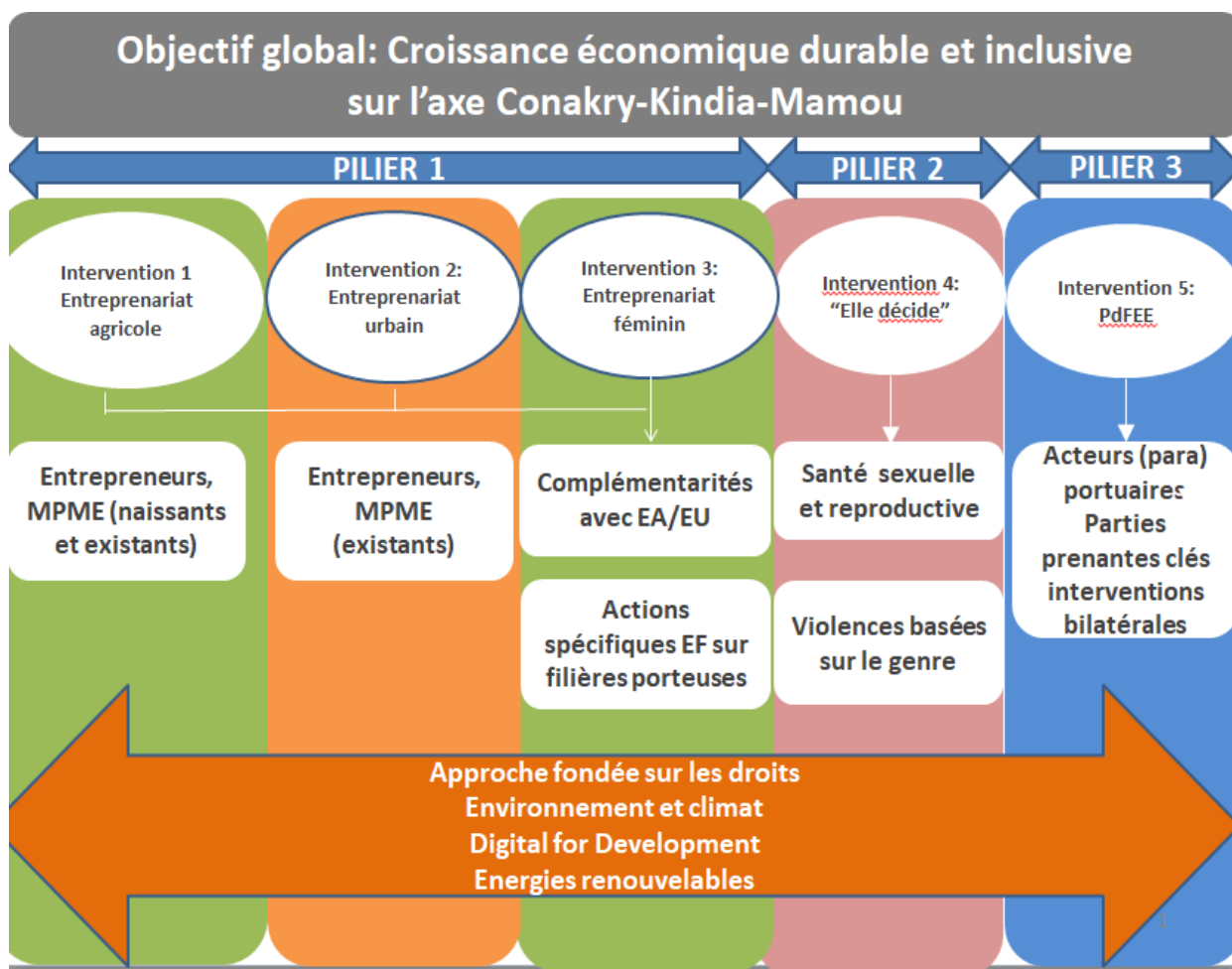
A part ces initiatives de promotion de l'économie verte le programme misera encore sur d'autres **approches et démarches novatrices** (diversification des productions et création des nouveaux marchés, modes alternatifs d'incubation d'entreprises, mécanismes de financement novateurs, approches alternatives d'éducation et de formation...) et saisira le passage au numérique comme un levier de développement et d'innovation important. Le programme déploiera la **digitalisation** notamment pour stimuler l'attractivité et la durabilité des initiatives économiques soutenues. Il entend ainsi contribuer aussi à une meilleure maîtrise de la question migratoire irrégulière actuellement très problématique en Guinée.

Afin de réaliser les ambitions du programme sur l'axe géographique préconisé, **5 interventions** seront opérationnalisées de façon complémentaire, intégrée et structurée à travers **3 piliers : entreprenariat, droits sexuels et reproductifs et formation.**

² MPME : Micro Petite et Moyenne Entreprise

³ *L'Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH)*, est fondée sur le respect de l'égalité, la participation, la transparence, la redevabilité et la non-discrimination et focalise spécifiquement sur les populations les plus vulnérables. En adoptant l'ABDH, le programme vise à renforcer la position de différents groupes de « *détenteurs de droits* » (les bénéficiaires finaux, y compris les organisations/communautés qui les entourent) afin qu'ils connaissent, revendiquent et exercent pleinement leurs droits économiques et sociaux. Dans un même temps, elle encourage le renforcement des « *porteurs d'obligations* » (acteurs publics, associations de la société civile, syndicats, prestataires de services...) pour les aider à remplir correctement leurs obligations.

⁴ NTIC : Nouvelles Technologies d'Information et de Communication



PILIER 1

Intervention 1 : Appui au développement de l'entreprenariat agricole (EA) sur l'axe Conakry, Kindia, Mamou

Cette première intervention d'un montant de 11.5 MEUR, met l'entrepreneur et les entreprises agricoles (MPME) actifs sur les trois filières ciblées (ananas, pomme de terre et mangue) au centre des actions qui seront mises en œuvre. Toute l'attention sera portée sur leur professionnalisation et sur les opportunités qu'offrent un lien plus direct avec le marché comme source de développement de leurs activités et de génération d'emplois. Un focus important sera mis sur le renforcement de leurs capacités technico-économiques et financières ainsi que sur l'amélioration de l'environnement des affaires. L'ensemble tiendra compte des spécificités de chacune des filières, de leur degré de développement respectif ainsi que du mandat et rôles des différentes instances en charge du développement des filières. De nombreux acteurs et prestataires spécialisés seront impliqués dans la mise en œuvre des différents appuis financiers et non financiers et cela de manière à répondre au mieux aux besoins identifiés. Ces actions entendent également consolider les initiatives du programme bilatéral de démarrage (notamment les volets de développement agricole⁵ et d'eau potable⁶) actuellement en cours d'exécution dans la

⁵ Cf. projet DAKMA : dans le cadre d'une « mise à l'échelle » et une adaptation des dispositifs existants, spécifiquement sur les maillons en aval des différentes filières agricoles appuyées

⁶ Cf. la gestion et la maintenance des réseaux villageois d'eau potable (entreprises locales de travaux et services)

zone de Kindia/Mamou.

Intervention 2 : Appui au développement de l'entrepreneuriat urbain (EU) dans les villes de Conakry, Kindia et Mamou

Cette seconde intervention d'un montant de 10 MEUR adopte, dans sa démarche, les mêmes grands principes que pour l'entrepreneuriat agricole mais en se centrant cette fois sur les trois pôles urbains de Conakry, Kindia et Mamou. Compte tenu toutefois des spécificités du tissu entrepreneurial dans chacune des trois villes concernées, priorité est donnée à l'appui aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) existantes avec un focus sur des entreprises inclusives dans divers secteurs porteurs (énergie, NTIC, agriculture, construction, artisanat...). Les MPME seront sélectionnées en fonction de leur potentiel d'affaires (cf. marchés, innovation), de leur caractère structurant potentiel sur le tissu économique dans lequel elles s'insèrent, ou encore de leur potentiel de générer des emplois inclusifs, stables, durables et décents (cf. économies verte/numérique/circulaire/sociale...).

Les appuis préconisés cibleront également des organismes divers (publics/privés) offrant des services aux entrepreneurs, notamment ceux spécialisés dans les services financiers et non financiers ainsi que les décideurs notamment en leur assurant un meilleur accès à l'information sur l'entrepreneuriat urbain.

Intervention 3 : Appui au développement de l'entrepreneuriat féminin (EF) sur l'axe Conakry, Kindia, Mamou

Cette troisième intervention d'un montant de 3.5 MEUR vient compléter le dispositif mis en place au niveau agricole et urbain, en se centrant sur l'appui à l'entrepreneuriat féminin. Le focus est mis sur les activités et (nouvelles) opportunités économiques spécifiques pour les femmes, sur la prise en compte de leurs besoins particuliers ainsi que sur l'atténuation des freins et obstacles spécifiques auxquels elles sont confrontées quotidiennement en milieu rural et urbain. De façon globale elle met les femmes entrepreneuses au centre de l'action et vise leur accompagnement dans la durée afin qu'elles puissent être suffisamment qualifiées pour, i) rentabiliser/valoriser davantage leurs activités existantes (ou nouvelles); ii) passer le cap de la création d'une entreprise viable au sein d'un environnement plus propice et iii) avoir accès à un emploi décent et de qualité. De plus, afin de générer des avancées durables relatives à la qualité de vie des femmes et leurs ménages, cette intervention entend adresser les causes profondes liées aux pesanteurs socio-culturelles et aux attitudes, aux relations de pouvoir, aux institutions sociales et aux dispositions légales.

PILIER 2

Intervention 4 : Promotion des droits sexuels et reproductifs – 'Elle décide'

L'autonomisation économique des femmes et des jeunes, promue par l'intervention 3 est étroitement liée à leur émancipation sociale et à la promotion de leurs droits sexuels et reproductifs qui constitue l'objectif de la présente intervention. 'Elle décide-PDSR' (5 MEUR) se focalise prioritairement sur le renforcement des détenteurs de droits au niveau individuel, communautaire, associatif, et sur l'amélioration de l'offre de services et de l'écosystème relatifs aux droits reproductifs et sexuels en adoptant une approche d'exécution 'multi-acteurs' (contractualisation des acteurs spécialisés) et en s'appuyant sur des modalités innovantes (financements basés sur les performances, 'service vouchers', applications digitales...).

La présente intervention qui se concentre sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou fait suite au programme de démarrage quant à ses volets 'santé' et 'Droits Sexuels et Reproductifs -'DSR' (coopération déléguée au FNUAP⁷) dont les acquis sont à consolider.

⁷ Fonds des Nations Unies pour la Population

PILIER 3

Intervention 5 : Projet de Formation, Etudes et Expertises (PdFEE)

Le PdFEE (5 MEUR) constitue un instrument souple qui complètera les autres interventions du portefeuille. Outre un focus particulier sur les acteurs économiques de la zone portuaire de Conakry et sur le dispositif de coordination des aides en Guinée (consolidation du programme de démarrage), le PdFEE soutient des dispositifs de renforcement de capacités envisagés au niveau des deux autres interventions bilatérales en phase avec des (nouvelles) opportunités économiques et des défis de développement du capital humain sur l'axe géographique du programme. L'appui se fera à travers des trajets variés de formations spécialisées (technico-économiques, socio-anthropologiques...) sur mesure et la mise à disposition de diverses expertises stratégiques. Le PdFEE fera largement usage des applications et outils digitaux et impliquera un grand nombre de partenaires et prestataires, dont des acteurs belges.

2.2 Cohérence du programme

2.2.1 Cohérence stratégique

(i) Le déploiement des initiatives entrepreneuriales, (ii) le développement de compétences et (iii) la santé sexuelle et reproductive, qui constituent les principaux piliers stratégiques du programme, sont des matières intimement liées.

Les 5 interventions complémentaires qui en ont découlé se renforcent donc forcément sur le plan stratégique. De plus, elles partagent globalement les mêmes principes, thèmes (transversaux) et modes d'intervention et leurs ciblage en termes d'acteurs (focus sur des femmes et jeunes) et de zones d'action s'articulent.

Le programme a tout intérêt de favoriser cette articulation au maximum afin de créer les conditions et effets nécessaires pour contribuer aux véritables changements qu'il vise. Les liens stratégiques entre les interventions⁸ du programme sont développés ci-dessous.

- **Entrepreneuriat - PDSR-Elle décide :**

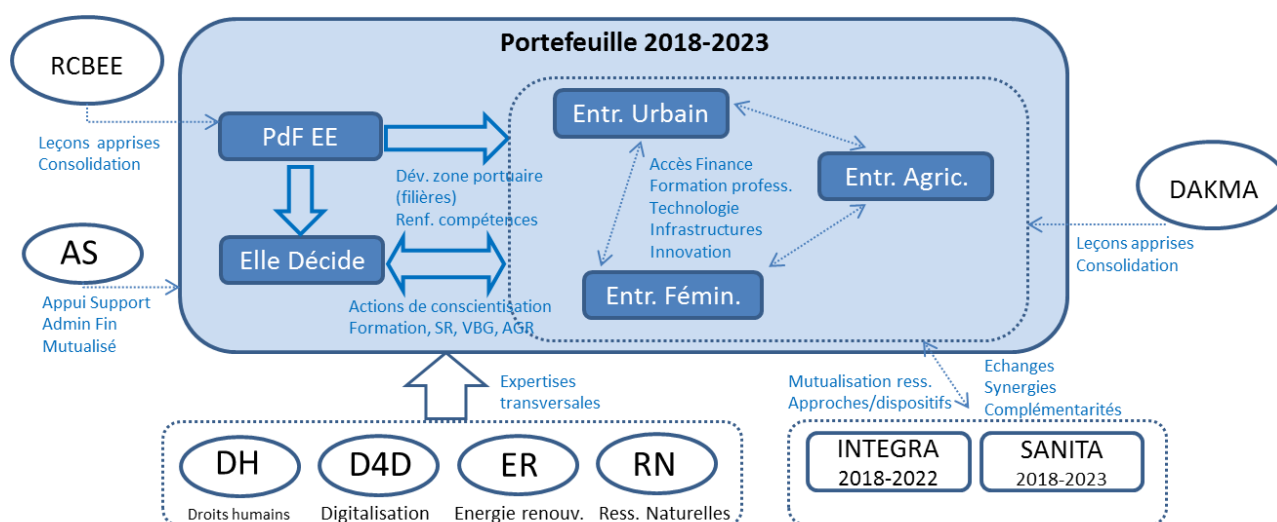
- La santé sexuelle et reproductive des femmes et des jeunes va de pair avec leur autonomisation économique. Faire valoir ses droits individuels comme femme ou jeune est une condition vitale pour un accès amélioré à un ensemble d'opportunités économiques et sociales. De son côté, l'émancipation économique a tendance à impacter positivement l'épanouissement social (statut au sein de la famille/société, estime de soi...) des femmes et des jeunes et à produire des effets positifs sur leur émancipation sexuelle et reproductive.
- Les appuis multiformes à l'entrepreneuriat et à l'exercice d'une activité économique décente et plus valorisante à l'égard des femmes et des jeunes contribuent à la génération des revenus plus conséquents et durables et permettent -a priori- un meilleur état nutritionnel et un accès amélioré aux soins de santé de base (aussi sexuelle/reproductive) réduisant ainsi leur vulnérabilité aux risques et chocs sanitaires.
- L'intervention 'PDSR-Elle décide' qui œuvre à l'émancipation sexuelle/reproductive des femmes et des jeunes et qui promeut leur accès aux soins de santé entend d'un côté contribuer positivement à la stabilisation, voire l'amélioration, de la productivité du capital humain (agricole, portuaire...) dans les zones du programme et de l'autre côté contribuer à la longue à travers son focus sur la planification familiale- à une meilleure maîtrise de la dynamique démographique dans ces zones. Les facteurs sont

⁸ Les liens/articulation entre les différentes interventions sont développés en détail pour chaque intervention (voir infra).

cruciaux pour le développement de l'entrepreneuriat et pour le progrès socio-économique, voire même sécuritaire du pays dans sa globalité.

- **Entrepreneuriat - PdFEE – PDSR-Elle décide :**

- Le PdFEE constitue un instrument stratégique souple et 'sur mesure' qui soutient et complète les dispositifs de renforcement de capacités des parties prenantes des autres interventions du portefeuille en phase avec des (nouvelles) opportunités économiques et des défis de développement du capital humain évolutifs sur l'axe du programme.
- Le Port de Conakry (PAC⁹), poumon économique important de la Guinée, constitue un maillon clé d'un nombre de chaînes de valeur agricoles/horticoles (cf. import/export). L'amélioration de la performance des acteurs (para)portuaires, appuyés par l'action belge (PdFEE, promotion travail décent, accès aux soins de santé-SSR) entend produire des effets favorables pour le développement de la zone portuaire et plus indirectement aussi des filières économiques porteuses (notamment agricoles).



2.2.2 Articulation opérationnelle

Les 5 interventions du programme sont également articulées sur le plan plus opérationnel et géographique. Des économies d'échelles seront recherchées en vue d'une mise en œuvre cohérente, efficace et bien coordonnée :

- des **mécanismes et outils d'appui seront partagés au maximum et opérationnalisés de façon articulée et rationalisée** ;
 - l'intervention d'appui à l'entrepreneuriat (féminin) stimule et appuie des femmes et des jeunes dans leurs dynamiques entrepreneuriales et opérationnalise un dispositif de sensibilisation (à l'égard des communautés impliquées dans leur globalité) par rapport à leur autonomisation économique. Les modules sont conçus et opérationnalisés conjointement avec l'intervention 'PDSR-Elle décide' qui met en œuvre des actions de conscientisation relative à l'émancipation des femmes et des jeunes sur le plan sexuel/reproductif ;
 - de plus, les initiatives d'appui à l'entrepreneuriat féminin intègrent activement des victimes des Violences Basées sur le Genre (VBG), voire même les praticiennes

⁹ En fonction de l'évolution du dossier récent du « projet » de gestion du PAC par une société turque, il se peut que ces activités de renforcement du monde portuaire se voient modifiées en cours de la mise en œuvre du programme (conforme les dispositions du CG Art.9§6)

d'excision dans leurs stratégies d'appui et de prise en charge (à travers des Activités Génératrices des Revenus (AGR) notamment) ;

- le PdFEE poursuivra les formations du programme de démarrage (RCBEE¹⁰) dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et complètera également le dispositif de renforcement de compétences de l'intervention 'PDSR-Elle décide' à la matière. Non seulement certaines initiatives se verront renforcées et étendues , de nouveaux modules et cours spécialisés seront développés avec une attention particulière sur les « blended courses » et le « e-learning » ;
- les parties d'intervention ou actions à déléguer à des partenaires techniques ou à sous-traiter à des acteurs privés sont regroupés au maximum (éviter une multitude d'acteurs d'exécution).
- un **dispositif organisationnel équilibré** sera mis en place en vue d'une gestion et coordination efficaces des opérations et des multiples partenariats établis et de la mobilisation efficace des expertises diverses (équipes regroupées dans 3 bureaux);
- des **ressources matérielles** et **humaines** seront **mutualisées** de façon rationnelle (expertises transversales, personnel d'appui et bureaux partagés....).

Notons également que les 5 interventions bilatérales du portefeuille sont complétées par des actions exécutées par Enabel pour d'autres donateurs en Guinée. Deux actions d'envergure sous financement EU viennent d'être lancées sur le même axe géographique (voir [annexe 7.1](#)) avec lesquelles des **synergies et complémentarités** poussées seront opérationnalisées tant sur le plan stratégique (articulation approches et dispositifs d'appui¹¹) qu'opérationnel (mutualisation des ressources humaines et matérielles) :

(i) le programme **SANITA**¹² - **villes propres** (35,15 MEUR) qui entend améliorer l'accès des populations des quartiers urbains centraux de Conakry et Kindia aux services d'assainissement de base et qui intègre un dispositif d'appui aux PME locales actives dans la collecte des déchets ;

(ii) le programme **INTEGRA**¹³/**Enabel** (35 MEUR) qui œuvre pour l'insertion socio-professionnelle durable des jeunes et spécifiquement des migrants irréguliers potentiels et de retour à travers un vaste dispositif d'appui à l'entrepreneuriat et à l'(auto)emploi.

2.3 Partenariats et synergies

Le large champ d'action du programme bilatéral présente de réelles opportunités de développer des **approches plus intégrée et multi-acteurs** (publics/privés, guinéens/internationaux) sous forme des partenariats techniques ou alliances stratégiques notamment avec des **organismes ou instruments de coopération belges**, actifs en Guinée ou souhaitant s'y investir.

- dans le financement des entreprises et le renforcement des Institutions financières et de Micro Finance (**BIO Invest**¹⁴) ;
- dans la réalisation des investissements innovants par exemple en matière d'accès énergétiques (solaires) pour des usines/unités de transformation ou des infrastructures portuaires (**Finexpo**) ;
- dans la mobilisation des expertises pointues dans les domaines agricoles, portuaires, santé-DSR, digitalisation, environnement (**Port d'Anvers**¹⁵, **IMT**¹⁶ **Anvers**¹⁷, **AFSCA**¹⁸,

¹⁰ *Projet RCBEE : Renforcement de Capacités, Bourses, Etudes et Expertises*

¹¹ *surtout au niveau du dispositif de formation professionnelle, l'appui à l'emploi et au micro-entrepreneuriat*

¹² *SANITA : Le programme de développement et d'assainissement urbain en République de Guinée.*

¹³ *INTEGRA : Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes (EU/Guinée).*

¹⁴ *BIO envisage de réaliser prochainement une mission de prospection en Guinée. En fonction des résultats de celle-ci, d'éventuelles complémentarités concrètes pourraient être envisagées.*

universités/instituts de recherche, SPF¹⁹ liés aux thèmes clés, TDC²⁰, programme D4D²¹... ;

- dans la mobilisation des expertises spécialisées des **ACNG²²**, voire des **organisations professionnelles** (chambre de commerce, syndicats...), dans les domaines de formation agricole, entrepreneuriale et sanitaire, le travail décent, l'économie verte, la structuration des associations, des négociations collectives (portuaires), l'opérationnalisation des applications/outils digitaux... .

De plus, des opportunités de mobilisation, voire de collaboration concrète se présentent avec des **opérateurs privés (belges)**, notamment dans les secteurs agricole ('contract farming' ananas, distribution produits horticoles, intrants, équipements, emballages, assurance, services, relations d'affaires, qualité et normes sanitaires...), portuaire (formation, équipement, infrastructure) et sanitaire-SRR (formation/e-learning, intrants et équipements médicaux/NTIC). Certaines ont même de réelles perspectives de coopération effective.

En plus des partenariats et collaborations avec des acteurs belges Enabel établira également des **synergies et complémentarités** avec d'autres intervenants actifs dans les mêmes domaines ou zones d'intervention et des pistes de **coopération déléguée** (via des accords spécifiques de coopération avec Enabel) seront opérationnalisées avec d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il s'agit ici notamment d'une coopération avec le **FNUAP** auquel Enabel déléguera l'opérationnalisation d'un dispositif de sensibilisation des femmes, enfants et jeunes en DSSR dans le cadre de l'intervention 'elle décide'.

L'opérationnalisation par Enabel de ces partenariats techniques et alliances stratégiques se fait sur base des analyses d'aptitude et de plus-value des acteurs concernés (publics/privés, guinéens/internationaux) et suit les **modes et procédures actuellement d'application** (cf. accords spécifiques de coopération, conventions de subsides).

De plus, des opérateurs et prestataires (privés) spécialisés seront contractés dans le cadre des travaux, fournitures et services sollicités selon les mécanismes de marchés publics.

¹⁵ Un accord de coopération est mis en perspective avec le port d'Anvers dans le cadre des appuis multiformes aux acteurs portuaires sur de différents thèmes liés à la gestion portuaire.

¹⁶ Institut de Médecine Tropicale

¹⁷ Enabel renouvellera son accord spécifique de coopération avec l'IMT d'Anvers dans le cadre de la recherche, l'accompagnement scientifique et certaines activités de formation relative aux DSR

¹⁸ Agence Fédérale belge pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

¹⁹ Service Public Fédéral

²⁰ Trade for Development Center (Enabel)

²¹ Programme 'D4D' (5 ans, 2018) mis en œuvre par Enabel, en étroite collaboration avec BIO-Invest, peut appuyer financièrement des initiatives digitales intéressantes en Guinée (via l'octroi de subsides, de prêts ou du capital) et favoriser des partenariats entre acteurs actifs dans la digitalisation.

²² ACNG : Acteurs de Coopération Non Gouvernementale

3 Pilier 1 : Cadrage de l'entrepreneuriat durable et inclusif sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou

Comme le précise la fiche d'identification approuvée en octobre 2017, l'ensemble des trois interventions d'appui à l'entrepreneuriat (25 MEUR) se donne pour ambition de contribuer à la croissance et la transformation économiques en Guinée en promouvant le développement de l'entrepreneuriat local sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou. Elles entendent œuvrer à la création d'emplois décents dans une série de secteurs économiques porteurs, tant au niveau urbain que rural, et accroître durablement les revenus et le niveau de vie des individus et communautés qui y sont actifs.

Dans cette perspective, ces interventions misent sur des appuis multiformes (financier, institutionnel, formation, connexion au marché, investissements...) aux entrepreneurs présents sur cet axe et désireux de se professionnaliser en fonction des opportunités de marchés et de développement de leurs activités. Un focus spécifique est mis sur les femmes et les jeunes en vue de contribuer à la réalisation de leurs droits et chances et à l'atténuation des effets des pesanteurs socio-économiques enracinés dans la société guinéenne.

3.1 Contexte

La Guinée s'annonce comme un pays très fragile (au niveau politique, économique, social), mais avec un potentiel (économique) énorme. L'entrepreneuriat en Guinée est marqué par la présence massive d'opérateurs privés informels (90%)²³ « auto-employés » et des microentreprises, des inégalités socioéconomiques et des pesanteurs socioculturelles touchant en particulier les femmes et les jeunes, un environnement digital émergeant, un faible niveau de compétition et une faible valeur ajoutée à la production intérieure brut.

En matière de **climat d'affaires**, les indicateurs liés au démarrage des entreprises en Guinée sont prometteurs et encourageants, avec un score même supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Par contre, d'autres indicateurs sur le climat d'affaires ne se révèlent pas propice. **Le cadre macro-économique** s'annonce plutôt catastrophique, avec une dette croissante, une inflation élevée, la forte dépendance des prix des matières premières sur les marchés internationaux, une balance commerciale perpétuellement négative et une compétitivité faible par rapport à la sous-région. Il en résulte que l'entrepreneuriat est affecté négativement par le coût des facteurs de production. En plus de ces éléments, **l'accès difficile à l'énergie et au crédit, les faibles infrastructures, la taxation, les longues procédures et la gouvernance** pénalisent l'environnement des affaires.

Quant aux **micros et petites entreprises** le manque d'information sur le marché (et ses opportunités) se relève également comme un facteur freinant²⁴, tout comme la non-qualification de la main d'œuvre et le manque de services de formation qui rendent difficile le développement d'activités plus formelles. **Les femmes guinéennes** représentent une part importante dans les micro entreprises et font preuve d'un grand esprit entrepreneurial. Toutefois, l'exercice d'une activité économique ne permet pas aux femmes de générer des revenus très conséquents et stables (autonomie économique).

L'axe Conakry-Kindia-Mamou constitue un pôle de développement socio-économique important en Guinée. En matière de développement économique, **Conakry** connaît un développement bien différent et plus dynamique que les deux autres régions, avec une réelle diversification des activités économiques et une concentration importante de services publics et

²³ Source APIP, Rapport sur le secteur privé « Transformer le potentiel de la Guinée en prospérité pour le peuple guinéen »

²⁴ Selon une enquête menée en 2015 par l'Agence pour la Promotion des Investissements Privé (APIP) auprès des PME et industries en Guinée, et en excluant le facteur de la crise d'Ebola,

d'entreprises privées. Avec ses hubs d'innovation, ses plateformes associatives et ses collectifs de jeunes émergents, la capitale peut être considérée comme **un pôle d'innovation** et de concentration d'initiatives prometteuses. Quant aux **préfectures de Kindia et Mamou**, à part leur situation géographique stratégique, elles recèlent de nombreuses potentialités de leurs sols, sous-sols, eaux et forêts. Leur **vocation agro-pastorale** est indéniable et les autres activités économiques de la zone sont **l'industrie minière, le petit commerce et l'artisanat**. L'entrepreneuriat dans ces deux préfectures est dominé par une multitude d'opérateurs informels actifs au sein des filières. Le secteur privé agricole emploie la plus grande part de la population active dans les préfectures de Kindia (70%) et de Mamou (87%). Souvent extensives, mais aussi dynamiques et diversifiées, la plupart des exploitations agricoles sont tournées vers les **marchés locaux**. Depuis quelques années, une forte augmentation des activités commerciales se fait sentir, essentiellement au niveau des commerces alimentaires et petits commerces de détail, mais également des services qui se développent, comme le comptoir agricole, des services de réparation de téléphones mobiles, des cybercafés, des services bureautiques, et autres.

La politique nationale (LPN/PME)²⁵ est élaborée sur le rôle attendu des petites et moyennes entreprises : « Asseoir la compétitivité des PME Guinéennes grâce aux mécanismes cohérents d'appuis institutionnel, financier et non financier afin qu'elles répondent à la demande nationale et internationale en générant une croissance économique forte à base large pour un développement soutenable du pays ». Une stratégie pour le développement des PME (y compris une amélioration du climat d'affaires) devra atténuer particulièrement le sous-emploi des jeunes et éventuellement la tendance de migration inter- et intra-pays des jeunes.

3.2 Principes stratégiques

Les interventions d'appui à l'entrepreneuriat adhèrent à un nombre de principes stratégiques clés qui intègrent aussi les thématiques de développement prioritaires des gouvernements belge et guinéen²⁶.

- **l'entrepreneur est mis au centre des actions** et des approches et outils différenciés - sur mesure- seront développés selon le type d'entrepreneur/d'entreprise (cf. secteur d'activité, localisation, degré de maturité²⁷, MPME des femmes ou jeunes...) ;
- l'adoption d'une **approche basée sur les droits humains** (ABDH) et de **renforcement de l'inclusivité** (attention particulière aux femmes et aux jeunes, intégration principes du travail décent, focus sur l'entrepreneuriat local, responsabilisation des porteurs de devoir...) ;
- la prise en compte de **la femme**, en tant qu'**acteur central de la vie économique** et les effets sociétaux qu'une plus grande autonomie économique des femmes est susceptible d'engendrer (cf. bien-être familiale, statut social) à travers des appuis répondant à ses besoins spécifiques ;
- considérer le **marché** (des produits, services et travail) avec ses opportunités et sa dynamique propre, comme **point d'entrée** des appuis afin d'en améliorer l'accès pour les entrepreneurs, tant sur les marchés locaux, nationaux qu'internationaux et sans interférer dans les mécanismes de marchés (**éviter la distortion de marché**) ;
- adopter une **vision globale de développement des filières/chaînes de valeur**

²⁵ Lettre de politique nationale des PME

²⁶ L'intervention s'aligne sur les priorités du PNDES, la 'Vision Guinée 2040' et les politiques nationales de Développement du Secteur Privé (SDSP), le genre, l'environnement et de Développement Agricole (PNDA) notamment, ainsi que leurs cadres de mise en œuvre.

²⁷ 5 catégories relatives aux besoins en appui : information / sensibilisation & formation / pré-crédation / création et post-crédation

(agricoles) ciblées (avec un focus sur les maillons aval), visant la **professionnalisation de tous les acteurs** et mettant le focus sur les **goulots d'étranglement et leviers de changement clés** en complémentarité avec les appuis d'autres intervenants ;

- miser fortement sur l'utilisation de **nouvelles technologies** (NTIC en particulier) et le **soutien à l'innovation** au profit des entrepreneurs (focus sur l'économie numérique et verte) ;
- développer des **partenariats techniques, alliances stratégiques et connexions avec des marchés, acteurs et expertises** locaux et internationaux (notamment belges) ;
- **consolider les acquis du programme de démarrage** 'Guinée-Belgique' et rechercher des **économies d'échelle et des complémentarités** avec les autres interventions bilatérales belges, celles exécutées par Enabel pour le compte d'autres bailleurs (UE) et d'autres PTF ;

3.3 Axes stratégiques

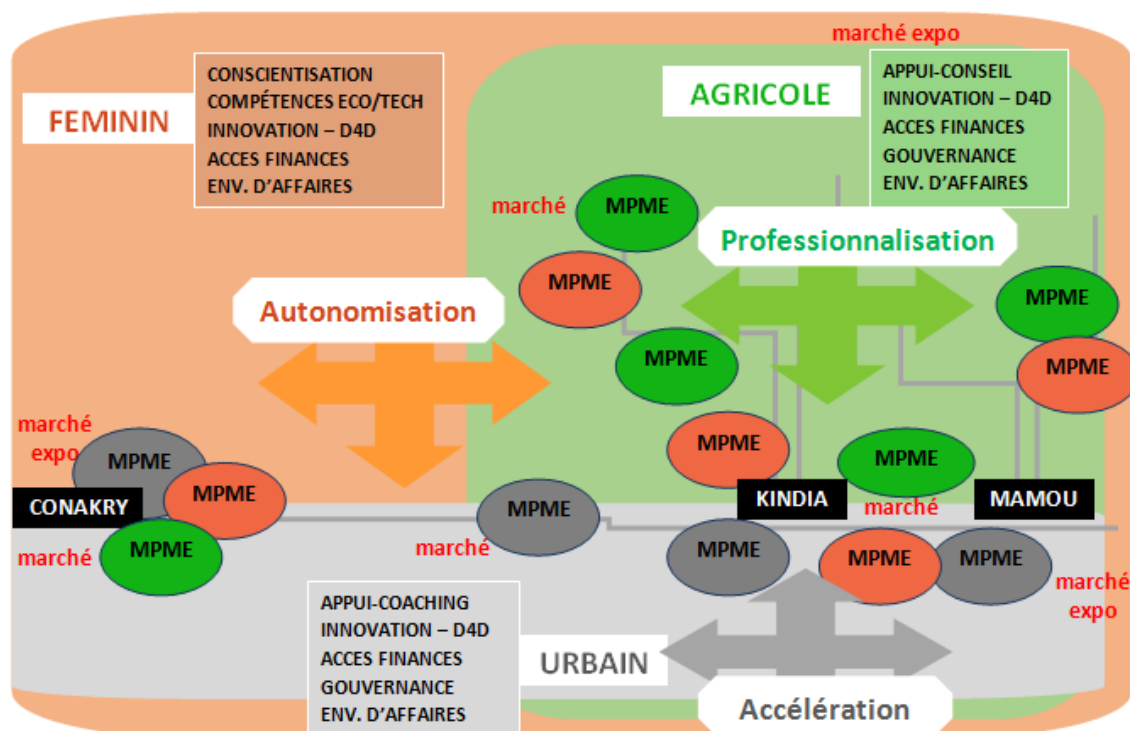
En ligne avec les principes stratégiques retenus, les interventions opérationnaliseront globalement les axes stratégiques suivants²⁸ :

- **L'amélioration (qualité et accès) des services non-financiers** ;
 - focus sur des 'Business Development Services (BDS)', des formations techniques et professionnelles sur mesure, le renforcement des liens d'affaires entre acteurs
 - renforcer l'écosystème d'appui à l'entrepreneuriat par la professionnalisation des opérateurs locaux et l'appui à l'émergence des nouveaux prestataires spécialisés/novateurs
 - focus sur des approches d'appuis innovantes, notamment celles basées sur des applications digitales (recherche-action, capitalisation des cas de réussite dans la sous-région)
- **L'amélioration (qualité et accès) des services financiers**²⁹ ; le dispositif proposé est composé de différents instruments ; (i) un instrument de subsides des projets d'investissement essentiels au développement des filières, (ii) un mécanisme combiné 'Facilité de financement' et appui à l'amélioration des produits financiers , susceptible d'inciter les IF/IMF à financer des MPME en particulier dans les filières agricoles et (iii) une Facilité d'accélération et d'innovation pour appuyer des initiatives novatrices émergeants au niveau urbain.
- **le financement des investissements 'structurants'** en vue d'augmenter la compétitivité des opérateurs économiques et des territoires concernés (infrastructures de désenclavement/production/transformation/stockage, énergie renouvelable, technologies digitales...)
- **la promotion d'un environnement des affaires plus incitatif** ; (stimulation d'un cadre institutionnel, légal et fiscal plus favorable, améliorer le dialogue politique local et la concertation entre acteurs publics/privés).

²⁸ Leur traduction au niveau des 3 interventions (agricole, urbain, féminin) se fait sur base des choix d'appui faits au niveau des filières/chaines de valeur agricoles retenues et les actions complémentaires spécifiques envisagées au niveau des interventions 2 et 3 'féminin' et 'urbain' (la ville de Conakry en particulier).

²⁹ Ces instruments seront mis en œuvre en fonction de l'évolution du cadre législatif en cours et des outils que celui-ci permettra de développer.

3.4 Articulation entre interventions du pilier 1



La cohérence interne des initiatives d'appui à l'entrepreneuriat 'agricole', 'urbain' et 'féminin' réside premièrement dans **l'intervention 'entrepreneuriat agricole'**. Celle-ci entend améliorer la compétitivité des entrepreneurs actifs dans les filières ananas, mangue et pomme de terre (voir infra cf. choix) focalisant aussi bien sur les MPME agricoles naissantes/existantes des hommes, que celles dirigées par des femmes et des jeunes. L'intervention agricole adopte une approche chaîne de valeur (ensemble de maillons) et intervient par conséquent dans des milieux ruraux des régions de Kindia et Mamou, tout comme dans les zones (péri)urbaines (maillons en aval surtout) des 2 villes en développant des liens économiques avec Conakry.

L'intervention 'entrepreneuriat féminin' intervient sur le même axe géographique comprenant les espaces rural et urbain. Elle envisage des appuis spécifiques à l'activité économique et l'emploi des femmes entrepreneuses en vue de contribuer à la réalisation de leurs droits et chances (liée aussi à leur émancipation sexuelle et reproductive – lien 'elle décide') et à l'atténuation des effets des pesanteurs socio-économiques enracinés dans la société. Les appuis sont complémentaires à ceux prévus dans les 2 autres interventions et visent spécifiquement :

- les MPME de femmes actives en amont et l'aval des filières porteuses liées à l'alimentation/nutrition (production fruits & légumes, transformation, commercialisation, restauration) ;
- d'autres MPME, cibles des interventions 1 et 2 et actives au niveau des secteurs agricoles et de l'artisanat, en vue de stimuler l'inclusion économique des femmes et l'innovation ;
- les bénéficiaires de l'intervention 'Elle décide' (cf. AGR alternatives, insertion victimes des VBG).

Les actions visent également une meilleure gouvernance et la conscientisation des communautés (dans leur globalité) par rapport à l'importance de l'autonomisation des femmes et œuvrent au

respect et au renforcement du cadre légal/régulateur y relatif. Ces initiatives entendent avoir des effets structurants sur l'intervention d'appui à l'entrepreneuriat dans son ensemble.

L'intervention 'entrepreneuriat urbain' intervient dans des centres (péri)urbains de Kindia et Mamou et quelques lieux ciblés de la Capitale. Elle mise sur l'amélioration des performances économiques, techniques et sociales des MPME des hommes, femmes et jeunes dans des secteurs divers (artisanat, agricole, informatique...) et sur la génération d'emplois stables et décents. L'option est prise de se focaliser sur des entreprises existantes et inclusives³⁰ ayant besoin des appuis d'accélération (voir infra) et/ou d'innovation. Le focus sur l'inclusivité, la gouvernance et le renforcement de l'environnement des affaires entend contribuer à la cohérence et l'effet structurant de l'ensemble des initiatives belges en appui à l'entrepreneuriat sur l'axe du programme.

³⁰ Des *entreprises inclusives* incluent des couches défavorisées dans leurs modèles d'entrepreneuriat et amènent les personnes précédemment exclues sur le marchés (des produits et de travail) en tant que salariés, producteurs et entrepreneurs. Elles créent des ponts entre les entreprises et les pauvres pour un bénéfice mutuel. Ainsi, elles apportent les avantages de la croissance directement aux communautés à faible revenu et ont des effets structurants sur le tissu économique (articulation des opérateurs).

4 Pilier 1 - Intervention 1 :

Appui au développement de l'entrepreneuriat agricole sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou

4.1 Analyse du contexte

Le secteur privé agricole emploie la plus grande part de la population active dans les préfectures de Kindia (70%) et de Mamou (87%). Il est dominé par une multitude d'opérateurs informels actifs au sein des filières. Les entrepreneurs agricoles, aux capacités d'investissement plus importantes et pratiquant une activité plus intensive inscrite dans un cadre formel, sont peu nombreux, malgré le potentiel des ressources locales. On note notamment, la présence de fermes avicoles ou encore de la Compagnie fruitière de Daboya, spécialisée dans l'exportation de mangues à destination de l'Europe.

L'agriculture familiale y est donc dominante avec un mode d'exploitation souvent extensif, mais aussi dynamique et diversifié, d'après les profils agro-écologiques des zones de production (cultures vivrières, maraîchères et fruitières). Bien que peu productives et peu compétitives, la plupart de ces exploitations sont tournées vers les marchés locaux. Le manque de capacités techniques et

organisationnelles au niveau de la base limite considérablement leur positionnement dans les filières et leur capacité à répondre aux exigences des marchés (qualité des produits, quantité, innovation), mais le plus grand défis constitue l'accès à des financements appropriés³¹ des MPME agricoles (voir encadré joint). Les organisations professionnelles faitières sont de mieux en mieux structurées autour des marchés. Même si elles démontrent une certaine

*Le **secteur financier guinéen** peine à assurer le financement des entreprises. Le crédit à l'économie demeure peu profond (11,45% en 2015), avec un taux de bancarisation le plus faible de la sous-région (6%), les banques étant contraintes dans leurs engagements par le faible niveau de l'épargne collectée –principalement à court terme- elles limitent leur concours à la trésorerie et aux importations des grandes entreprises, généralement filiales d'entreprises étrangères. Le secteur des MPME n'a pas directement accès au crédit bancaire en dehors de dispositions particulières sous forme de garanties ou d'innovations semi-formelles. Par défauts de données vérifiables des demandeurs de crédit (formels et informels) l'essentiel de l'accès au crédit des entrepreneurs est entièrement adossé à une relation de confiance construite entre porteurs de projet et institutions de crédit dont très peu d'entrepreneurs jusque-là ont pu profiter. En même temps, la multiplication des offres de crédit non régulées, y compris en milieu agricole et rural, risque d'accroître les comportements opportunistes et le surendettement ce qui conduirait davantage de hésitation des IF et IMF d'investir dans les MPME de manière général et notamment dans le secteur agricole. Le secteur de la microfinance fait également face à des contraintes de ressources et des limitations dans l'innovation-produits. Risques et opportunités apparaissent aussi avec la digitalisation croissante des services financiers.*

maîtrise du contexte technique et économique de leur zone, elles ne parviennent cependant pas à organiser et à délivrer de manière adaptée les services d'accompagnement à l'innovation, à l'investissement et à la gestion technico-économique nécessaires à l'émergence d'un entrepreneuriat agricole fort. La volonté des organisations professionnelles de renforcer l'accès aux marchés et de relocaliser leurs services d'appui au plus proche des exploitations, constituent un atout important pour l'intervention.

³¹ Pour davantage de détails, voir « Contribution aux volets transversaux « Financement » de l'intervention entrepreneuriat sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou, IRAM, 2018 et Marchand C. Cartographie du Secteur Privé en République de Guinée, rapport pour BIO, 2018.

Les gros commerçants et transformateurs présents dans les villes de Kindia, Mamou et Conakry tirent les produits depuis les zones rurales pour les acheminer sur les marchés locaux, nationaux et internationaux (Sous-Région et Europe). Les contraintes au niveau de la conservation, le conditionnement et le transport des produits, notamment maraichers et fruitiers, constituent des goulots d'étranglement importants sur les marchés. Dans les segments amont de la chaîne de valeur, la limite des capacités techniques et organisationnelles des fournisseurs de produits agricoles (pouvoir fournir en qualité, quantité et dans les délais convenus) constituent des freins pour les commerçants, transformateurs semi-industriels et industriels. Le manque d'infrastructures structurantes (hydro-agricoles, magasins de stockage, unités de transformation, marchés locaux, ...) et l'enclavement de nombreuses zones à haut potentiel productif (bas-fonds et plaines) limitent également le développement des marchés.

Un nombre de programmes mis en place par des PTF (USAID, UE, FIDA, BADEA, BID,...) sont actifs dans l'entrepreneuriat agricole et le développement des chaînes de valeur sur l'axe du programme. Des complémentarités stratégiques avec la nouvelle intervention belge sont envisagées ou en discussion en fonction des choix de filières faits (voir infra). Du côté belge, les dynamiques et investissements soutenus par le projet DAKMA (volet agricole du programme de démarrage de Enabel) offrent également de (nouvelles) opportunités pour le développement de l'entrepreneuriat agricole sur l'axe du programme.

4.2 Choix de filières

Afin de définir les domaines cibles de la présente intervention, une **analyse sommaire des principales filières agricoles** a été effectuée sur l'axe du programme. Après une phase documentaire, l'analyse a été menée à l'aide d'un exercice FFOM³², suivi par des visites d'approfondissement auprès des principaux acteurs de 4 filières porteuses présélectionnées³³.

Les **principaux éléments pris en compte** lors de l'analyse ont été :

- le potentiel de marché (en termes de possibilités de transformation surtout) ;
- la compétitivité comparative ;
- l'évolution de la filière dans le passé récent et son dynamisme actuel ;
- la présence des acteurs clés ('lead actors') capables d'instaurer le changement ;
- l'existence d'un cadre politique national ;
- la complémentarité avec d'autres intervenants ;
- le niveau d'intégration des agri-preneurs dans le marché ;
- la possibilité de la Coopération belge d'inciter un véritable changement dans le temps imparti du programme.

Le choix s'est porté sur les trois filières suivantes : **l'ananas et la pomme de terre** comme filières principales et **la mangue** comme filière « secondaire », c'est-à-dire uniquement sur les maillons post-récoltes et en lien direct avec les actions prévues sur la filière ananas. Les principales caractéristiques de ces filières sont résumées à continuation.

³² Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces (résultats disponibles au niveau de Enabel).

³³ A noter : les filières riz et maïs ont été écartées sur la base de la faible intégration des agri-preneurs dans le marché – le taux élevé de la production pour la subsistance – et le faible dynamisme dans la filière. Notamment la filière riz, malgré un niveau de protection à la frontière et un prix « protégé », des conditions climatiques très favorables, la filière montre peu de progrès en terme de productivité (1,8 T/ha) et l'amélioration de la qualité et l'écart entre l'offre et la demande se creuse chaque année par 20.000 T. Une intervention sur la filière riz nécessitera une stratégie nationale et un plan d'action claire pour pouvoir avoir du succès.

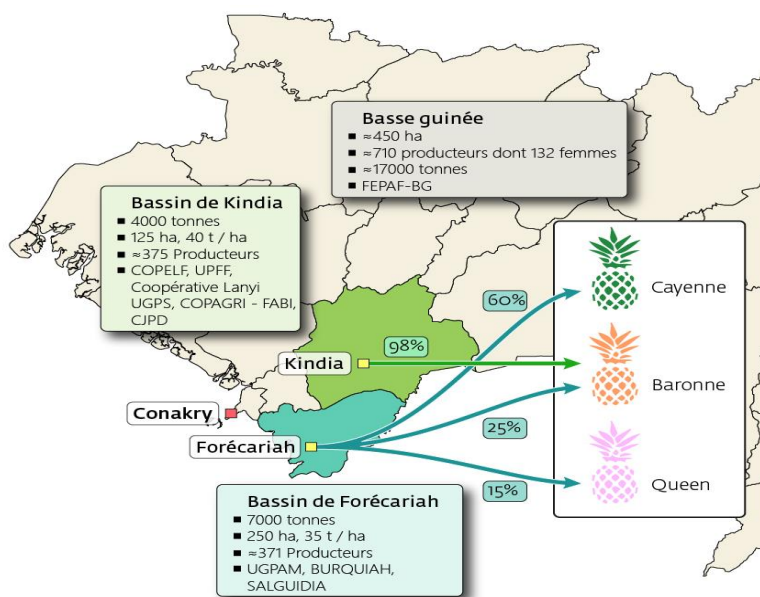
La filière « banane » montre également peu de dynamisme et semble très peu compétitive avec des prix de banane sur le marché local souvent plus élevé que dans les supermarchés en Europe. Aussi le problème de la « cercosporia » n'est pas maîtrisé et crée de plus en plus de pertes.

Finalement la filière « piment » - une filière considérée prometteuse, avec une forte implication de productrices - a fait l'objet d'une analyse approfondie, mais le faible niveau de structuration de cette filière, le manque total d'agrégation et des acteurs clés (lead actors) ont finalement conduit à son élimination.

La filière ananas

Cette filière est en plein essor et fait preuve d'un fort dynamisme³⁴ et d'une politique nationale de relance via plusieurs actions de promotion et d'appui. La production se concentre dans la Basse Guinée entre Conakry et Kindia. Une variété parmi les 3 principales cultivées dans le pays se détache des autres : la Baronne de Guinée. Elle est prisée sur le marché local mais également sur le marché sous régional vers lequel elle est exportée (en particulier au Sénégal, en Gambie, en Sierra Leone, au Mali et en Guinée Bissau).

Plus de la moitié de la production locale est vouée à l'exportation sous-régionale, vers le Sénégal, la Gambie, la Sierra Leone, le Mali et la Guinée Bissau. L'export à l'international pour l'instant anecdotique, montre selon une récente étude³⁵ des marchés internationaux (EU, Emirats Arabes Unies, Maroc) un potentiel important et immédiat pour l'ananas de niche (frais et de haute qualité) guinéen.



La filière bénéficie de rendements également en augmentation (de 30T/ha en 2016 à 37,5 T/ha en 2018) et la demande du marché n'est pas encore satisfaite. Cependant elle souffre de problèmes d'accès au foncier, de coûts élevés d'intrants et des pertes post-récoltes liées principalement aux capacités de stockage et au transport. L'absence de processus d'industrialisation tant au niveau de la collecte que de la transformation et de la commercialisation freine son

développement et ne permet pas à la Guinée de pénétrer correctement les marchés internationaux. Le manque d'infrastructures de contrôle phytosanitaire est aussi un frein à l'exportation vers les marchés internationaux et plus spécifiquement le marché européen.

- Un des enjeux majeurs pour cette filière en Guinée est sa protection au travers la mise en place d'une IGP (Indication géographique protégée) pour la Baronne de Guinée. En effet, cela fait écho aux projets de la Côte d'Ivoire actuellement en phase d'essai de production de rejets.
- Par ailleurs, pour rester compétitive la rentabilité de la production doit encore être améliorée afin de pouvoir compenser les subventions dont elle bénéficie actuellement (la subvention des engrais par exemple ne permet pas de connaître les réels coûts de production). D'autre part, si des opportunités intéressantes en termes de débouchés (dont l'export) peuvent être soulignées, il apparaît toutefois que la filière (et en particulier au travers de la Fédération des Planteurs de la filière du Fruit de la Basse-Guinée - FEPAP/BG), n'est pas encore capable de répondre et respecter les demandes du marché international en termes de quantité et de qualité (cf. certifications relatives à la sécurité des aliments, au travail décent...). Si la filière ananas présente ainsi un fort potentiel de développement, il semble pertinent d'intervenir sur différents maillons de la chaîne particulièrement porteurs afin d'améliorer la compétitivité à l'export. L'intervention à ces différents niveaux de la filière doit permettre une création d'emplois en milieu rural et urbain y compris les femmes et les jeunes.

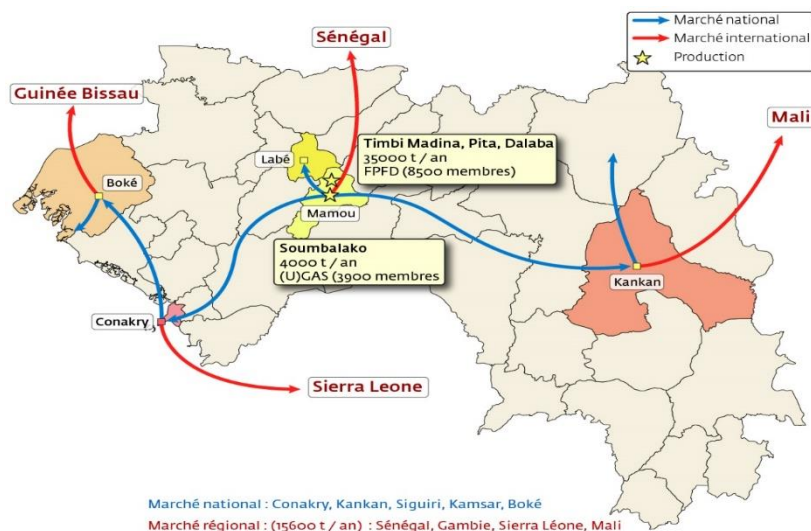
³⁴ La production a augmenté de 8.750 tonnes en 2016 à 16.875 tonnes en 2018 avec une prévision de 26.000 tonnes en 2018, à travers une extension de l'espace cultivée et une augmentation du rendement de 30T/ha à 37,5T/ha en 2018

³⁵ Bureau d'Exécution Stratégique (BES), Office of the Prime Minister, May 2108, Guinea

La filière pomme de terre

Avec plus de 60 000 tonnes de production par an, la filière pomme de terre constitue une des filières les plus structurées et les mieux maîtrisées en Guinée, particulièrement du côté de Mamou, que ce soit au niveau de la production, de la collecte, de la transformation et de la commercialisation. La Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD) est l'acteur incontournable de la filière avec 35.000 tonnes et compte 8 500 membres. Elle est à l'origine d'environ 60 % de la production annuelle de pomme de terre. L'Union des Groupements Agricoles de Soumbalako (UGAS) à Mamou est également un acteur de la filière en croissance avec un bon début de structuration et qui est également à prendre en compte en tant qu'acteur clé de cette intervention.

- Comme l'illustre la carte ci-joint, la pomme de terre guinéenne est exportée dans la sous-région mais n'est pas compétitive avec la production en Europe. Par ailleurs, l'UE interdit l'exportation de la pomme de terre de l'Europe vers l'Afrique (sauf pour les semences et la pomme de terre de féculé) ce qui rend la Guinée dépendante de sa propre production pour



- satisfaire le marché local en pomme de terre de consommation. Il n'y a donc pas de concurrence liée à l'importation (contrairement au riz par exemple).
- La filière pomme de terre est donc très dynamique et attractive, elle profite déjà de nombreux avantages tels que l'accès au crédit d'intrants, la maîtrise de l'itinéraire technique, un certain engouement politique et une réputation de production de bonne qualité (avec la labellisation de la « Belle de Guinée » par exemple) ce qui fait que la situation de la filière est globalement favorable à des investissements sur les maillons 'collecte' et 'transformation' qui permettront de répondre à la demande du marché national et d'augmenter des parts de marché au niveau de la sous-région. Cependant la filière souffre encore d'importants problèmes phytosanitaires, d'approvisionnement d'intrants (particulièrement de semences certifiées ou améliorées), de stockage et de transformation qui entravent son développement.

La filière mangue

Cette filière présente de nombreuses faiblesses. Cultivée de manière extensive, ses vergers sont constitués de plusieurs variétés ce qui rend très difficile le travail de structuration de la filière autour d'une production régulière et calibrée. Par ailleurs, l'itinéraire technique de la production est assez mal maîtrisé et la qualité des fruits est altérée notamment par la présence de la mouche des fruits. Les pertes post-récoltes sont, entre autres pour cette raison, particulièrement importantes. Un appui au maillon de production semble difficile et peu souhaitable étant donné l'état et la fonction de ces vergers (> 30 ans, souvent communautaires, composés de plusieurs variétés, la fonction de la mangue dans l'alimentation de base,...), le cycle de production (de 5 ans) et la gestion extensive qui en suit, à moins que n'apparaissent des acteurs susceptibles de dynamiser l'innovation en amont (production contractuelle, établissement de nouvelles plantations). En aval, la filière rencontre des problématiques similaires à l'ananas et la pomme de

terre, à savoir celles de la collecte, de la transformation, du stockage et du conditionnement, toutes porteuses d'emplois et par conséquent des niches d'intervention intéressantes de la future intervention.

4.3 Changements visés et orientations stratégiques

La stratégie de l'intervention 'agricole', qui se base sur les orientations définies au niveau du point 3 'Cadrage' (voir supra), adoptera **une approche de développement des chaînes de valeur centrée sur les maillons aval**. Elle vise à responsabiliser les entrepreneurs actifs dans les filières de pomme de terre, ananas et mangue dans leur processus de professionnalisation en fonction des **exigences des marchés** et en relation avec les autres acteurs des filières. L'approche qui mettra le **focus sur les goulots d'étranglement et leviers de changement clés** ciblera spécifiquement :

- une meilleure intégration économique et professionnelle des entrepreneurs dans les différentes étapes de traitement, de commercialisation et de valorisation des produits ;
- une professionnalisation et un rapprochement simultané de l'ensemble des acteurs économiques des filières ciblées autour des opportunités de marché ;
- un positionnement des entrepreneurs dans une dynamique entrepreneuriale basée sur leurs capacités à innover, à planifier et à rationaliser la gestion technique et économique d'après les risques et les opportunités identifiées en leur sein et au sein des filières.

Pour promouvoir et renforcer l'entrepreneuriat au sein des chaînes de valeur retenues, l'action se reposera sur les **4 axes stratégiques** suivants :

- **renforcer la capacité des acteurs** de filières à développer/consolider leur **offre de produits et services** (en quantité et qualité) d'après les exigences des marchés ;
- **améliorer l'accès des acteurs aux services d'appui non-financier** par l'ancrage et l'autonomisation de services de proximité, au plus près des entrepreneurs et d'autres acteurs des chaînes de valeur et selon leurs besoins ;
- **améliorer l'accès des entrepreneurs aux services financiers** offerts par le marché (IF et IMF) et soutenir les capacités d'innovation et d'investissements à court et moyen terme par des subventions ciblées ;
- **améliorer la gouvernance des filières et l'environnement des affaires**, en s'appuyant sur la concertation des acteurs autour de plans de développement des filières, l'amélioration de l'intégration équitable des entrepreneurs dans les chaînes de valeur, l'ouverture de nouveaux marchés et l'émergence d'une concertation³⁶ public-privé aux niveaux local et régional, la réalisation des investissements structurants à effets de levier...

4.4 Groupes cibles prioritaires

L'intervention agricole vise prioritairement des **entrepreneurs actifs dans les filières ananas, mangue et pomme de terre** dans des milieux ruraux et urbains sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou. Il s'agit des **MPME agricoles naissantes/existantes** (majoritairement informelles) dirigées par des hommes, des femmes ou des jeunes, développant des initiatives économiques avec un certain potentiel de développement et susceptibles de créer un effet d'entraînement.

Ces MPME peuvent être :

- des promoteurs des nouvelles initiatives entrepreneuriales, généralement jeunes, qui auront l'opportunité de créer et de développer leurs activités ou leur entreprise ;

³⁶ voir les initiatives CRADER soutenues actuellement par DAKMA et son évolution souhaitable vers des dynamiques filières et interprofessions

- des entreprises existantes (familiales/commerciales/organisations agricoles) évoluant majoritairement dans le secteur informel, qui seront appuyées pour consolider et développer leurs activités ;

Les initiatives spécifiquement portées par les femmes (voir 'EF') et les jeunes occuperont une proportion importante.

Les appuis donnés ciblent aussi les **structures (publiques/privées) offrant des services** aux entrepreneurs :

- Les structures d'appui en services financiers (IF/IMF) et non financiers (organisations/OP et associations agricoles, incubateurs, ONG, autres structures spécialisées...), dont les capacités seront renforcées et qui auront élargi leur base de clientèle ;
- Les structures étatiques appuyées dans le pilotage et le monitoring stratégiques ;
- Les cadres de concertation et plateformes de dialogue autour des filières.

4.5 Partenariats et synergies

L'intervention entend développer des **approches plus intégrée et multi-acteurs** (publics/privés, guinéens/internationaux) sous forme des partenariats techniques ou alliances stratégiques notamment avec des **organismes ou instruments de coopération belges**, actifs en Guinée ou souhaitant s'y investir.

- **BIO** : l'étude prospective « Cartographie du secteur privé en République de Guinée » a rendu son rapport. Un certain nombre d'opportunités y sont identifiées mais rien, au stade de rédaction du portefeuille, ne permet de dégager des synergies voire des complémentarités claires et directes avec le programme bilatéral. Toutefois BIO envisage de réaliser prochainement une mission de prospection en Guinée. En fonction des résultats de celle-ci, d'éventuelles complémentarités pourraient être envisagées.
- **Secteur privé belge** : La Compagnie Fruitière de Daboya (CFD) est actuellement la seule entreprise formelle active sur le commerce et l'exportation des mangues en Guinée. Les tonnages exportés restent modestes (autour de 1000 tonnes/an) mais l'entreprise diversifie ses activités notamment dans la culture des fruits de la passion et de l'ananas³⁷. Des partenariats sont envisageables sur la filière mangue (amélioration de la qualité, normes sanitaires...) ainsi que la filière ananas via la structuration d'une offre type « contract farming ». D'autres partenariats d'affaires portés par des acteurs et/ou sociétés belges actuellement non présentes en Guinée, pourraient également être développés dans ce cadre (Impact Office, TBW, Rutten...). L'analyse des opportunités réelles de tels partenariats et des moyens de les concrétiser se verra approfondie lors de la mise en oeuvre.
- **Universités belges** : Des relations concrètes avec des universités et centres de recherche belges (KUL pour l'ananas et la mangue, Libramont pour la pomme de terre) pourront être analysées et mises en œuvre notamment dans le cadre des accords public-public. Trois contacts ont été identifiés : au niveau de la recherche agronomique (CRRAF Foulaya déjà impliqué au niveau de DAKMA) et des technologies agro-alimentaires avec l'Institut des Sciences et Médecine vétérinaire de Dalaba (département de « Technologies et contrôle des produits alimentaires ») et l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest à Conakry (projet d'un incubateur en agro-alimentaire).
- **ACNG** : compte tenu de l'expertise existante au sein d'un certain nombre d'ACNG avec lesquelles collaborent pour l'instant DAKMA, la poursuite de ces collaborations, ainsi que leur extension à d'autres structures intervenantes sur des expertises et/ou des savoir-faire complémentaires (travail décent, digitalisation, économie verte) fera l'objet de toute

³⁷ avec l'appui du COLEACP qui est également intervenu sur la mangue dans le cadre du PRODEFIMA

l'attention requise. Ces collaborations seront mobilisées selon les procédures actuellement d'application dans le cadre de la mise en œuvre du présent portefeuille.

- **Enabel** : Outre les interventions bilatérales et les initiatives de type 'TDC' et 'D4D' (voir supra), de nombreuses synergies et certaines mutualisations seront recherchées en particulier avec les deux programmes financés par l'UE et délégués à Enabel : **INTEGRA/Enabel** et **SANITA-villes propres**. Les zones géographiques couvertes par ces programmes, leur calendrier de mise en œuvre et nombre de partenariats envisagés sont similaires avec ceux de la coopération gouvernementale. Ceci laisse entrevoir de réelles opportunités de synergies dans la mise en œuvre pour autant qu'une coordination effective existe et ce afin de ne pas dupliquer les efforts et d'éviter d'éventuels « effets d'aubaine » générés par l'une ou l'autre intervention. Soulignons, dans cette perspective, deux points d'attention :
 - **le financement et la réalisation des infrastructures** : le processus de priorisation et de réalisation retenu par INTEGRA/Enabel, ainsi que les critères retenus pour la sélection de ces infrastructures pourront utilement servir de référence au moment de discuter et de planifier cette composante au sein des interventions bilatérales ;
 - **les parcours d'intégration et les itinéraires de formation des jeunes** : pour les métiers (para)agricoles (notamment jeunes « Agripreneurs »), les méthodologies envisagées devront rechercher tous les points de convergence possibles afin de favoriser des synergies et complémentarités entre interventions et entre bénéficiaires ;

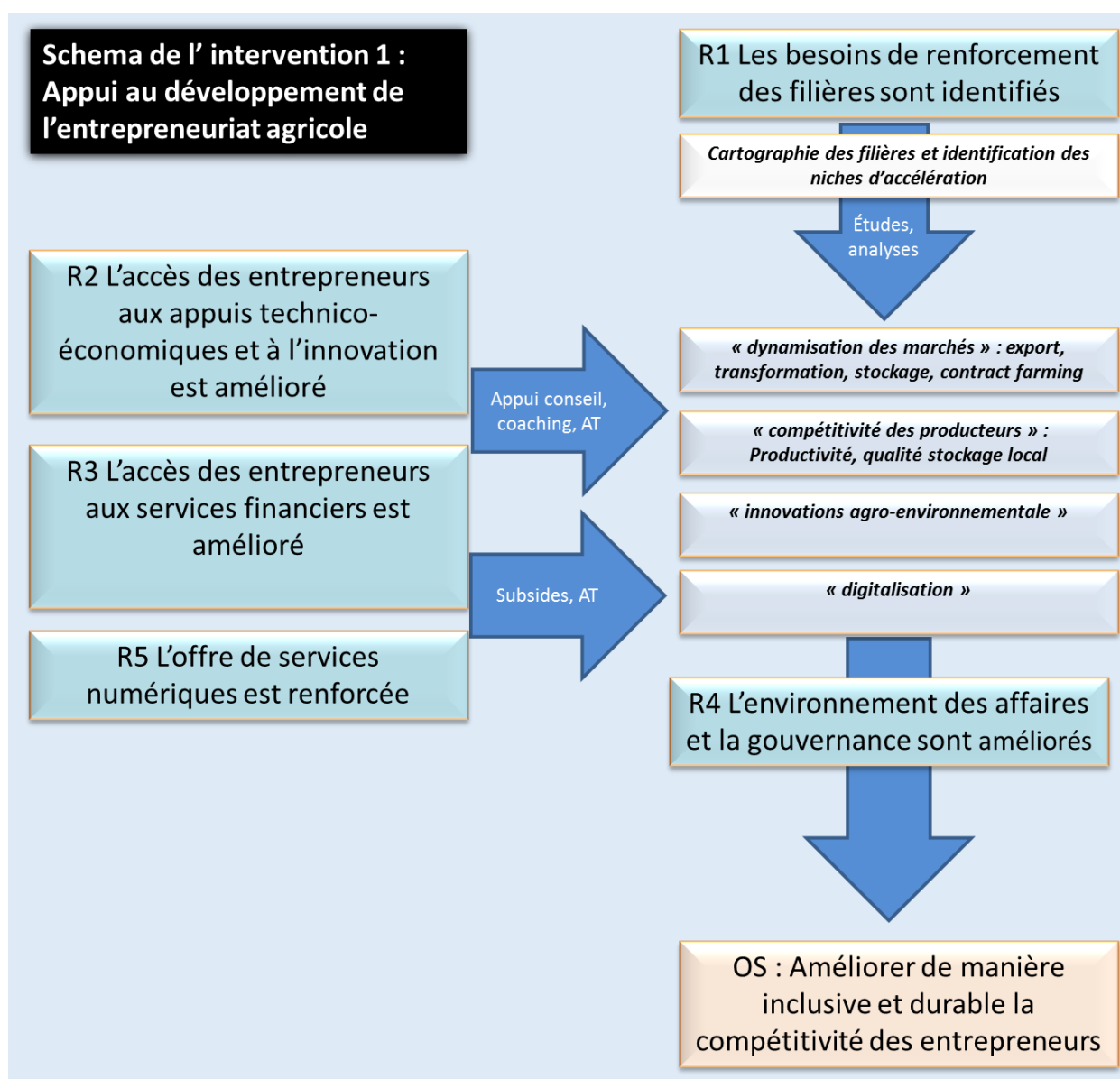
En plus des partenariats et collaborations avec des acteurs belges, Enabel établira également des **synergies et complémentarités** avec d'autres intervenants actifs dans les mêmes domaines ou zones d'intervention, notamment avec USAID ('Feed the future'). A ce titre (et en lien avec les chaînes de valeur choisies), plusieurs bailleurs (Banque Mondiale, EU et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique) sont actuellement en train de formuler des interventions sur les filières agricoles, dont les filières ananas, mangue et pommes de terre. Les activités retenues pour ces interventions ne seront définitives qu'une fois les documents de projets / programmes validés entre le bailleur et l'Etat Guinéen. Afin d'assurer une synergie d'intervention et pour éviter des chevauchements, des réunions de concertation et des tables rondes sont prévues dans les semaines et mois à venir visant un positionnement de chacun en lien avec ses compétences techniques et son expertise. Une attention particulière sera accordée aux outils financiers dont les modalités devront être harmonisées au maximum.

Une synthèse des interventions actuelles et futures des acteurs clés des trois filières 'ananas', 'pomme de terre' et 'mangue' est présentée en annexe 7.2.

4.6 Objectif spécifique et résultats

Objectif spécifique : Améliorer de manière inclusive et durable la compétitivité des entrepreneurs actifs dans les filières ananas, mangue (maillons post-récolte) et pomme de terre, sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou.

L'intervention 'entrepreneuriat agricole' sera orientée vers des **dynamiques et initiatives économiques des filières ananas, mangue (maillons post-récolte) et pommes de terre** prioritairement autour des pôles urbains constitués par les villes secondaires de Kindia et Mamou et leurs hinterlands péri-urbain et rural, ainsi que Conakry selon les opportunités qui s'y présentent.



Résultat 1 : Les besoins de renforcement et les niches de développement des filières ciblées sont identifiés.

Etant donné les dynamiques et la multiplicité d'intervenants dans les filières ciblées, les initiatives d'appui prioritaires seront concrétisées et affinées après une phase d'analyse et de concertation.

Activité 1.1 : Cartographie participative des filières ciblées et identification des besoins et niches d'intervention.

La définition des niches d'intervention à effet structurant se basera sur un exercice participatif qui mobilisera les principaux acteurs des filières ciblées. Il servira à cartographier les acteurs, à analyser leurs forces et faiblesses, et à identifier les principaux goulots d'étranglement et les possibilités d'intervention/accélération dans le cadre du développement des filières ciblées (ananas, pomme de terre et mangue).

Activité 1.2 : Etudes et concertations entre acteurs pour le ciblage des niches d'intervention.

L'analyse participative s'accompagnera d'une série d'études techniques (de marché surtout) nécessaires pour mieux cibler et prioriser les domaines d'intervention et les initiatives à soutenir.

Exemples d'études déjà identifiés :

- Etude de faisabilité sur les infrastructures de stockage de petite échelle (frigos solaires);
- Etude sur des systèmes de collecte appropriés pour l'ananas et la mangue ;
- Etude de faisabilité sur des unités (artisanales) de séchage d'ananas et de mangue;
- Etudes de faisabilité sur la production des emballages pour l'ananas ;
- Etude de faisabilité sur la transformation de la pomme de terre ;
- Etude des possibilités de fabrication des kits d'irrigation.

L'ensemble de ces études et analyses permettront de bien cibler les domaines d'intervention et les initiatives entrepreneuriales (à effet de levier/structurantes, innovatrices) qui pourront bénéficier des appuis du programme belge. Les **PTF actifs dans les filières participeront au processus** afin d'assurer des synergies et d'éviter des doublons.

Résultat 2 : L'accès des entrepreneurs des filières ciblées aux appuis technico-économiques et à l'innovation est amélioré.

Les actions du résultat 2 sont axées sur **l'appui/conseil et le coaching des initiatives entrepreneuriales** porteuses, innovatrices, structurantes et à caractère inclusif, susceptibles de dynamiser la compétitivité des filières ciblées. Les appuis se baseront sur des « niches de développement/d'accélération » et des besoins identifiés au moyen des concertations d'acteurs et des études. Ils viseront des domaines en aval pour toutes les filières (transformation, stockage, commercialisation, agriculture contractualisée etc.) et des domaines en amont pour ce qui concerne la filière pommes de terre et ananas (amélioration de la productivité, organisation et compétitivité des producteurs et des fournisseurs d'intrants).

Activité 2.1 : Appuis non-financiers aux MPME et organisations agricoles opérant en aval des filières ciblées.

L'analyse de la problématique des 3 filières agricoles montre notamment que les **différents maillons en aval** sont toujours peu investis par les opérateurs économiques (voir supra). Des opportunités à saisir par des entreprises agricoles pour **générer, à leur avantage, plus de valeur ajoutée sur les produits** (ananas, mangue, pomme de terre) sont pourtant clairement présentes sur l'axe d'intervention.

En partant de ces constats et en réponse aux opportunités et demandes du marché, l'intervention adressera **les contraintes liées à la compétitivité** des filières ciblées en matière de commercialisation et transformation et ceci en complémentarité avec les appuis en cours ou en préparation d'autres intervenants (voir aperçu en annexe 7.2).

Ces **appuis non-financiers** à développer au bénéfice des MPME et organisations opérant en aval des filières ciblées peuvent prendre les **formes suivantes** :

- **Ananas/Mangue :** appui à la gestion et au fonctionnement des unités de conditionnement/transformation (« business development services -BDS ») ; mise en place et renforcement de projets pilote de production contractuelle (« contract farming ») avec un réseau de petits producteurs ; appuis aux entreprises à la mise en conformité aux normes, règlements techniques et mesures sanitaires et phytosanitaires exigées par les marchés de destination de la CEDEAO³⁸ ; diminution des obstacles administratifs et des barrières non tarifaires importantes ; développement de business plans pour l'ananas séché et études de faisabilité pour la mise en place de petites unités artisanales de séchage (marchés en Chine et

³⁸ Le Programme de Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PCAO, ONUDI/EU) est très actif dans cette problématique.

Japon notamment) et de production d'emballage pour l'export, l'utilisation des énergies renouvelables,...

- **Pomme de terre :** appui aux entreprises/OP dans l'identification des marchés (de l'export dans la sous-région) ; « business development services » ; stimuler le développement des accords commerciaux et des actions de plaidoyer pour une harmonisation des barrières non tarifaires dans la CEDAO et une réduction des coûts pour l'obtention des certificats de conformité ; appui à l'organisation et à la professionnalisation des transporteurs/exportateurs ; étude de faisabilité pour la transformation des pommes de terre à petite échelle (technologies intermédiaires), amélioration du stockage et réduction des pertes post-récoltes, l'utilisation des énergies renouvelables,...

Les types d'appui à prioriser pour chaque filière seront définis en concertation avec les acteurs clés concernés : organisations paysannes (CNOP-G, fédérations) et d'entrepreneurs, Ministères de tutelle, PTF...

D'autres appuis à envisager sont l'accompagnement des MPME dans des foires aux investisseurs, la facilitation des échanges commerciaux avec des missions économiques, l'assistance technique en matière de marketing ou encore l'appui à la construction des partenariats privé-privé³⁹ (mise en relation des entreprises locales avec d'autres acteurs tels que des ONG, investisseurs, Fonds d'investissement social, BIO...).

Activité 2.2 : Appuis non-financiers aux MPME et organisations agricoles opérant en amont des filières ciblées.

En partant de l'analyse des opportunités et des goulots d'étranglement des filières ananas, mangue et pomme de terre, des appuis aux entrepreneurs et organisations agricoles opérant en amont s'avèrent également toujours très pertinents sur l'axe d'intervention. Ces actions, à développer en complémentarité avec les appuis d'autres intervenants (voir aperçu en annexe 7.2) cibleront notamment la **qualité et l'intensification des productions**, ou encore la **maîtrise des coûts de production**.

L'intervention s'adresse à la fois aux **entrepreneurs « familiaux »** que l'on trouve au sein des différentes organisations paysannes, mais aussi aux entrepreneurs que l'on peut qualifier de « structurants » en raison de leur position en amont des filières ciblées, tels que des **fournisseurs d'intrants, des services de stockage local**, ou encore des **transporteurs**. L'interaction de ces opérateurs et leur insertion dans les marchés se basent actuellement surtout sur des relations informelles ou contractuelles qu'ils sont susceptibles de développer avec un ensemble de producteurs.

Les **appuis non-financiers** à développer au bénéfice des MPME et organisations agricoles opérant en amont des filières ciblées peuvent être situés dans les **domaines suivants** :

- **Pomme de terre :**
 - l'installation de nouveaux (jeunes⁴⁰) producteurs de pomme de terre, l'extension et/ou la consolidation des exploitations existantes autour des aménagements hydro-agricoles ; focus sur des études (sols, eau), la sécurisation du foncier, des techniques d'irrigation, l'aménagement des périmètres (besoins de > 4000 ha identifiés), la mécanisation (intermédiaire) des travaux champêtres, le développement de business plans, la maîtrise des coûts⁴¹.

³⁹ Cf. formulation intervention EU.

⁴⁰ Des liens seront tissés avec INTEGRA/Enabel

⁴¹ Le thème de la maîtrise des coûts sera prioritaire pour les trois filières. Bien que celles-ci présentent une compétitivité pour les marchés identifiés, la comparaison des coûts de production par exemple pour l'ananas relatifs aux compétiteurs de la sous-région (Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, ...) sont plutôt élevés (exemple du coût des rejets). Ceci combiné au fait que les filières ananas et pommes de terre profitent des subventions (engrais) dont le maintien est aléatoire (cf. ressources disponibles

- la gestion raisonnée et durable de la production (gestion des intrants, fertilisation organique, contrôle biologique des maladies, gestion de l'eau, qualité du matériel végétal...)
- le développement des capacités de l'UGAS (gestion financière, gouvernance, services de conseil et fourniture d'intrants, accompagnement des jeunes producteurs) et à la FPDF (accompagnement des jeunes producteurs, gestion des infrastructures de conditionnement et de stockage) ;
- **Ananas :**
 - le développement des compétences entrepreneuriales des planteurs, collecteurs transformateurs et d'autres opérateurs économiques (BDS) ;
 - la professionnalisation de la production des rejets ananas⁴² MVA (Baronne) ; maîtrise des coûts de production des rejets (pas compétitifs aujourd'hui), la spécialisation des planteurs (en activité ou nouvellement installés) dans la production des rejets, l'appui à l'élaboration des plans d'affaires, la facilitation de l'accès au crédit.
 - l'installation de nouveaux producteurs (jeunes) d'ananas, l'extension et/ou la consolidation des exploitations existantes autour des aménagements hydro-agricoles (voir aussi pomme de terre ci-haut) ;
 - la facilitation de l'accès au financement des nouveaux producteurs (en lien avec INTEGRA) ;
 - le renforcement de capacités des structures chargées du contrôle de qualité et de la certification (en lien avec COLEACP) ;
 - le développement des capacités des OP, dont la fédération des planteurs FEPAG (gestion financière, gestion des infrastructures de conditionnement et de stockage, la fourniture d'intrants...).
- **Mangue :**
 - le développement de plans d'affaires pour l'entretien et la prophylaxie des plantations ;
 - l'appui technique aux groupements de collecteurs, l'amélioration du conditionnement et du stockage.

Les appuis non-financiers aux MPME et organisations agricoles opérant en amont et aval des filières ciblées seront opérationnalisés en complémentarité et collaboration active avec deux autres programmes d'envergure actifs sur l'axe du programme :

- **INTEGRA/Enabel** ; surtout en lien avec le maillon de production, notamment par rapport à ses volets 'insertion et valorisation des jeunes' (formation, accompagnement, subvention des jeunes entrepreneurs) et 'investissements structurants' (voir annexe 7.1).
- Le projet '**Jeunes d'avenir**' du programme Feed the Future/**USAID**, surtout en lien avec les dimensions suivantes :
 - le renforcement du système de vulgarisation des services de proximité existants grâce à l'accompagnement et 'la mise en situation' des jeunes à l'issue de leur processus de formation ;
 - la promotion des innovations (cf. digitalisation, énergies renouvelables (séchage solaire)) et l'adoption des pratiques agricoles durables (agro-écologique, micro-irrigation...en lien notamment avec les centres de recherches locaux dont celui de

au niveau de l'Etat / bailleurs) il est important de maîtriser au maximum les coûts de production afin d'assurer une compétitivité durable.

⁴² Mise à échelle des appuis du projet DAKMA (programme de démarrage Enabel) ; DAKMA a appuyé le CRRAF dans l'amélioration des méthodes de production des rejets (développement des protocoles de production), la mise à disposition des rejets et la formation des planteurs sur les nouvelles méthodes de production développées. Un référentiel technico-économique pour la production des rejets est en préparation.

Foulaya et l'appui de l'Université de Davis) au bénéfice des OP, coopératives et entreprises (moyennant des analyses d'opportunité et de pertinence préalables).

Activité 2.3 : Promouvoir des innovations agro-environnementales dans le développement des filières ciblées.

Les innovations agro-environnementales contribuent à la compétitivité des filières notamment en réduisant les coûts, valorisant les sous-produits et réduisant les externalités.

Les **actions menées** dans le cadre du programme de démarrage guinéo-belge (**projet DAKMA**, en partenariat avec des acteurs locaux spécialisés) relatives au compostage, à l'application des énergies renouvelables,... sont prometteuses, mais peuvent être **étendues** notamment en y intégrant les actions menées par le programme 'jeunes d'avenir' de USAID (voir ci-dessus).

De plus, il est vital d'**ancrer des compétences** spécifiques **au sein des services techniques des OP** pour accompagner ces innovations et les convertir en bonnes pratiques agricoles.

En parallèle, seront poursuivies les initiatives entamées par le projet DAKMA pour l'utilisation de **l'énergie solaire** dans les opérations de pompage et toutes autres opérations nécessitant la disponibilité d'une source d'énergie électrique (en particulier sur les opérations aval de transformation, voir ci-dessus). Une attention particulière sera également accordée au développement et la diffusion des méthodes de **lutte contre la réduction de la matière organique du sol** dans les zones de production de la pomme de terre.

Résultat 3 : L'accès des entrepreneurs des filières aux services financiers est amélioré par l'articulation des fournisseurs de services et l'introduction des produits financiers innovants.

Le renforcement d'un entrepreneuriat durable ne pourra être effectif que dès le moment où le **couplage entre services non financiers type BDS et financiers** sera opérationnel.

Comme cela a été mentionné brièvement plus haut, la **contrainte de financement du secteur privé** est un enjeu majeur. Il l'est davantage encore s'agissant du financement des activités **du secteur agricole** qui reste très faible⁴³ et cela malgré le volume important d'investissements qui s'annonce dans le secteur agricole pour les années à venir (BADEA, BM, BID, EU,...). Aucun appui d'ampleur aux IF/IMF n'est prévu pour mieux les préparer au financement du secteur agricole qui est sensé de se professionnaliser pour les filières prioritaires.

Compte tenu de cette situation, l'objectif assumé par l'intervention est clairement d'apporter aux entrepreneurs une réponse **au défaut de marché** qui existe et qui fait qu'en Guinée: i) les financements spécifiques disponibles aux conditions du marché financier local pour des projets d'investissement dans les filières sont quasiment inexistantes et ii) il n'existe pas d'appui direct quant à l'adaptation des produits financiers aux filières agricoles et pas de mécanisme d'incitation des IF/IMF à financer le secteur agricole.

Il sera cherché dès le début du programme une concertation avec d'autres acteurs intéressés par des investissements dans le secteur agricole à travers les IF/IMF, comme le PDAIG (BM) ou le PATAG/EAJ (BAD) afin d'établir un apprentissage commun et une synergie d'actions.

L'approche proposée dans le cadre de ce résultat repose sur une action à deux niveaux:

- Au niveau des IF/IMF : i) en travaillant avec elles sur la mise en **adéquation de leur offre financière avec la demande des opérateurs** en vue de faciliter l'accès aux financements appropriés (A3.2) ; ii) en mettant en place, à leur bénéfice, **un fonds de garantie** en vue de diminuer le risque (A3.3) ;

⁴³ Les banques limitent leur concours à la trésorerie et importations des grandes entreprises, généralement filiales d'entreprises étrangères qui évoluent dans le secteur secondaire et tertiaire.

- Directement au niveau des opérateurs des filières, via une **facilité de soutien à l'investissement** (A3.3).

Activité 3.1 : Diagnostic des raisons du faible financement des filières ciblées.

Afin de bien cadrer les appuis à prévoir il est vital de bien documenter les raisons précises du faible financement des filières ciblées. Certains facteurs ont déjà été identifiés clairement ; coûts de transaction, méconnaissance des filières et des acteurs, inexistence de produits financiers adaptés, taux d'intérêts trop élevés, manque de sûretés/garanties, etc.

Activité 3.2 : Améliorer au niveau des IF/IMF, l'offre de produits financiers adaptés aux besoins des filières et renforcer leur expertise technique et financière.

L'intervention mettra à disposition des IF/IMF sélectionnées une **assistance technique** ciblée visant à adapter et/ou **développer des produits financiers adaptés** aux besoins des filières, ainsi qu'à **améliorer leurs pratiques et outils** de manière à renforcer leur compétitivité au service du secteur agricole et des MPME en général. La démarche suivra les étapes suivantes :

- sélection⁴⁴ par l'intervention sur base d'un appel d'offre (critères : expérience dans le domaine, capacité de mise en œuvre...) du ou des partenaires financiers clés (IF/IMF) pouvant bénéficier de l'assistance technique ;
- diagnostic des méthodologies d'intervention et des produits existants au niveau des IF/IMF retenues ;
- développement des approches, adaptation des outils et méthodologies et renforcement des capacités des IF/IMF retenues (digitalisation des processus d'octroi et de gestion de prêts, amélioration des SIG, gouvernance, l'éducation financière de la clientèle, la formation sur le financement des projets agricoles, le suivi et le recouvrement des crédits, l'adaptation et le développement de produits financiers spécifiques et innovants notamment le crédit-bail et le warrantage, etc.).

Activités 3.3 et 3.4 : Des mécanismes de financement permettant de réduire les risques des IF/IMF et de soutenir l'investissement dans les filières sont développés

Complémentairement et parallèlement aux appuis préconisés pour améliorer l'offre de produits financiers adaptés aux besoins des filières au niveau des IF/IMF, l'intervention opérationnalisera deux mécanismes qui visent à inciter les opérateurs à investir davantage dans le développement de leurs entreprises et convaincre les opérateurs financiers de les soutenir. Ces mécanismes cibleront prioritairement **les investissements** nécessaires au développement des différents maillons amont/aval des filières ciblées.

- Le premier, sous la forme d'un **fonds de garantie**, vise à diminuer le risque des opérateurs IF/IMF et partant à les inciter à consentir des conditions plus favorable en terme de taux d'intérêt pour les futurs emprunteurs ;
- Le second, sous forme d'une facilité pour soutenir les investissements privés (à moyen et long terme).

Mise en place d'un fonds de garantie : le fond permettra de mobiliser une garantie supplétive et partielle, de portefeuille ou individuelle selon le montant du crédit, avec des conditionnalités en termes de durée de traitement de dossier. La logique est d'associer l'organisme de garantie et les institutions financières (IF/IMF) dans la prise de risque, ce qui contribuera à un meilleur suivi du client et à améliorer le rapport rendement/risque. Le fonds sera géré par un organisme public spécialisé qui pourrait être **l'APIP** (Agence pour la Promotion de l'Investissement Privé) accompagnée, si nécessaire, par une expertise externe spécialisée.

⁴⁴ par pôles d'intervention afin d'assurer une proximité de services

Facilité de soutien à l'investissement : Cette facilité doit être comprise comme un « sas » nécessaire vers un financement plus pérenne assuré par les institutions publiques ou privées habilitée (mandatée) pour octroyer des subsides à des entreprises, compte tenu des limitations actuelles de leurs engagements dans le secteur agricole en général et les filières ciblées en particulier. Elle constitue en ce sens, un dispositif complémentaire au financement commercial qui devrait progressivement se développer sous l'effet conjugué de la diminution du risque (garantie) et de l'amélioration des produits. Une liste de projets éligibles sera établie en étroite collaboration avec les acteurs clés des filières ciblées et en concertation avec les institutions (renforcement de leur expertise filières en ligne avec ce qui est prévu ci-dessus pour A3.2 et l'élaboration de référentiels technico-économiques).

Les critères suivants seront d'application (non exhaustifs) :

- pour les projets d'investissement, l'appui demandé est associé à un co-financement de la part du porteur de projet (ratio à définir) et/ou un prêt commercial ;
- disponibilité d'un plan d'affaires élaboré en association avec une institution à partir d'une certaine taille de financement (> 3.000 €) et sur la base des plans d'affaires simplifiés pour les projets d'un montant inférieur.

Afin d'appuyer l'exercice de montage et budgétisation des projets à soumettre, une expertise technique spécialisée sera mobilisée par l'intervention.

Des premières idées de projets susceptibles de bénéficier des appuis financiers à travers la 'facilité' sont par exemple :

- Acquisition d'équipements, plus particulièrement (1) dans le cas d'extension de capacités ou (matériel et équipement d'irrigation, de labour des champs, de mise aux normes des entreprises de transformation (2) de tous projets clés pour le développement des CVA comme la production d'emballages adaptés ou la production d'engrais spécifiques ;
- fonds de roulement pour les intrants (rejets, semences, engrais, produits phyto, ...) et mobilisation de main d'œuvre.

Les modalités précises de l'opérationnalisation de la facilité de financement sont reprises en annexe (ch. 7.3).

Résultat 4 : L'environnement des affaires et la gouvernance des filières ciblées sont améliorés à travers une meilleure articulation des acteurs et la réalisation des investissements structurants.

Le bon fonctionnement de filières (notamment celles retenues par l'intervention) nécessite parmi d'autres des acteurs dynamiques, des infrastructures et équipements corrects et un cadre institutionnel et réglementaire favorable.

L'intervention entend contribuer à un meilleur environnement d'affaires et une bonne gouvernance des filières dans le corridor Conakry-Kindia-Mamou en œuvrant notamment à la **réalisation des infrastructures structurantes** au **renforcement des capacités des opérateurs** privés et publics et à **l'amélioration de l'articulation des acteurs et du dialogue** au sein des chaînes de valeur ciblées.

Une attention particulière est portée sur le **caractère inclusif** et la gouvernance des filières, afin que les gains de compétitivité contribuent à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Cette intégration passera notamment par une mise en relation dans une dynamique économique « gagnant – gagnant » des acteurs des zones rurales, caractérisées par une plus grande pauvreté, avec les acteurs économiques des zones urbaines (Mamou, Kindia et Conakry), autour de marchés porteurs. Elle devra contribuer à assurer une intégration équitable des acteurs économiques dans les processus de marché et d'accès aux services, par l'implication des organisations socio-

professionnelles et les processus de structuration des filières. Un focus spécifique sera également mis sur l'inclusion des jeunes et des femmes (voir supra).

Activité 4.1: Professionnaliser les espaces de concertation au sein des filières ciblées.

Les espaces de concertation CRADER-K⁴⁵ et CRADER-M⁴⁶ actuellement soutenus par le programme de démarrage (projet DAKMA) ont montré une réelle pertinence dans la mise en relation des acteurs, l'analyse des politiques (ainsi que leur transcription à l'échelon local et régional) et la recherche concertée de solutions aux problèmes rencontrés par les acteurs de chaînes de valeur. Ces efforts méritent d'être poursuivis dans le sens d'une **professionnalisation accrue de ces espaces** et d'une intégration en leur sein des acteurs de l'aval des filières afin de leur permettre notamment d'identifier les circuits commerciaux porteurs et y localiser, tant les opportunités et que les goulots d'étranglement.

Ceci devra leur permettre de construire une vision commune et d'élaborer des plans d'actions pour chacune des chaînes prioritaires. Un plaidoyer commun autour des limites structurelles (infrastructures, politiques, droits humains, ...), pourra également être porté plus spécifiquement auprès des acteurs publics notamment en vue d'appuis spécifiques (cf. les investissements « structurants »). Par ailleurs, un appui à la mise en œuvre de campagnes promotionnelles pour promouvoir les chaînes de valeur appuyées sera donné.

L'idée ici est de **faire évoluer les espaces de concertation vers des tables filières et finalement vers des interprofessions** des filières ciblées. Sur la base des besoins en termes d'expertise identifiés par les acteurs des filières et comme étape intermédiaire, les tables-filières se doteront de centres d'excellences et d'innovation appelés « **Agri-innovation Hub** » afin de permettre un accès aux services financiers et non-financiers en lien avec les principaux axes de développement des filières retenues en commun accord.

Pour la filière **ananas** notamment, on peut envisager la mise en place d'une plateforme des opérateurs de production, transformation, transport et exportation, dotée d'un espace d'appui/formation/conseil/innovation de type « Agri-Hub ».

Activité 4.2 : Appuyer les entités déconcentrées du Ministère de l'agriculture dans le pilotage et le monitoring des stratégies sectorielles pertinentes.

Cette activité intègre plusieurs aspects :

- **La mise en place d'outils qui permettront de suivre l'impact** des actions de l'intervention sur le fonctionnement des chaînes de valeur en particulier pour ce qui concerne le partage de la valeur ajoutée et les effets sur les bénéficiaires finaux notamment en terme d'inclusivité.
- **L'amélioration de la capacité des autorités et de leurs services** à poser leur propre analyse et à proposer, en concertation avec les opérateurs privés, des politiques et actions concertées sur les chaînes de valeur : cf. fiscalité, tracasseries, infrastructures prioritaires, ...
- L'accompagner les autorités et leurs services dans **l'actualisation des plans de développement** agricoles existants en lien avec le PNIASA

⁴⁵ Comité Régional des Acteurs de Développement Rural de la Région de Kindia

⁴⁶ Comité Régional des Acteurs de Développement Rural de la Région de Mamou

Activité 4.3 : Réaliser des investissements structurants prioritaires identifiés au sein des espaces de concertation.

Il s'agit de réaliser des **investissements structurants en amont et en aval des filières ciblées** suite à un exercice participatif de **priorisation mené au sein des espaces de concertation** (public-privé) renforcés par l'intervention.

L'orientation et la priorisation de ces investissements publics (marchés locaux, aménagements hydro-agricoles, espaces de transformation, installations solaires...) sera le résultat d'une vision d'ensemble actualisée et exhaustive de l'existant basé sur un inventaire (notamment au départ des réalisations de DAKMA) et le lien avec les axes de développement retenus pour les filières ciblées. Des études préalables recenseront et analyseront les facteurs de réussite et de blocage sur la base d'exemples concrets, notamment en matière de partenariat public-privé. Les données seront géo référencées et visualisées sur des supports cartographiques.

Des liens, voire des collaborations opérationnelles seront établis avec le volet « infrastructures » du programme **INTEGRA/Enabel** (désenclavement, commerces, création d'emplois...) et des moyens qui y sont affectés.

Les financements nécessaires à la réalisation de travaux seront mobilisés sur base de dossiers d'appels d'offre (DAO) et préalablement à l'établissement des dossiers techniques et des études de (pré)faisabilité (cf. procédure en vigueur actuellement au sein de DAKMA).

En ligne avec les initiatives de réalisation d'infrastructures structurantes, des réflexions seront approfondies également dans le cadre du développement de modèles de financement liés aux investissements structurants de très grande envergure comme par exemple un magasin central de stockage pour les produits fruitiers au niveau de l'aéroport ou du port ou encore la construction d'une usine de transformation des pommes de terre. **Bio-invest** et **Finexpo** seront impliqués activement dans ces échanges.

Résultat 5 : L'offre de services numériques pour les entrepreneurs des filières et l'utilisation des nouveaux outils digitaux sont renforcées.

Pour cette intervention, la digitalisation fait l'objet d'un résultat à part entière. Les outils digitaux doivent s'adapter aux besoins spécifiques des acteurs pour optimiser leurs activités. Ces innovations peuvent se baser sur les **supports informatiques, la téléphonie mobile et l'internet**. Dans les zones reculées où l'analphabétisme est plus répandue, les **supports audios** seront favorisés. Les **outils digitaux** doivent permettre de :

- Collecter et analyser les informations pour nourrir des données de base et les statistiques locales, cartographier, mettre en place des systèmes de suivi, ... ;
- Informer : prix sur les marchés, informations techniques, conseil, marketing, ... ;
- Former-éduquer-sensibiliser sur des thématiques spécifiques ;
- Acheter-vendre-payer sur les marchés et dans les villages par mobile money, e-commerce ;
- Constituer des groupes /communautés de partage d'information et d'échange technique ;
- Collecter des fonds pour des projets par le 'crowd funding'/collecte de fonds.

Activité 5.1 : Renforcer l'offre de services numériques et former à leur utilisation.

Une **analyse** sera menée dans un premier temps en vue de définir l'offre existante et les opportunités de développement dans la perspective d'une amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur. Sur base de cette analyse, les **besoins spécifiques** de chaque groupe d'acteurs seront définis tant en terme de formations que d'équipements. Cette activité se fera également en lien :

- avec ce qui est prévu au niveau du financement concernant l'élargissement et l'amélioration de l'intermédiation financière notamment s'agissant de la numérisation des transactions, l'information relative aux produits financiers ou encore l'éducation financière ;
- avec ce qui est prévu au niveau de l'entrepreneuriat urbain au niveau des hubs d'innovations (Agri-hubs).

Les outils digitaux doivent s'adapter aux besoins spécifiques des acteurs pour optimiser leurs activités. Ces innovations peuvent se baser sur les supports de l'imagerie satellitaire, des objets connectés, de l'Intelligence artificielle, la téléphonie mobile et l'internet. Dans les zones reculées où l'analphabétisme est plus répandu, les supports audios seront favorisés. Les outils digitaux doivent servir l'ensemble des acteurs le long de la chaîne de valeur, pour leur permettre **d'améliorer efficacement et rapidement leurs performances propres dans ces chaînes et de fluidifier leurs interactions transactionnelles.**

Les acteurs déjà identifiés pour des possibles partenariats dans ce domaine sont quelques ONG spécialisées, l'opérateur télécom Orange et Saboutech à Conakry. L'utilisation potentielle de l'interface et expertise du D4D fund de BIO-invest et Enabel sera examinée. Des liens en terme du numérique pour le développement seront également établis avec l'intervention « Formation, d'Expertise et d'Etudes (PDF-EE) ».

Activité 5.2 : Analyser les besoins d'informations de prix et marchés.

Les systèmes d'information des marchés (SIM) ont le potentiel de mettre en relation offre et demande de produits. Ils permettent aussi aux producteurs de choisir le meilleur moment pour vendre leur stock en fonction de l'évolution des prix. De nombreuses initiatives se développent mais le plus souvent sans coordination réelle et avec les plus grandes difficultés pour atteindre une masse critique suffisante pour être viables économiquement. L'intervention **analysera les contraintes à la diffusion de ces mécanismes, proposera des scénarios de mise à niveau de l'offre de SIM** selon les attentes des acteurs locaux et **implémentera les solutions les plus pertinentes.**

4.7 Enveloppe budgétaire et partenariats Intervention 1

Rubrique		Budget €	Allocation budgétaire envisagée / Explication	Mode de contractualisation / partenaires
COUTS OPERATIONNELS : 10.461.180 €				
Résultat 1 : Les besoins de renforcement et les niches de développement des filières ciblées sont identifiés.				400.000€
Activité 1.1	Cartographie filières, besoins, niches	100.000 €	Cartographie participative filières / identification besoins et niches d'intervention	-Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG ou -Marché public de service
Activité 1.2	Etudes de faisabilité et concertations entre acteurs pour le ciblage des niches	250.000 €	Etudes de faisabilité (exemples) : * infrastructures de stockage de petite échelle (frigos solaires) * système de collecte approprié pour l'ananas et la mangue * unités artisanales de séchage d'ananas et de mangue * production d'emballage pour l'ananas * transformation de pommes de terre	<u>Au cas par cas:</u> -exécution par l'unité d'intervention -Marchés publics de service -Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
		50.000 €	Concertations entre acteurs pour le ciblage des niches	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
Résultat 2 : L'accès des entrepreneurs des filières ciblées aux appuis technico-économiques et à l'innovation est amélioré.				2.016.000 €
Activité 2.1	Appuis non-financiers aux MPME et organisations agricoles opérant en aval des filières ciblées. (846.000 €)	350.000 €	Appuis BDS, projets pilote 'contract farming', études spécifiques, appuis aux actions de plaidoyer, appuis à l'organisation/structuration, innovation, applications digitales, concertation entre acteurs, développements des outils	-Subsides - Appels à propositions / organisations de type ONG -Subsides – octrois directs(*) / OP (FEPAG, UGAS, FPPD, CNOGP...) et/ou avec services étatiques en charge de l'entrepreneuriat agricole
		30.000 €	Concertations entre acteurs pour le ciblage des appuis à prioriser	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
		150.000 €	Renforcement de l'offre (acteurs publics et privés) de services non-financiers en aval de filières ciblées	Marché public de service
		50.000 €	Prise en charge échanges commerciaux avec missions économiques, participation aux foires, réseautage pour le développement des partenariats privé-privé	Exécution par l'unité d'intervention
		116.000 €	ATN – développement des chaînes de valeur (54 H/M)	Contrat de travail Enabel en Guinée
		150.000 €	Expertise ponctuelle/perlée développement secteur privé en aval (150 H/J)	-Expertise Siège Enabel -Marché public de services -(éventuellement Accords Spécifiques de Coopération avec organisations belges de promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi)
Activité 2.2	Appuis non-financiers aux MPME et organisations agricoles opérant en amont des filières ciblées	150.000 €	Appuis par BDS, sur la qualité des produits, la maîtrise des coûts, études spécifiques, plaidoyer, appuis à l'organisation/structuration, organisation de l'approvisionnement en intrants, techniques de production, foncier, innovation, applications digitales	-Subsides - Appels à propositions / organisations de type ONG -Subsides – octrois directs (*) / OP (FEPAG, UGAS, FPPD...)

Rubrique		Budget €	Allocation budgétaire envisagée / Explication	Mode de contractualisation / partenaires
	(730.000 €)	30.000 €	Concertations entre acteurs pour le ciblage des appuis à prioriser	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
		100.000 €	Renforcement de l'offre (acteurs publics et privés, OP) de services non-financiers en amont de filières ciblées	Marché public de service
		200.000 €	Poursuivre les l'appui-conseil, l'accompagnement des structures des gestion des infrastructures d'eau potable mission en place par AEPKM (3ans / 3 réseau / 22.500€ par réseau)	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
		70.000 €	Poursuivre la production des rejets MVA ananas, formation et renforcement de capacités des planteurs (installés / nouveaux) intéressés par une spécialisation : période de 18 mois	Subside – octroi direct (*) / FEPAF (fédérations des planteurs de fruit)
		30.000 €	Développement et mise en place d'un modèle d'affaire pour l'installation des planteurs spécialisés de la production des rejets MVA (outil inventaire demande / matching demande et offre)	Marché public services
		150.000 €	Expertise ponctuelle/perlée développement entrepreneuriat en amont (150 H/J)	-Expertise Siège Enabel -Marchés publics de services
Activité 2.3	Promouvoir des innovations agro-environnementales dans le développement des filières ciblées (440.000 €)	90.000 €	Renforcer les compétences du staff techniques des fédérations personnelle, unions et groupements en matière et pratiques agro écologiques (via dispositif CEP et voyages d'échanges)	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
		150.000 €	Poursuivre la démarche de promotion de la culture attelée / mécanisation intermédiaire hautement appréciées par les producteurs sur les sites aménagés par DAKMA (recommandation MTR)	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
		100.000 €	Poursuivre la démarche de promotion/ diffusion du compost de 21jrs hautement appréciées par les producteurs sur les sites aménagés par DAKMA (recommandation MTR)	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
		100.000 €	Vulgarisation de l'énergie renouvelable et autres applications innovatrices	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
Résultat 3 : L'accès des entrepreneurs des filières aux services financiers est amélioré par l'articulation des fournisseurs de services et l'introduction des produits financiers innovants 3.306.000 €				
Activité 3.1	Diagnostic des raisons du faible financement des filières ciblées	60.000 €	Etude pour documenter les raisons du faible financement des filières ciblées	Marché public de services
Activité 3.2	Améliorer au niveau des IF/IMF, l'offre de produits financiers adaptés aux besoins des filières et renforcer leur expertise technique et financière	20.000 €	Sélection par l'intervention sur base d'un appel d'offre (critères : expérience dans le domaine, capacité de mise en œuvre...) du ou des partenaires financiers clés (IF/IMF) pouvant bénéficier de l'assistance technique	Exécution par l'unité d'intervention
		60.000 €	Expertise technique visant à développer des produits financiers des IF/IMF sélectionnées, adaptés aux besoins des filières, ainsi qu'à améliorer leurs pratiques et outils de manière à renforcer leur compétitivité	Marché public services

Rubrique		Budget €	Allocation budgétaire envisagée / Explication	Mode de contractualisation / partenaires
Activité 3.3	Des mécanismes de financement permettant de réduire les risques des IF/IMF et de soutenir l'investissement dans les filières sont développés : fonds de garantie	1.100.000€	Fonds de garantie : 1.100.000€	Octroi direct à un organisme public spécialisé habilité (mandaté) pour l'octroi de garanties
Activité 3.4	Des mécanismes de financement permettant de réduire les risques des IF/IMF et de soutenir l'investissement dans les filières sont développés : facilité de soutien à l'investissement	1.900.000€	Facilité de soutien à l'investissement : 2.000.000€ géré par un opérateur privé ou public (contracté via appel à proposition), qui est habilitée d'octroyer des subsides à des entreprises	Subside après appel à proposition géré par un opérateur privé ou public
		50.000 €	coûts de l'organisation des appels à projets des initiatives entrepreneuriales à financer	À intégrer dans la CSub avec l'IF/IMF suite à la procédure suivie (ligne précédente)
		116.000 €	ATN financement des entrepreneurs agricoles (54h/m)	Contrat Enabel en Guinée
Résultat 4 : L'environnement des affaires et la gouvernance des filières ciblées sont améliorés à travers une meilleure articulation des acteurs et la réalisation des investissements structurants : 4.299.180 €				
Activité 4.1	Professionnaliser les espaces de concertation au sein des filières ciblées.	100.000 €	Animation/accompagnement du processus de concertation / accompagnement de la mise en place des Agri-innovation Hub	Subside - Appel à propositions / organisations de type ONG
		80.000 €	Pilotage des espaces de concertation (organisation/suivi sessions)	Subside – octroi direct (*) / Ministère de l'Agriculture
Activité 4.2	Appuyer les entités déconcentrées du Ministère de l'agriculture dans le pilotage et le monitoring des stratégies sectorielles pertinentes	150.000 €	Réunions, études, petits moyens de fonctionnement pour assurer des tâches de pilotage et de monitoring	Subside – octroi direct (*) / Ministère de l'Agriculture
Activité 4.3	Réaliser des investissements structurants prioritaires identifiés au sein des espaces de concertation	3.889.180 €	Financement des investissements structurants nécessaires au développement des filières et à l'amélioration du maillage territorial des infrastructures publiques	Marché public de travaux (et fourniture)
		80.000 €	Ensemble des opérations de préparation de ces investissements tel que diagnostics, réunions (concertation, restitution..), visites de terrain, études de pré-faisabilité... Concertation des acteurs, plans d'actions, appui aux actions de plaidoyer, développements des outils	Subsides – octrois directs (*) / Ministère de l'Agriculture/CNOPG

Résultat 5 : L'accessibilité et l'utilisation de nouveaux outils digitaux par les acteurs locaux sont améliorées :				440.000 €
Activité 5.1	Renforcer l'offre de services numériques et former à leur utilisation en vue d'améliorer la compétitivité des chaînes de valeur prioritaires	80.000 €	Développer la stratégie et le plan d'action	Marché public de service
		200.000 €	Equipements NTIC en fonction des besoins identifiés	Marché public de fourniture
		50.000 €	Analyse/diagnostic (collecter et analyser les données)	Marché public de service
Activité 5.2	Analyser les besoins d'informations de prix et marchés	110.000 €	Mise en œuvre d'un dispositif SIM performant	Marché public de service
Moyens généraux : 1.038.820 €				
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille pays)		320.654 €	33% du coût des ressources humaines administratives et financière des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
Investissements		96.700 €	33% des coûts des investissement nécessaire aux 3 bureaux de C-K-M	Marché public (équipement et véhicules)
Fonctionnement		349.441 €	33% du coût administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
Suivi-évaluation, audit, appui technique		272.023 €	1/3 du budget pour suivi-évaluation, audit, appui technique	Marchés Publics (contrats cadre) Enabel
Total		11.500.000 €		

(*) l'attribution des subsides via une procédure d'octroi direct à des structures publiques (Ministères, services techniques...) ou privées (fédérations ou associations des producteurs ou entrepreneurs...) s'alignera aux conditions reprises dans l'AR/guide de subsides relatives aux situations de monopoles de droit ou de fait.

4.8 Chronogramme opérationnel et budgétaire intervention 1

Intervention 1 - Promotion de l'entrepreneuriat durable et inclusif sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou : Appui au développement de l'entrepreneuriat agricole sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							10.461.180	1.247.000	2.487.000	2.487.000	2.212.000	2.028.180
Résultat 1 : Les besoins de renforcement et les niches de développement des filières ciblées sont identifiés							400.000	400.000	0	0	0	0
Activité 1.1	Cartographie filières, besoins, niches						100.000	100.000				
Activité 1.2	Etudes de faisabilité et concertations entre acteurs pour le ciblage des niches						300.000	300.000				
Résultat 2 : L'accès des entrepreneurs des filières ciblées aux appuis technico-économiques et à l'innovation est amélioré							2.016.000	309.000	384.000	414.000	464.000	445.000
Activité 2.1	Appuis non-financiers aux MPME et organisations agricoles opérant en aval des filières ciblées.						846.000	75.000	150.000	180.000	230.000	211.000
Activité 2.2	Appuis non-financiers aux MPME et organisations agricoles opérant en amont des filières ciblées						730.000	146.000	146.000	146.000	146.000	146.000
Activité 2.3	Promouvoir des innovations agro-environnementales dans le développement des filières ciblées						440.000	88.000	88.000	88.000	88.000	88.000
Résultat 3 : L'accès des entrepreneurs des filières aux services financiers est amélioré par l'articulation des fournisseurs de services et l'introduction des produits financiers innovants							3.306.000	76.000	691.000	691.000	1.016.000	832.000
Activité 3.1	Diagnostic des raisons du faible financement des filières ciblées						60.000	60.000				
Activité 3.2	Améliorer au niveau des IF/IMF, l'offre de produits financiers adaptés aux besoins des filières et renforcer leur expertise technique et financière						80.000	16.000	16.000	16.000	16.000	16.000
Activité 3.3	Des mécanismes de financement permettant de réduire les risques des IF/IMF : fonds de garantie						900.000		375.000	375.000	275.000	75.000

Activité 3.3	Des mécanismes de financement permettant de réduire les risques des IF/IMF et de soutenir l'investissement dans les filières sont développés						2.066.000		300.000	300.000	725.000	741.000
Résultat 4 : L'environnement des affaires et la gouvernance des filières ciblées sont améliorés à travers une meilleure articulation des acteurs et la réalisation des investissements structurants							4.299.180	316.000	1.316.000	1.316.000	666.000	685.180
Activité 4.1	Professionnaliser les espaces de concertation au sein des filières ciblées						180.000	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000
Activité 4.2	Appuyer les entités déconcentrées du Ministère de l'agriculture dans le pilotage et le monitoring des stratégies sectorielles pertinentes						150.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
Activité 4.3	Réaliser des investissements structurants prioritaires identifiés au sein des espaces de concertation						3.969.180	250.000	1.250.000	1.250.000	600.000	619.180
Résultat 5 : L'accessibilité et l'utilisation de nouveaux outils digitaux par les acteurs locaux sont améliorées							440.000	146.000	96.000	66.000	66.000	66.000
Activité 5.1	Renforcer l'offre de services numériques et former à leur utilisation en vue d'améliorer la compétitivité des chaînes de valeur prioritaires						330.000	66.000	66.000	66.000	66.000	66.000
Activité 5.2	Analyser les besoins d'informations de prix et marchés						110.000	80.000	30.000			
MOYENS GENERAUX							1.038.820	260.092	206.814	201.707	206.814	163.392
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)							320.654	64.131	64.131	64.131	64.131	64.131
Investissements							96.700	96.700				
Fonctionnement							349.441	69.888	69.888	69.888	69.888	69.888
Suivi-évaluation, audit, appui technique							272.025	29.373	72.795	67.688	72.795	29.373
BUDGET TOTAL							11.500.000	1.507.092	2.693.814	2.688.707	2.418.814	2.191.572

5 PILIER 1 - Intervention 2 :

Appui au développement de l'entrepreneuriat urbain sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou

5.1 Analyse du Contexte

L'axe **Conakry-Kindia-Mamou** constitue un pôle de développement socio-économique important pour la Guinée. Notamment les **centres urbains sur ce corridor** stratégique font preuve d'un potentiel et d'atouts de développement importants.

La ville de **Kindia** est un centre commercial important en très forte croissance démographique (+300% en 20 ans). La ville de **Mamou** constitue un carrefour stratégique important vers le reste du pays et la sous-région (connections vers l'ouest (Conakry), le nord (Sénégal), le nord-est (Mali), la partie est du pays et les pays voisins au sud). **Conakry** est la capitale avec une économie très diversifiée qui compte près de 3 millions d'habitants, soit un quart de la population du pays.

Le contexte de Conakry est fort différent de celui des villes de Kindia et de Mamou. D'autres caractéristiques de ces centres urbains relatives au développement économique et à l'entrepreneuriat se recoupent plutôt.

- **développement économique** : Conakry connaît un développement plus dynamique que les villes de Kindia et de Mamou, avec une réelle diversification des activités économiques et une concentration importante de services publics et d'entreprises privées. Avec ses hubs d'innovation, ses plateformes associatives et ses collectifs de jeunes émergents, la capitale peut être considérée comme un pôle d'innovation et de concentration d'initiatives prometteuses.
- **urbanisation** : Conakry connaît une urbanisation galopante (plus prononcée que celle des villes de l'intérieur) résultant à la fois de l'exode rural, de l'immigration et du développement d'activités socio-économiques diverses. L'expansion rapide produit des effets néfastes en termes de qualité de vie, de chômage, d'infrastructures déficitaires,
- **auto-emploi** : est prédominante dans les centres urbains de Kindia-Mamou (estimé à 90%) majoritairement dans l'agriculture familiale, quelques filières agricoles, le commerce et l'artisanat. Conakry en revanche dispose d'une concentration importante de services publics et d'entreprises privées constituant un pôle d'attraction plus important sur le secteur formel.
- **commerce** : qu'il soit de produits manufacturés (majoritairement importés), agricoles ou artisanaux, le commerce constitue un domaine d'activité largement pratiqué dans les villes de Kindia et Mamou, tout comme dans la Capitale. Il s'agit essentiellement du commerce de détail informel dans les centres urbains. Depuis quelques années, une forte augmentation des activités commerciales se fait sentir, essentiellement au niveau des commerces alimentaires et petits commerces de détail, mais également des services qui se développent, comme le comptoir agricole, des services de réparation de téléphones mobiles, des cybercafés, des services bureautiques, et autres. A l'intérieur du pays cette évolution est plus forte à Kindia (comparée à Mamou), vu sa croissance rapide comme ville et sa proximité directe avec Conakry.
- **construction** : constitue une activité importante dans l'ensemble de centres urbains sur l'axe, bien qu'à Kindia et Mamou elle est plutôt limitée à la construction des logements (et des bureaux des services publics). A Conakry, elle est plus diversifiée et à une échelle plus importante (hôtels, magasins, centres commerciaux, logements,...). Avec la hausse des

importations en Guinée des matières premières (pour la fabrication du ciment, le fer, tubes et câbles ...) le secteur semble connaître une croissance certaine dans la zone, et on peut parler d'un véritable boom à Conakry. Le secteur est caractérisé par une haute intensité de main d'œuvre avec des opportunités d'emploi importantes pour des jeunes et des artisans locaux.

- **artisanat** : représente une activité économique qui est relativement plus importante dans les villes de Kindia et Mamou que Conakry. Difficilement à répertorier (majoritairement informel), l'artisanat est un grand 'employeur' dans ces villes. Il comprend la fabrication des objets usuels et d'ornement : teinture, cotonnades, outillages, saponification, couture, sandales, menuiserie, etc. Particulièrement à Mamou, le travail artisanal est organisé sur la base de la division traditionnelle de la société. A Kindia, comme à Mamou, il existe des fédérations des artisans (respectivement FPAKI⁴⁷, FPAM⁴⁸) qui fédèrent l'ensemble des associations (groupements) d'une vingtaine de différents corps de métier.

En matière de **climat d'affaires**, la Guinée montre des performances encourageantes par rapport à l'indicateur « démarrer une entreprise » à travers le guichet unique, avec un score même supérieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne. Quant à d'autres indicateurs, et plus particulièrement en matière « d'accélération des affaires », le climat d'affaires ne se révèle absolument pas propice. **L'accès difficile à l'énergie et aux financements, la taxation, les longues procédures et tracasseries administratives et les prix instables** ont été identifiés comme les obstacles principaux pour les entrepreneurs au Guinée. Pour les micros et petites entreprises le **manque d'information sur le marché** (et ses opportunités) se relève également comme un facteur freinant⁴⁹, tout comme **la qualité de l'éducation** et le manque de services de formation qui rendent difficile le développement d'activités plus formelles dans les centres urbaines.

D'une façon générale, les principaux défis liés au développement de l'entrepreneuriat dans les centres urbains sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou peuvent être résumés comme suit :

- la présence massive **d'opérateurs privés informels** (90%)⁵⁰ « auto-employés », microentreprises et quelques PME actives. Même les entreprises formelles reconnaissent une part importante d'informalité dans leurs activités⁵¹. Globalement le secteur privé est affecté négativement par le coût des facteurs de production et un environnement des affaires pénalisant ;
- **le faible niveau de développement humain et de cohésion sociale** constitue un des principaux défis pour la réalisation d'une croissance économique plus inclusive ;
- **le manque d'accès au financement**. Le secteur bancaire se concentre essentiellement sur les crédits à court terme ce qui entraîne une faible compétitivité du secteur bancaire. Selon la Banque Mondiale, seulement 9% des PME ont un prêt bancaire⁵². L'accès aux points de services financiers demeure une contrainte réelle⁵³.

⁴⁷ Fédération préfectorale des artisans de Kindia qui regroupe 1300 artisans, regroupés dans des dizaines de groupements de métiers.

⁴⁸ Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou qui a répertorié en 2012 plus de 5000 artisans (dont 50% des femmes), regroupés dans plus de 40 chambres/groupements de métiers

⁴⁹ Selon une enquête menée en 2015 par l'Agence pour la Promotion des Investissements Privé (APIP) auprès des PME et industries en Guinée, et en excluant le facteur de la crise d'Ebola,

⁵⁰ Source APIP, Rapport sur le secteur privé « Transformer le potentiel de la Guinée en prospérité pour le peuple guinéen »

⁵¹ Les entreprises justifient l'informalité par: i) la « prédation fiscale » que susciterait la transparence, ii) la concurrence du secteur informel (d'après une banque interrogée, sur les € 2,5Mds de masse monétaire, seule la moitié serait dans le système bancaire), iii) les craintes suscitées par l'appartenance politique et/ou ethnique, iv) le dysfonctionnement du système de sécurité sociale, et plus généralement par v) la crainte de l'Etat (probablement induite par les régimes autoritaires successifs).

⁵² Le secteur compte avec 16 banques commerciales, 24 Institutions de Microfinance (IMF), 6 compagnies d'assurance, 3 compagnies de transfert d'argent et 4 opérateurs de téléphonie mobile. Les leaders du marché dans le secteur de la microfinance sont le Crédit Rural de Guinée, FINADEV et COFINA. La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) estime à 349 le nombre de points de services financiers des IMFs. Les IMFs procurent services à presque 515.000 clients (42% des femmes) et elles sont un portefeuille en cours de presque USD45 millions. Même si le secteur n'est pas encore adapté aux

5.2 Changements visés et orientations stratégiques

Cette intervention entend contribuer au renforcement du tissu économique dans les zones artisanales et industrielles sur l'axe du programme en œuvrant à **l'amélioration des performances des entreprises (MPME) qui y sont actives**. L'objectif recherché à terme, est de faire évoluer le tissu économique par la stimulation de la diversification économique, à travers l'investissement dans des secteurs prometteurs, dans des nouvelles technologies de production (plus efficace et plus compétitive) ou encore par l'émergence d'entreprises dans l'économie numérique.

Le focus est mis sur des **entreprises inclusives**⁵⁴ et des initiatives entrepreneuriales générant des emplois stables et ayant des effets structurants sur le tissu économique local (p.ex. des entreprises qui appliquent la haute intensité de main d'œuvre, qui utilisent l'énergie verte et qui contribuent à une économie circulaire).

Vu la diversité de bénéficiaires potentiels sur l'axe, la stratégie d'intervention doit être flexible et sur mesure de l'entrepreneur, et son opérationnalisation se fera à travers des partenariats et alliances avec des acteurs et prestataires solidement ancrés dans le secteur. Elle se base sur l'approche « **accélération des affaires** ». Un programme d'accélération d'entreprise offre aux entrepreneurs en démarrage ou en processus de changement l'accès à des formations, du mentorat, à des investisseurs et à d'autres formes de soutien pour les aider à devenir plus performantes, stables et autonomes. Les MPME qui font appel à des services d'accélération sont généralement des entreprises ayant au moins franchi les premières étapes de leur développement.

5.3 Principes directeurs

En phase avec les principes stratégiques généraux (voir supra), les démarches d'appui à l'accélération suivront globalement les **principes stratégiques suivants** :

- focus sur des initiatives à **haut potentiel, à effets structurant et de levier** ;
- stimuler l'**innovation** (technologique) dans les centres urbains ;
- focus sur des initiatives/entreprises **inclusives** ou qui visent des marchés inclusifs⁵⁵ ;
- stimuler la génération d'**emplois stables et décents** ;
- stimuler des investissements à **faible empreinte environnementale** ;
- miser activement sur des **liens économiques** entre les différents marchés, tant au niveau local/régional/national/international (lien Conakry) et la mise en relation des acteurs ;
- stimuler activement des **approches intégrées** (expertise belge) et **multi-acteurs**, ainsi que des **synergies** avec d'autres intervenants, notamment de la coopération belge (Enabel/EU (assainissement, emploi), intervention PdFEE (lien PAC, études économiques)).

5.4 Groupes cibles prioritaires

Sont visées prioritairement, les micros, petites et moyennes entreprises (**MPME**) **existantes et actives dans les centres (péri)urbains** de Kindia et Mamou et dans la Capitale.

nouvelles technologies, le nombre des clients avec un portefeuille électronique est de 3.500.000 soit 6 fois le nombre des clients des IMFs.

⁵³ avec 2,3 points de services pour 100.000 habitants

⁵⁴ les modèles d'entreprises inclusives incluent les populations défavorisées dans les modèles de chaînes d'approvisionnement en tant que salariés, producteurs et entrepreneurs. Elles créent des ponts entre les entreprises et les pauvres pour un bénéfice mutuel. Ainsi, ils apportent les avantages de la croissance directement aux communautés à faible revenu. Les entreprises inclusives créent une base solide pour le profit et la croissance à long terme en amenant les personnes précédemment exclues sur le marché.

⁵⁵ Les «*Marchés inclusifs*» sont ceux qui créent des choix et des possibilités plus vastes pour les personnes normalement marginalisées ou défavorisées par ceux-ci. Ces marchés intègrent les «*pauvres*» du côté de la demande en tant que clients et consommateurs et du côté de l'offre en tant qu'employés, producteurs et propriétaires d'entreprises à différents maillons des chaînes de valeur.

Le focus est mis sur des entreprises **inclusives** dans de divers secteurs porteurs (**énergie, NTIC, agriculture, construction, artisanat...**) ayant besoin des appuis d'accélération. Les MPME sont sélectionnées en fonction de leur potentiel d'affaires (cf. marchés, innovation), de leur effet structurant potentiel sur le tissu économique dans lequel elles s'insèrent, ou encore de leur potentiel de générer des emplois inclusifs, stables, durables et décents (cf. **économies verte/numérique/circulaire/sociale...**).

Les initiatives spécifiquement portées par les **femmes** et les **jeunes** occuperont une proportion importante.

Vu la diversité des secteurs porteurs et la multitude d'intervenants présents sur l'axe, des analyses préliminaires seront menées à bien afin de définir les secteurs d'activité et les domaines d'appui à cibler en priorité.

Les appuis préconisés ciblent aussi des **organismes divers (publics/privés) offrant des services** aux entrepreneurs, notamment ceux spécialisés dans de services financiers (IF/IMF) et non financiers (organisations et associations, incubateurs, ONG, structures étatiques, autres structures spécialisées...), dont les capacités seront renforcées et qui auront élargi leur base de clientèle.

Enfin, les appuis s'adresseront aux **décideurs**. Par les activités qui ciblent un meilleur accès des décideurs à l'information sur l'entrepreneuriat urbain, l'intervention contribuera à l'élaboration des stratégies et des plans de développement économiques urbains.

5.5 Partenariats et synergies

Signalons qu'un certain nombre de **structures, tant publiques que privées**, peuvent être considérées comme des opportunités pour renforcer les **services d'accompagnement, d'orientation et de formation aux entrepreneurs** et créer de l'emploi sur l'axe du programme. Il s'agit ici notamment **des initiatives privées** stimulant l'innovation (Saboutech, Osez Innover, Jatrophia, la Plateforme Jeunes Solidaires/TRIAS, la structure d'accompagnement des jeunes « OseTonEmploi » et le collectif d'acteurs guinéen « Syli » et certaines activités qui y sont liées (notamment autour des NTIC, des énergies renouvelables ou de l'agrobusiness sur la transformation des produits agricoles).

Particulièrement, la dynamique **des structures privées** (comme MGE⁵⁶, Fédérations, Chambre de commerce et d'industrie) et des **structures publiques** chargées d'accompagner **l'entrepreneuriat et l'emploi** (APIP, AGUIPE⁵⁷, ONFPP⁵⁸) doit être considérée comme une opportunité sur laquelle l'intervention pourra prendre appui. Pour ce faire, l'intervention mobilisera à la fois les compétences existantes mais travaillera également à leur renforcement et extension (guichet unique pour la création d'entreprises ; information, orientation, accompagnement d'investisseurs, assistance technique, conseil et formation aux entrepreneurs existants et futurs...).

Plusieurs **projets appuient les MPME**, dans le cadre du développement de la compétitivité mais aussi de la génération d'emploi dans le cadre de la prévention des migrations. Le projet d'appui aux MPME, financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre par le Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, a notamment pu établir des Centres d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprise (CAPME) à Conakry et à Mamou. Une collaboration entre cette intervention et ces CAPME est envisagée.

Des approches plus intégrées et multi-acteurs (publics/privés, guinéens/internationaux) sous forme des partenariats techniques ou alliances stratégiques seront également recherchées. Parmi eux des **acteurs belges** comme : BIO, les Universités belges ainsi que des acteurs privés belges

⁵⁶ Maison Guinéenne de l'Entrepreneur

⁵⁷ Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi

⁵⁸ Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels

comme les ACNG. Ces collaborations seront mobilisées selon les procédures actuellement d'application dans le cadre de la mise en œuvre du présent portefeuille.

Au sein d'Enabel : de nombreuses synergies et certaines mutualisations seront recherchées en particulier avec le programme INTEGRA/BEL et SANITA (Enabel-EU), mais également avec les autres interventions bilatérales et les initiatives de type 'TDC' et 'WeHubit/D4D' (voir supra). Les zones géographiques couvertes par les programmes INTEGRA/BEL et SANITA sont similaires et nombre de partenariats envisagés le sont également ce qui laisse entrevoir de réelles opportunités de synergies dans la mise en œuvre. Cependant celles-ci ne seront pas automatiques et une réelle volonté de coordination dans la mise en œuvre s'impose afin de ne pas doubler les efforts et d'éviter d'éventuels « effets d'aubaine » générés par l'une ou l'autre intervention.

En plus des **partenariats et collaborations** avec des acteurs belges, Enabel établira également des synergies et complémentarités avec d'autres intervenants comme CCI, AFD, l'UNCDF, le PNUD, la GIZ. Afin d'assurer une **synergie d'intervention et une complémentarité**, des réunions de concertation et tables rondes d'intervenants sont prévues visant un positionnement de chacun en lien avec ses compétences techniques, son expertise et les complémentarités. Une attention particulière dans le cadre de ces concertations sera portée sur les outils financiers afin de chercher une harmonisation des modalités de financement.

5.6 Objectif spécifique et résultats

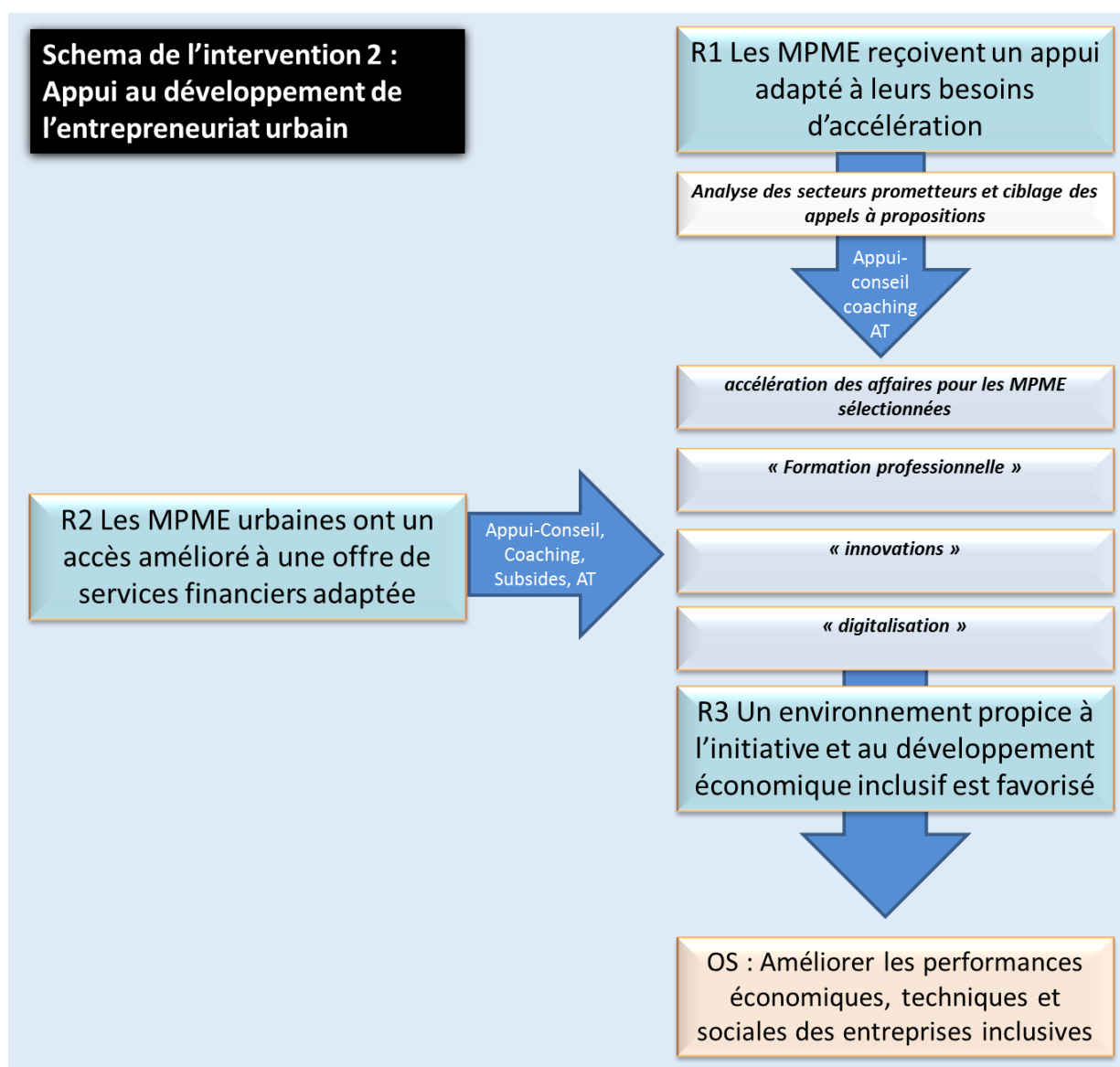
Objectif Spécifique: Améliorer les performances économiques, techniques et sociales des entreprises inclusives (MPME existantes) dans les centres urbains de Conakry, Kindia et Mamou.

Les MPME ciblées, verront leurs performances améliorées au niveau :

- **Economique** : augmentation du chiffre d'affaires, des marchés ;
- **Technique** : amélioration des processus, capacités techniques, innovation, applications des outils numériques, énergies renouvelables etc. menant à une efficience améliorée ;
- **Sociale** : génération d'emplois permanents/travail décent/inclusion groupes défavorisés.

Les résultats conformeront une stratégie d'intervention basée sur des instruments complémentaires d'appui aux MPME ciblées :

- Appui non financier : appui aux MPME sélectionnées dans le cadre d'une approche « **accélération des affaires** », en coïncidence avec des actions dirigées vers le **renforcement de l'offre** de services non financier (cf. développement des capacités institutionnelles, d'accompagnement et de soutien aux MPME et la mise en place de structures d'appui à l'accélération des affaires) ;
- Appui financier : sous la forme de crédits mises à disposition par une « **facilité d'accélération et d'innovation** » gérée par un IF/IMF et l'amélioration de l'offre des services financiers qui répondent mieux aux besoins des MPME urbaines et de l'économie, en coïncidence avec des actions de renforcement des capacités des MPME pour rendre leurs dossiers 'bancables'.
- Environnement incitatif/gouvernance : contribution à **un environnement plus propice à l'initiative et au développement économique inclusif**. A travers un meilleur accès des décideurs aux informations et aux analyses et via l'organisation des espaces d'échange pour les MPME, il s'agit de promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation qui doit résulter à une meilleure maîtrise des potentiels locaux au niveau des autorités économiques et politiques.



Résultat 1: Les MPME présentant des projets inclusifs et porteurs reçoivent un appui adapté à leurs besoins d'accélération et l'offre de services d'accompagnement et de développement est renforcée et facilitée.

Le premier résultat regroupe les activités en lien avec l'**appui non financier** aux MPME. Il se concentrera sur **4 activités principales** : (1) le ciblage des domaines d'appui et les (types de) MPME les plus prometteuses, (2) le renforcement des capacités de gestion, d'innovation et d'accélération des MPME par l'assistance technique et le coaching fournis par les plateformes/hubs d'innovation, (3) le renforcement des organismes publics et privés, des associations et organisations du secteur privé offrant des services non-financiers et d'appui à l'accélération des affaires adaptés aux MPME, et (4) la formation professionnelle et continue sur le lieu de travail (apprentissage en alternance, de stage et en milieu d'entreprise).

Activité 1.1 ciblage des domaines d'appui et sélection des MPME prometteuses

L'élaboration - par une approche de recherche-action - d'un **état des lieux et inventaire des secteurs porteurs** dans les zones urbaines et péri-urbaines de Conakry, Kindia et Mamou permettra de définir plus précisément la **nature et les types de MPME bénéficiaires** de

l'intervention (en préparation des appels à 'projets'), ainsi que les **domaines d'appui prioritaires**.

Partant des informations recueillies et déjà disponibles à l'issu du processus de conception du portefeuille⁵⁹, l'étude - qui sera réalisée en collaboration avec une instance (économique) locale - identifiera et inventoriara entre autres :

- les secteurs potentiellement porteurs ;
- les potentiels et opportunités d'investissement (cf. innovation, marchés) ;
- les potentiels d'emploi (emploi salarié, auto-emploi et entrepreneuriat) ;
- les besoins précis en renforcement au niveau des MPME.

En fonction des résultats de l'étude et les domaines d'appui priorités par la suite, des entreprises - répondant aux critères de participation- pourront soumettre des notes conceptuelles décrivant leur projet d'accélération.

Les MPME prometteuses seront sélectionnées par une mise en concurrence sur base de leurs propositions d'initiatives d'accélération et d'innovation.

Dans l'objectif d'assurer l'accès à une offre de services de qualité aux MPME, priorité sera donnée à 3 activités principales : le renforcement des capacités de gestion, d'innovation et d'accélération des MPME par l'assistance technique et le coaching fournis par les hubs et les plateformes (1.2), le renforcement des organismes publics et privés, des associations et organisations du secteur privé offrant des services non-financiers et d'appui à l'accélération des affaires adaptés aux MPME (1.3), et la formation professionnelle et continue en milieu de travail (1.4).

Activité 1.2 : Renforcement des capacités des MPME par l'assistance technique et le coaching fournies par les hubs d'innovation et les plateformes

Le renforcement des capacités des MPME devra être considéré comme un « projet ouvert ». Dans cette activité les appuis spécifiques ne sont pas concrètement fixés mais seront graduellement développées de façon participative avec les bénéficiaires et les acteurs pendant l'exécution suivant le « design centré utilisateur » et les principes de co-crédation. Les activités de co-crédation concernent e.a. des hackathons, des boot camps et encouragent des compéditions d'innovation. L'animation d'une communauté pratique des tables rondes, digitalks et publications sont également prévus.

L'activité tiendra compte de l'écosystème urbain existant (prestataires, nature des services et produits offerts) qu'elle viendra compléter, étendre et diversifier mais sans s'y substituer (notamment pour éviter d'éventuel effets d'aubaine et de concurrence déloyale dont pourrait profiter de nouveaux entrants). Une analyse des opportunités de cet écosystème sera menée au démarrage de la mise en oeuvre.

⁵⁹ Voir notamment la liste bibliographique de l'étude socio-économique réalisée par Enabel en 2016.

L'intervention proposera des **outils et services adaptés** (déjà en place ou nouveaux) aux **besoins des MPME sélectionnées** en formation, mentorat, coaching, réseautage... . Les **services seront différenciés** en fonction de nombreux paramètres : le secteur d'activités, la nature de l'entreprise, l'étape du projet/activité (idée, création, développement, croissance, diversification), le dynamisme des parties prenantes, le potentiel de marchés, le niveau de formation des entrepreneurs, etc.

La **formation/coaching en accélération** des affaires comprend typiquement une variété de thèmes de renforcement tels que :

- Formation Production : Suivi par un mentor (designer, expert technique), atelier fournisseurs, logistique et distribution, assurance qualité et amélioration de l'infrastructure et des équipements des lieux de formation ;
- Formation Vente : suivi par un marketeur du secteur, atelier de marketing, communication et négociation avec un professionnel du secteur ;
- Formation Gestion : Suivi par experts comptable et légaux, atelier sur le financement public et privé: subvention, banque, assurance, levée de fonds ;
- Innovation : Suivi par un mentor innovation + Atelier R&D, propriété intellectuelle, écosystème de l'innovation, comme par exemple le web design, les applications mobiles et le codage ; ou éco-activités innovantes (voir plus loin) ;
- Communication et gestion de personnel : Suivi par un entrepreneur parrain et un coach en savoir-être + Atelier de communication & management : écoute active, art oratoire, image de soi, critiquer, motiver ;
- Formations accessibles de type « Développement des Entreprises Communautaires (C-BED) » comme par exemple pour la petite hôtellerie, la restauration, l'artisanat, le petit commerce. Il s'agit de programmes de formation innovants et à faible coût pour appuyer le développement des compétences et l'autonomisation des communautés locales afin de leur permettre d'améliorer leurs moyens d'existence, la productivité et leurs conditions de travail. De nouvelles connaissances et compétences sont développées à travers les interactions entre les participants et le partage de connaissances locales existantes et d'expériences. De cette manière, le programme constitue une option durable à faible coût qui pourrait intéresser toute organisation ou communauté.

De nouvelles connaissances et compétences sont développées à travers les interactions entre les participants et le partage de connaissances locales existantes et d'expériences. De cette manière, le programme constitue une option durable à faible coût qui pourrait potentiellement intéresser toute organisation ou communauté.

L'appui se fera dans le cadre des **hubs (plateformes)** qui bénéficieront à leur tour également d'un renforcement de leurs capacités d'accompagnement. Des initiatives naissantes en Guinée comme ces hubs d'innovation, sont prometteuses. Plusieurs plateformes et incubateurs sociaux sont en train d'émerger sur l'axe du programme, mais se trouvent encore dans un stade embryonnaire de développement (voir infra).

L'intervention s'appuiera néanmoins sur des **hubs existants** et pourra envisager de **créer des nouveaux hubs (espaces physiques et/ou ou virtuels** via des plateformes digitales), susceptibles d'offrir des services et de constituer de **plateformes d'échanges, de conseil et formations** générant progressivement une **communauté de pratiques**⁶⁰ (par secteur d'activité p.ex.). Ils pourront également être un lieu d'évènements divers autour de l'entrepreneuriat, de l'innovation sociale et culturelle.

La création de ces espaces nouveaux - physiques ou virtuels - sera **soumise au préalable à une analyse de faisabilité**. Cette analyse consistera notamment à apprécier les capacités générales des porteurs de l'initiative (compétences, expériences, capacités financières) ainsi que leurs capacités pour élaborer un business model adapté.

Cette activité sera réalisée avec de l'appui d'une Recherche-Action sur les études (à travers une consultance, une assistance technique nationale et une expertise ponctuelle et perleée prévue pour formation professionnelle et adéquation formation-emploi).

⁶⁰ Un espace numérique ou virtuel de travail est un portail internet permettant à chaque membre de la communauté d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques en relation avec ses activités.

Activité 1.3 : Renforcer les organismes publics et privés, associations et organisations offrant des services non-financiers et d'accélération des affaires adaptés aux MPME.

L'intervention **approfondira l'inventaire des acteurs et prestataires** existants et potentiels actifs dans l'entrepreneuriat et l'emploi, stimulant l'innovation et assurant des services non-financiers aux MPME au milieu urbain. Il s'agit des structures tant publiques que privées comme :

- **publiques** : **APIP**⁶¹, **AGUIPE**⁶², **ONFPP**⁶³, Chambre de commerce/industrie... ;
- **privées** : des organismes de **type incubateur/plateforme/ONG** (MGE⁶⁴, Saboutech, Osez Innover, Jatrophia, la Plateforme Jeunes Solidaires/TRIAS, la structure d'accompagnement des jeunes « OseTonEmploi », le collectif d'acteurs guinéen « Syli »...) des **associations et organisations professionnelles** (FPAKI, FPAM, fédérations agricoles...), des organismes prestataires de formation professionnelle et d'autres structures spécialisées.

Ces organismes, constituant **l'offre locale de formation, d'orientation, d'accompagnement et de coaching des MPME urbaines nécessitent des appuis** notamment en matière de services « BDS » afin d'ajuster la qualité de leur offre en adéquation avec les besoins spécifiques des MPME et de pérenniser ainsi le dispositif d'appui. Ces appuis permettront à ces organismes aussi de mieux assurer le fonctionnement des dispositifs (ateliers/hubs) d'accélération des MPME (voir supra).

Des **plans de renforcement de capacités** guideront les dispositifs à opérationnaliser. Ces appuis peuvent se présenter sous différentes formes.

Les modalités de cette activité consistent à une Expertise ponctuelle/perlée développement secteur et un assistant technique national de développement de l'entrepreneuriat local.

Activité 1.4 : La formation professionnelle et continue en milieu de travail (apprentissage en alternance, de stage et en milieu entreprise).

Cette activité cible les ressources humaines nécessaires pour le développement et la croissance des MPME. Il est essentiel que les MPME disposent du **personnel qualifié répondant à leurs besoins**. L'approche préconisée pour cette activité est l'approche « **à la demande et sur mesure** » des MPME et se concentre directement sur les besoins des MPME ciblées.

Beaucoup de jeunes, même titulaires d'un diplôme, ne trouvent pas de travail en Guinée. En même temps les entreprises ont des difficultés de trouver des employés ayant des compétences adéquates. En plus, les entrepreneurs mêmes sont également en besoin de développer des nouvelles compétences (techniques et gestion d'entreprise).

Le point de départ est **le besoin identifié** en concertation étroite avec des MPME formelles et informelles pour les (nouveaux) employés ayant des compétences spécifiques qui ne sont pas disponibles sur le marché. Les MPME devront démontrer qu'il existe un réel besoin de ces compétences et **démontrer son engagement** à participer en tant que partenaire actif depuis le début de la préparation du programme de développement des compétences jusqu'au recrutement final ou la nomination dans le nouveau poste des stagiaires en fonction de leur niveau de compétence.

Les appuis peuvent avoir les formes suivantes : allant de formation pratique en ateliers, professionnalisation de la formation et apprentissage en milieu de travail, améliorer

⁶¹ l'Agence pour la Promotion des Investissements Privés

⁶² Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi

⁶³ Office National de Formation et de Perfectionnement Professionnels

⁶⁴ Maison Guinéenne de l'Entrepreneur

l'apprentissage traditionnel, formation continue au sein des MPME (p.ex. sécurité sur le travail, qualité sanitaire, numérique, mise à niveau pour des nouvelles technologies et l'innovation), jusqu'à l'apprentissage dual.

Il y a moyen de professionnaliser la formation et l'apprentissage en milieu de travail. L'apprentissage (maître et apprentis) offre souvent d'opportunités aux jeunes fragilisés. Les ateliers artisanaux offrent aux jeunes sans qualification un apprentissage professionnel adapté aux besoins des producteurs et des opportunités de travail futur.

L'intervention sollicitera des fournisseurs de services spécialisés pour certaines tâches en appliquant les procédures Enabel pour la sélection du meilleur fournisseur de services.

Enabel dispose également d'un large réseau d'expertise qui peut être mobilisé à travers des partenariats avec des institutions publiques belges (Accords-Cadres de Coopération) ou des contrats avec le secteur privé (Contrats Cadres).

Résultat 2 : Les MPME urbaines ont un accès amélioré à une offre de services financiers adaptée aux besoins.

Il est clair que les services non-financiers à eux seuls ne suffisent pas à assurer le développement des MPME s'ils ne sont pas couplés à une offre de financement à même de répondre à leurs différents besoins (trésorerie, crédit de campagne, avance sur récolte, investissements...). Bien que le capital nécessaire pour l'accélération d'une MPME ou pour le développement de leur activité soit souvent modeste, les entrepreneurs ont beaucoup de difficultés pour y accéder via un crédit (microfinance ou crédits commerciaux). Il leur manque souvent des garanties nécessaires et des projets bancables. Ils sont souvent confrontés aux crédits non-adaptés, des taux d'intérêt trop élevés, le manque de titre foncier ou le manque d'autres formes de garanties solvables pour les institutions financières.

Compte tenu de cette situation, l'objectif assumé par l'intervention est clairement d'apporter aux entrepreneurs **une réponse au défaut de marché** qui existe et qui fait qu'en Guinée les financements spécifiques disponibles aux conditions du marché financier pour les entrepreneurs urbains de petit et moyen taille sont quasiment inaccessibles.

Ce résultat vise à développer des stratégies de financement adaptées à chaque secteur, basées notamment sur l'élaboration de référentiels technico-économiques spécifiques (voir infra). Ces stratégies seront couplées à la mise en place d'une **facilité d'accélération et d'innovation** qui interviendra pour booster un certain nombre d'investissements qui ne trouvent pas de financement adéquat aux conditions du marché (cf. EA pour les filières).

Le résultat pourra être complémentaire et créer des synergies avec des activités exécutées par l'UNCDF dans le cadre du programme INTEGRA. Dans ce programme, l'UNCDF donne un appui au montage, au lancement et au suivi de projets financièrement viables et de partenariats publics-privés (ex. analyses de risques, préparation de plans d'affaires, mobilisation de ressources financières domestiques). Dans ce cadre et à la différence de cette intervention qui s'adresse uniquement aux entreprises existantes, l'UNCDF cible également des start-up.

Activité 2.1 : Développement de stratégies de financement adaptées pour chaque secteur et entreprise

A l'issue du processus d'accélération, les entreprises devront compter sur un plan d'affaires viable et « bancable ». C'est pourquoi un appui aux entreprises pour le développement de stratégies sur mesure est nécessaire. L'objectif de cette activité est d'appuyer un certain nombre d'entrepreneurs prometteurs à renforcer le potentiel productif de leurs initiatives (expansion).

Les initiatives les plus prometteuses bénéficieront d'un appui plus spécifique pour le développement complet du dossier, la recherche de financement et la mise en œuvre du projet. Ces dossiers devront satisfaire à un ensemble de critères; dont, entre autres, la rentabilité du projet, le rendement des investissements (ROI), la contribution du promoteur à l'investissement, la responsabilité financière et les compétences en gestion du promoteur ou de l'équipe dirigeante du projet. Seront également considérés comme des critères importants, la contribution du projet à la création d'emplois décents et durables ainsi qu'aux dynamiques de développement local urbain.

Principes de mise en œuvre :

- Sélection transparente des bénéficiaires selon une série d'étapes et critères ;
- Possibilité de privilégier les initiatives viables et inclusives à « fort bénéfice social et environnemental »;
- Initiatives de forte potentialité en valeur ajoutée et créatrice d'opportunités économiques : impact attendu sur les secteurs prometteurs, la création d'emplois décents, l'offre de produits et services innovants dans une perspective de développement durable ;
- Implication des IF/IMF dans le montage des dossiers d'initiatives entrepreneuriales.

L'intervention conduira cette activité au travers d'une assistance technique ponctuelle aux entrepreneurs voire un coaching et d'un travail avec différentes institutions financières impliquées tout au long de cette activité. Ces institutions seront identifiées de manière transparente suite à un processus de mise en concurrence selon une série d'étapes et critères parmi lesquels : partage de l'approche et dialogue/entretiens avec les institutions financières candidates, capacités, intérêt/demande exprimé par les institutions financières pour le financement des initiatives d'entrepreneuriat ciblés par l'action, et la présence géographique.

A titre d'exemple, les activités suivantes pourront être envisagées :

- la réalisation d'études et d'enquêtes sur demande sur des pratiques en matière de financement, risques et opportunités liés à la finance numérique ;
- la promotion de bonnes pratiques en matière d'accès au crédit, de sécurité des transactions digitalisées ;
- le renforcement de la régulation du secteur de financement et la protection des consommateurs.

Activité 2.2 : Développement de référentiel technico-économiques

Ces stratégies devront déboucher sur l'élaboration de référentiels qui, à l'instar de ce qui envisagé pour l'intervention EA, pourront servir de futurs modèles « testés » pour les IF/IMF qui reçoivent les demandes de crédit et qui rarement disposent des compétences spécifiques pour les évaluer. Ces référentiels d'aide à la décision, permettront aux deux parties, organismes financiers et entrepreneurs, d'identifier les éléments clés à prendre en compte notamment au niveau des risques encourus, des coûts selon les sources de financement disponible, des marchés concernés, de la concurrence....

L'intervention conduira cette activité au travers d'une assistance technique ponctuelle.

Activité 2.3 : Mettre en place une « facilité d'accélération et d'innovation »

Pour ceux qui répondent notamment à des critères du type « high-potential » (HIPO) en termes d'impact social, de potentiel de croissance économique, de durabilité financière et d'innovation et compte tenu des contraintes évoquées ci-dessus, l'intervention va mettre à disposition un financement, permettant de concrétiser la réalisation de l'initiative issue de l'accélération et de

l'innovation. Cette « **facilité d'accélération et d'innovation** » est ici aussi envisagée comme un dispositif transitoire mais jugé nécessaire, en l'absence de financement via le marché, pour rencontrer les besoins des entrepreneurs urbains. Elle couvrira entre autres, sous forme de subventions, les aspects liés à l'accès aux nouvelles technologies et techniques de production, les expertises nécessaires et les services de développement des affaires, la promotion des exportations, la recherche et développement, le développement des ressources humaines, etc.

Les initiatives qui feront l'objet d'un financement seront sélectionnées sur la base des mêmes critères que ceux mis en avant ci-dessus au niveau de A2.2 (inclusivité, durabilité financière et environnementale, performance et impact en terme de développement local et de création d'emplois, potentiel d'accélération des affaires et d'innovation etc.). Les initiatives s'appuyant sur les nouvelles technologies, les énergies renouvelables et de possibles liens avec des entreprises belges seront prioritaires.

Des partenariats dans ce domaine seront recherchés notamment à Conakry avec des ONG spécialisées, l'opérateur télécom Orange et Saboutech. L'utilisation potentielle de l'interface et expertise du D4D fund de BIO-invest et Enabel sera examinée. Des liens en terme du numérique pour le développement seront également établis avec l'intervention « Formation, d'Expertise et d'Etudes (PDF-EE) ».

Principes de mise en œuvre :

- Approche multi-acteurs avec d'autres PTF présent dans le domaine ;
- Viabilité des initiatives (dimensions économique, sociale et environnementale) ;
- Possibilité de privilégier les initiatives à « fort bénéfice social et environnemental » ;
- Impact attendu sur les secteur prometteurs, la création d'emplois décents, l'offre de produits et services innovants dans une perspective de développement durable.

Les modalités précises de l'opérationnalisation de la facilité de financement sont reprises en annexe (ch. 7.3).

Des premières **idées de projets** susceptibles de bénéficier des appuis sont par exemple :

- l'installation des équipements produisant des emballages ;
- une chaîne de froid à la proximité du port et de l'aéroport de Conakry facilitant l'exportation des produits frigorifiés ;
- des actions concrètes sur le fonctionnement et l'organisation du PAC (Port Autonome de Conakry) qui mèneront à un port performant avec de la valeur ajoutée (magasinage, conditionnement/emballage et logistique) et en synergie avec des activités industrielles ;
- promotion de l'entrepreneuriat local autour du PAC : logistique, transformation des produits importés en vrac pour industrie de cimenteries, minoteries, le conditionnement et emballage ;
- l'installation des équipements d'énergies renouvelables ;
- l'acquisition de software qui permet d'économiser l'énergie.

Activité 2.4 : La stimulation de l'accès à l'information (économique) et aux applications numériques

Un segment croissant des entrepreneurs qui se situent entre les micro-entreprises et les grandes entreprises au Guinée n'a pas assez de fonds pour investir dans son propre accélération. Le "missing middle", qui est a un potentiel énorme en Guinée, n'a pas accès aux services aux entreprises. Les banques ne veulent pas prendre de risques en prêtant aux MPME, pour une raison bien simple : contrairement aux grandes entreprises, les MPME ne peuvent pas leur

fournir les données dont elles ont besoin pour évaluer les risques d'un investissement. La présente activité appuie notamment la collecte des données sur les affaires et les transactions des PME afin que soit constituée une base robuste à partir de laquelle les investisseurs peuvent évaluer les risques.

Via des démarches de professionnalisation des opérateurs privés informels cette activité contribue à l'objectif de **rendre ces MPME plus formelles** et plus attrayants pour l'obtention des financements. L'utilisation des NTIC (des technologies informatiques, la téléphonie mobile et l'internet) permet de **fournir des informations adéquates sur les affaires des MPME** et de rendre leurs dossiers bancables. Ils doivent également permettre de :

- Augmenter la performance des entreprises urbaines ;
- Améliorer l'accès à l'information sur les fournisseurs, les marchés, les techniques et technologies, les partenariats, les plateformes d'échange... ;
- Partager des informations et permettre des échanges ;
- Promouvoir la formation et le coaching des employés et employeurs ;
- Créer des nouvelles opportunités sur les marchés notamment le « e-commerce » ;
- Intensifier les contacts et partenariats entre entrepreneurs locaux, régionaux et internationaux (notamment belges).

Pour l'opérationnalisation des activités prévues, l'intervention s'appuiera sur les hubs d'innovation (voir supra).

L'intervention conduira cette activité au travers d'une assistance technique ponctuelle. Comme l'activité précédente cette activité se fera en lien avec le résultat 5 de l'EA et avec le résultat 4 de l'EF qui promeut l'utilisation des NTIC aux femmes entrepreneurs.

Plusieurs initiatives seront initiées en synergie avec l'EF : l'identification et le développement des outils numériques disponibles ; l'accès à l'information (économique) à travers des applications digitales (open data), la stimulation de l'incubation numérique pour répondre aux nouvelles exigences de marché.

Les acteurs déjà identifiés pour des possibles partenariats dans ce domaine sont –comme dans l'activité précédente- des ONG spécialisées, l'opérateur télécom Orange et Sabotech à Conakry, D4D fund de BIO-invest et Enabel. Des liens en terme du numérique pour le développement seront également établis avec l'intervention « Formation, d'Expertise et d'Etudes (PDF-EE) ».

Résultat 3 : Un environnement propice à l'initiative et au développement économique inclusif est favorisé à travers un meilleur accès aux informations, analyses et espaces d'échange pour les MPME inclusives urbaines et décideurs

Le but de ce résultat est de capitaliser et de partager les expériences des MPME du processus d'accélération. Les MPME bénéficiaire d'appui financier et non-financier dans le cadre des résultats 1 et 2 seront mise au profit à une démarche d'échange au niveau des hubs/plateformes.

Elle ne s'adresse pas seul aux MPME mais également aux acteurs politiques et économiques afin de les mieux outiller pour l'élaboration du plan de développement économique urbain basé sur une meilleure compréhension des potentiels locaux. A travers un meilleur accès des décideurs aux informations et aux analyses et via l'organisation des espaces d'échange pour les MPME, ce résultat envisage de promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Activité 3.1 : Création et dissémination de données stratégiques sur l'économie urbaine au profit des décideurs et des acteurs du secteur privé

Complétant l'activité 1.1., des études sur les dynamiques de l'économie urbaine et du marché d'emploi serviront à adapter la stratégie opérationnelle sur la base d'une compréhension de plus en plus fine des secteurs économiques porteurs. Ces études fourniront des données pour l'alimentation des indicateurs d'effet de l'intervention. Réalisées en étroite collaboration avec les acteurs clefs, elles contribueront aussi à renforcer les capacités, notamment pour le suivi du cadre de performance. Les conventions de partenariat seront établies avec les services déconcentrés compétents.

Au démarrage, l'intervention financera également une mise à jour exhaustive des entreprises de la zone d'intervention en regroupant les différentes sources. Ces données de base permettront de faire une mise à jour progressive et de conduire des analyses complémentaires. Ces données permettront d'avoir une vision d'ensemble du tissu économique de l'axe C-K-M et de son évolution au cours des années.

Ces informations, alliées à une amélioration des outils de la planification économique sur le plan urbain, contribueront à outiller les partenaires d'une stratégie et d'un plan de développement économique urbain basé sur une compréhension des potentiels locaux.

Principes de mise en œuvre :

- Valorisation et exploitation des potentiels locaux ;
- Capitalisation ;
- Alignement sur les plans de développement économique urbain.

Modalités :

- Etudes ;
- Assistance technique ;
- Coaching, renforcement des capacités ;
- Conventions de partenariats.

Activité 3.2 : Création et animation d'un espace de promotion de l'innovation et d'une culture de l'entrepreneuriat

Les MPME bénéficiaire d'appui financier et non-financier dans le cadre des résultats 1 et 2 seront mise au profit à une mise en réseau au niveau des hubs/plateformes. Le but c'est de capitaliser et de partager les expériences des MPME du processus d'accélération.

La présence d'un espace physique peut servir de catalyseur pour les acteurs qui auront à disposition un endroit pour se rencontrer, échanger, tester et développer des idées. Il sera conçu selon un design attractif et réalisé selon des normes de performance énergétique, avec un souci à la fois économique et démonstratif. L'enjeu est de pérenniser le service tout en gardant les coûts abordables pour les usagers.

Le hub d'innovation aura un mandat clé en matière de promotion du digital pour le développement et de mise en relation (physique ou virtuelle) des acteurs locaux avec des réalités nationales ou internationales, potentielles sources d'inspiration. Il servira également de point de référence pour la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat chez les plus jeunes, en étroite collaboration avec les établissements scolaires.

Activité 3.3. : L'appui aux échanges commerciaux avec des missions économiques et la construction de partenariat privé-privé entre MPME guinéennes et étrangères par un appui aux phases d'étude du projet d'investissement.

Cette activité sera réalisée à travers un appui aux phases d'étude du projet d'investissement. Seront également envisagés la prise en charge des échanges commerciaux avec des missions économiques, l'accompagnement dans des foires aux investisseurs ou l'appui à la construction de partenariat privé-privé.

Ce résultat de l'intervention envisage de développer des approches plus intégrée et multi-acteurs (publics/privés, guinéens/internationaux) sous forme des partenariats techniques ou alliances stratégiques. notamment pour mettre en synergie les entreprises locales avec d'autres acteurs (ONG, investisseurs, Fonds d'investissement social,...). Parmi eux également des **acteurs belges** comme : BIO, ainsi que des acteurs privés belges. Ces collaborations seront mobilisées selon les procédures actuellement d'application dans le cadre de la mise en œuvre du présent portefeuille.

5.7 Enveloppe budgétaire et partenariats Intervention 2

	Rubrique	Budget €	Allocation budgétaire envisagée / Explication	Mode de contractualisation et/ou partenaires
Résultat 1 : L'offre de services d'accompagnement et de développement aux MPME inclusives urbaines est renforcée et facilitée : 5.387.000 €				
Activité 1.1	Analyse des secteurs prometteurs et ciblage des appels à propositions	300.000	Etudes et recherches de base et actualisations 3 zones x 1 actions + actualisation	Selon le cas : - Marché public de service - Subsidés - appel à proposition /organisations de type ONG
Activité 1.2	Renforcement des compétences des MPME : créer des espaces physiques et virtuels susceptibles d'offrir des services et de générer progressivement une communauté de pratiques		1.2.1 Co-crée des espaces d'innovation à Kindia et à Mamou	
		800.000	Mise en place d'un co-working space : réhabilitation des espaces physiques à Kindia et à Mamou, équipement et mobilier, plateforme digitale	Marchés publics
			1.2.2 Créer une offre de service de renforcement des capacités entrepreneuriales	
		60.000	Renforcement des services de développement des MPE : -Offre de formation membres hubs et externes (2 formations/an), Activités spécifiques pour les membres (2 activités/an)	Exécution par l'unité d'intervention
		80.000	Encourager le réseautage dans les hubs : Activités de réseautage (2 événements de réseautage/an), Activités de promotion (2 événements de promotion/an)	Subside : appel à proposition
		50.000	Animation d'une communauté de pratique : Tables-rondes (6 événements), DiGiTalks (16 événements), Publications : (3 publications)	Subside : appel à proposition
			1.2.3 Appui à l'accès au marché	
		120.000	Activités de co-création (hackathons, boot camps) et compétitions d'innovation (2 événements/an)	• Subside : appel à proposition • Accords Spécifiques de Coopération avec organisations belges

		140.000	Recherches-actions sur le secteur « études de marché, études diverses » (7 études)	• Subside : appel à proposition • Accords Spécifiques de Coopération • Marché public
		116.000	ATN - animation co-création et processus centré utilisateur (54 H/M)	Contrat de travail Enabel en Guinée
Activité 1.3	Renforcer les organismes publics et privés, les associations et organisations du secteur privé offrant des services non-financiers et d'appui post-crédation	15.000	Inventorier les acteurs et prestataires, Faciliter l'audit organisationnel (auto-évaluation accompagnée), la priorisation des actions, et l'élaboration du plan de renforcement des compétences des structures -d'appui (15 organisations)	Subside : appel à proposition
		50.000	-Renforcer les compétences des acteurs existants et émergents aux services de <u>formation à l'entrepreneuriat</u> et de <u>sensibilisation à l'entrepreneuriat</u> -Renforcement des compétences des acteurs : Parcours de formation de 3 acteurs -Mettre en œuvre 3 plans d'action	Subside : appel à proposition
		150.000	-Renforcer les compétences des acteurs existants et émergents aux <u>services de pré-accompagnement et d'accompagnement à la création</u> d'une MPME -Renforcement des compétences des acteurs : Parcours de formation de 5 acteurs -Mettre en œuvre 5 plans d'action	Subside : appel à proposition
		275.000	Renforcer des compétences des acteurs existants aux <u>services d'accompagnement, de conseil et de suivi</u> durant les premières années <u>d'une nouvelle entreprise</u> , en matière de gestion financier, RH, rentabilité, ... (services post-crédation) : -Renforcement des compétences des acteurs : Parcours de formation de 5 acteurs -Mettre en œuvre 10 plans d'action	Subside : appel à proposition
		125.000	-Renforcer les compétences des acteurs existants et émergents de <u>services non-financiers aux entreprises existantes</u> (MPME) -Renforcement des compétences des acteurs : Parcours de formation de 5 acteurs -Mettre en œuvre 5 plans d'action	Subside : appel à proposition
		116.000	ATN – développement de l'entrepreneuriat local (54 H/M)	Contrat de travail Enabel en Guinée
		40.000	Expertise ponctuelle/perlée développement secteur privé	• Marché public • Accords Spécifiques de Coopération (organisations de promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi : Actiris, Forem, Syntra, VDAB, ...)
Activité 1.4.	Appuyer le développement d'une offre de formation innovante et de pointe, de coaching et d'accompagnement post-formation	300.000	Formations en lien avec la restauration, l'artisanat, le petit commerce, l'agriculture... 2 zones x 20 formations (40 pax)	Marché public
		400.000	Formations à travers les hubs et les espaces d'innovation (sur le web design, les applications mobiles, le codage, les éco-activités innovantes) 2 évènements (3 mois) x 20 pax	Marché public

		1.000.000	Aménagement ou construction et équipement des espaces de formation et d'apprentissage : 5 centres/ateliers	Marché public
		500.000	Facilitation de la formation pratique par la dotation en équipement et outils : 5 centres/ateliers	Marché public
		100.000	Formation et accompagnement des formateurs et des accompagnateurs 5 centres : 4 pax	• Marché public • Accords-Cadres • Accords Spécifiques de Coopération
		250.000	Formation et accompagnement des gestionnaires Formation gestion centre de formation + coaching 5 centres : 10 pax	• Marché public • Accords Spécifiques de Coopération
		100.000	Améliorer l'apprentissage traditionnel (qualité, travail décent, genre) Formation pédagogique des tuteurs : 50 pax Dotation en équipements de formation/production : 50 kits Sensibilisation : 5 actions	• Marché public • Subside : appel à proposition pour organisations de type ONG locales et internationales
		60.000	Formation continue au sein des MPME (sécurité de travail, qualité sanitaire, NTIC...) : 5 formations (60 pax par formation)	• Marché public • Convention de subside : appel à proposition pour organisations de type ONG locales et internationales
		90.000	Relier l'apprentissage traditionnel à l'offre de formation formelle (projet d'apprentissage dual)	• Subside direct avec services techniques du ministère tutelle • Appui Enabel
		150.000	Expertise ponctuelle/perlée formation professionnelle et adéquation formation-emploi	• Marché public • Accords Spécifiques de Coopération
Résultat 2 : L'accès des MPME inclusives urbaines à une offre de services financiers adaptée et répondant aux besoins d'accélération et d'innovation est amélioré : 2.563.110€				
Activité 2.1	Développement de stratégies adaptées de financement pour chaque secteur et entreprise	100.000	Réalisation d'études et d'enquêtes sur demande sur des pratiques en matière de financement, risques et opportunités liés à la finance numérique (4 études)	• Subside : appel à proposition • Marché public
		25.000	Promotion de bonnes pratiques en matière d'accès au crédit, de sécurité des transactions digitalisées...	Exécution par l'unité d'intervention
		25.000	Renforcer la régulation du secteur de financement et la protection des consommateurs	Exécution par l'unité d'intervention
Activité 2.2.	Développement de référentiel technico-économiques	100.000	Assistance technique ponctuelle	• Marché public

Activité 2.3	Mise en place d'une « Facilité d'accélération et d'innovation»	1.813.110	Subvention couplée à un co-financement par le porteur de projet et/ou un prêt commercial d'une IF/IMF. Facilité et appui: minimum 150 subventions	Subside gérée par un opérateur privé ou public (contracté via appel à proposition), qui est habilitée d'octroyer des subsides à des entreprises
Activité 2.4.	La stimulation de l'accès à l'information (économique) et aux applications digitales	200.000	- Analyse de l'offre des applications spécifiques - Etude des opportunités et possibilités d'applications digitales (ensemble autres interventions)	• Marché Public • Convention de subside avec appel à proposition
		150.000	Mise à disposition de 100 tablettes	• Marché public de fourniture
		150.000	- Accès aux nouvelles applications - mise en réseautage	• Subside : appel à proposition pour ONG locales (avec entreprises spécialisées) • Enabel
Résultat 3 : Un environnement propice à l'initiative et au développement économique inclusif est favorisé à travers un meilleur accès aux informations, analyses et espaces d'échange pour les MPME inclusives urbaines et décideurs 1.049.795 €				
Activité 3.1	Mettre en place un dispositif d'animation, de sensibilisation, de communication et de capitalisation	45.000	Formation en communication 3 zones x 30 pax x 5 jours	• Marché public • Subside : appel à proposition
		9.000	Collecter et analyser les données 3 zones	Exécution par l'unité d'intervention
		30.000	Développer la stratégie et le plan d'action 3 zones x 30 pax x 3 jours	• Subside – octroi direct (*) / avec services techniques du ministère tutelle • Appui par l'unité d'intervention
		360.000	Mettre en œuvre le plan d'action 48 mois x 3 zones	• Marché public • Subside : appel à proposition
		6.000	Réunions de concertation et de restitution (12 réunions)	Exécution par l'unité d'intervention
		45.000	Réunions de concertation et d'échange public-privé (3 zones x 30 réunions)	Exécution par l'unité d'intervention
		116.000	1 ATN Monitoring (54h/m)	Contrat de travail Enabel en Guinée
Activité 3.2.	Création et animation d'un espace de promotion de l'innovation et d'une culture de l'entrepreneuriat	0	Cette activité se fait en synergie avec activité 1.3. : Mise en place d'un co-working space : -réhabilitation des espaces physiques à Kindia et à Mamou -équipement et mobilier	Marché public
		100.000	Créer une offre de service de renforcement des capacités entrepreneuriales	Exécution par l'unité d'intervention

Activité 3.3	L'appui aux échanges commerciaux avec des missions économiques et la construction de partenariat privé-privé entre MPME guinéennes et étrangères par un appui aux phases d'étude du projet d'investissement	100.000	Organisation des foires économiques et facilitations des missions économiques (5 foires)	Subside : appel à proposition
		50.000	Appui aux phases d'étude des projets d'investissement des privés	• Subside : appel à proposition • Enabel
		50.000	Accompagnement partenariat privé-privé entre MPME guinéennes et étrangères	• Subside : appel à proposition • Enabel
		138.795	Expertise ponctuelle/perlée formation professionnelle et adéquation formation-emploi	• Marché public • Accords Spécifiques de Coopération
Moyens généraux : 1.000.095 €				
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille pays)		278.143	29% du coût des ressources humaines administratives et financière des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Contrat de travail Enabel en Guinée
Investissements		96.000	19% des coûts des investissement nécessaire aux 3 bureaux de C-K-M	Marché public (équipement et véhicules)
Fonctionnement		380.714	29% du coût administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
Suivi-évaluation, audit, appui technique		245.238	29% du budget pour suivi-évaluation, appui technique et 1/3 du budget audit	Marchés Publics (contrats cadre) Enabel
	Total	10.000.000 €		

(*) l'attribution des subsides via une procédure d'octroi direct à des structures publiques (Ministères, services techniques...) ou privées (fédérations ou associations des producteurs ou entrepreneurs...) s'alignera aux conditions reprises dans l'AR/guide de subsides relatives aux situations de monopoles de droit ou de fait.

5.8 Chronogramme opérationnel et budgétaire intervention 2

Intervention 2 - Promotion de l'entrepreneuriat durable et inclusif sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou : Appui au développement de l'entrepreneuriat urbain sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							8.999.905	1.182.209	1.529.959	2.079.959	2.279.959	1.927.819
Résultat 1 : L'offre de services d'accompagnement et de développement aux MPME inclusives urbaines est renforcée et facilitée							5.387.000	679.200	776.950	1.276.950	1.326.950	1.326.950
Activité 1.1	Analyse des secteurs prometteurs et ciblage des appels à propositions						300.000	300.000				
Activité 1.2	Renforcement des compétences des MPME : créer des espaces physiques et virtuels susceptibles d'offrir des services et de générer progressivement une communauté de pratiques						1.366.000	75.000	322.750	322.750	322.750	322.750
Activité 1.3	Renforcer les organismes publics et privés, les associations et organisations du secteur privé offrant des services non-financiers et d'appui post-crédation						771.000	154.200	154.200	154.200	154.200	154.200
Activité 1.4	Appuyer le développement d'une offre de formation innovante et de pointe, de coaching et d'accompagnement post-formation						2.950.000	150.000	300.000	800.000	850.000	850.000
Résultat 2 : L'accès des MPME inclusives urbaines à une offre de services financiers adaptée et répondant aux besoins d'accélération et d'innovation est amélioré							2.563.110	262.500	512.500	562.500	712.500	513.110
Activité 2.1	Développement de stratégies adaptées de financement pour chaque secteur et entreprise						150.000	37.500	37.500	37.500	37.500	
Activité 2.2	Développement de référentiel technico-économiques						100.000	25.000	25.000	25.000	25.000	
Activité 2.3	Mise en place d'une « Facilité d'accélération et d'innovation »						1.813.110	100.000	350.000	400.000	550.000	413.110
Activité 2.4	La stimulation de l'accès à l'information (économique) et aux applications digitales						500.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
Résultat 3 : Un environnement propice à l'initiative et au développement économique inclusif est favorisé à travers un meilleur accès aux informations, analyses et espaces d'échange pour les MPME inclusives urbaines et décideurs							1.049.795	240.509	240.509	240.509	240.509	87.759

Activité 3.1	Création et dissémination de données stratégiques sur l'économie urbaine au profit des décideurs et des acteurs du secteur privé						611.000	152.750	152.750	152.750	152.750	
Activité 3.2	Création et animation d'un espace de promotion de l'innovation et d'une culture de l'entrepreneuriat						100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Activité 3.3	L'appui aux échanges commerciaux avec des missions économiques et la construction de partenariat privé-privé entre MPME guinéennes et étrangères par un appui aux phases d'étude du projet d'investissement						338.795	67.759	67.759	67.759	67.759	67.759
MOYENS GENERAUX							1.000.095	254.253	197.398	192.793	197.398	158.253
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)							278.143	55.629	55.629	55.629	55.629	55.629
Investissements							96.000	96.000				
Fonctionnement							380.714	76.143	76.143	76.143	76.143	76.143
Suivi-évaluation, audit, appui technique							245.238	26.481	65.627	61.022	65.627	26.481
BUDGET TOTAL							10.000.000	1.436.462	1.727.357	2.272.752	2.477.357	2.086.072

6 PILIER 1 - Intervention 3 :

Appui à l'entrepreneuriat féminin sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou.

6.1 Analyse du Contexte

Les éléments de contexte relatifs à l'intervention d'appui à l'entrepreneuriat sont, dans leur ensemble, pertinents au niveau de l'entrepreneuriat féminin. Quelques éléments spécifiques méritent toutefois d'être ajoutés :

- Malgré les **inégalités de droits et de chances** liées au genre, et les **pesanteurs socioculturelles** qui sont profondément enracinées dans la société (voir fiche d'identification), les femmes guinéennes font preuve d'un grand esprit entrepreneurial (individuel ou en groupe) et ont la réputation d'être fiables, endurantes, productives, dynamiques et rigoureuses dans le développement de leurs activités économiques qui servent par ailleurs, premièrement, l'intérêt du bien-être familial.
- L'exercice d'une activité économique ne permet toutefois généralement pas aux femmes de **générer des revenus** plus conséquents et durables (autonomie économique) ou encore d'améliorer leur **statut social** au sein de la famille et de la société.
- En ce qui concerne l'**environnement institutionnel, politique et légal**, des défis de taille persistent au niveau du cadre légal et son application (codes d'activité économique, d'investissements, foncier...), de la prise en compte des intérêts féminins au niveau politique et dans les plans de développement, du déploiement des ressources humaines et de l'accès aux ressources productives, la coordination et l'articulation des initiatives d'appui et la mise en place des mesures incitatives concrètes favorisant l'entrepreneuriat féminin en Guinée.

Les **acteurs publics** concernés sur l'axe sont le Ministère de l'action sociale de la promotion féminine et de l'enfance notamment via les Centres d'Autonomisation et de Promotion Féminine, ainsi que les Ministères et agences techniques (de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, des PME, de l'Emploi, des Jeunes...) en charge de la problématique de l'empowerment économique des femmes aux niveaux central et déconcentré.

La **société civile** couvre les Groupements, Fédérations et Unions, Associations de femmes (production, transformation...) et un grand nombre d'ONG locales actives dans les domaines de l'agriculture, de l'entrepreneuriat, de l'éducation de base, de l'artisanat et de la jeunesse.

6.2 Principes directeurs

En phase avec les principes stratégiques généraux (voir supra), un focus stratégique spécifique est mis sur l'opérationnalisation d'une **approche 'ABDH'** qui doit aboutir à une plus grande autonomie économique des femmes (liée aussi à leur émancipation sexuelle et reproductive – lien 'elle décide') et à l'atténuation des effets des pesanteurs socio-économiques enracinés dans la société guinéenne.

L'action adopte une **approche « intersectorielle »** sur base du constat que l'autonomie économique des femmes est forcément influencée par d'autres formes d'inégalités, notamment la classe sociale, le groupe ethnique ou social (habitants d'origine versus immigrants), etc.

Cette intervention est **complémentaire aux 2 autres** qui interviennent sur le même axe géographique et qui visent l'ensemble des filières agricoles et artisanales en assurant que les actions touchent autant les bénéficiaires femmes et hommes⁶⁵.

⁶⁵ À objectiver à travers des indicateurs sexo-spécifiques

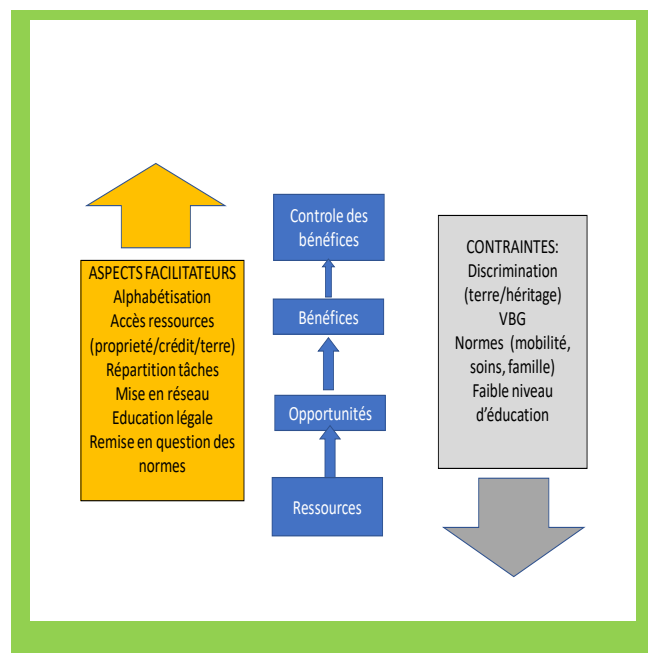
Cette complémentarité se fera notamment via **l'allocation de ressources spécifiques** au maintien et renforcement des capacités des femmes dans l'amont et l'aval des **chaînes de valeur porteuses liées à l'alimentation et la nutrition saine** notamment les légumes et fruits du côté du monde rural et la transformation agro-alimentaire, la commercialisation et la restauration dans les centres urbains. La mise en réseau des femmes, la réorientation de la production sur les besoins de marché, l'emballage et les aspects logiques sont des éléments clés, ainsi que la contractualisation entre opérateurs.

6.3 Axes d'intervention

La stratégie d'intervention se focalise sur les **activités et (nouvelles) opportunités économiques spécifiques pour les femmes, prend en compte leurs besoins particuliers** et s'efforce à contribuer à **l'atténuation des freins et obstacles** spécifiques auxquels elles sont confrontées quotidiennement en milieu rural et urbain. De façon globale elle met les **femmes entrepreneuses au centre de l'action** et vise leur accompagnement dans la durée afin qu'elles puissent être suffisamment qualifiées pour, i) **rentabiliser/valoriser davantage leurs activités** existantes (ou nouvelles) ; ii) **passer le cap de la création d'une entreprise viable au sein d'un environnement plus propice** et iii) avoir **accès à un emploi décent et de qualité**. De plus, afin de générer des avancées durables relatives à la qualité de vie des femmes et leurs ménages, il s'agira **d'adresser les causes profondes liées aux pesanteurs socio-culturelles et aux attitudes, aux relations de pouvoir, aux institutions sociales et aux dispositions légales**.

La **stratégie d'intervention** se doit d'être flexible, sur mesure pour l'entrepreneur féminin et à travers des partenariats et prestataires de services performants. Elle se décline en **plusieurs axes**:

- **Sensibiliser l'ensemble des communautés et parties prenantes impliquées** dans le développement entrepreneurial **sur l'importance de l'empowerment des femmes et filles** en vue de lever les contraintes (socioculturelles et autres) qui pèsent sur l'entrepreneuriat des femmes ;
- **Promouvoir l'acquisition par les femmes + filles des compétences technico-économiques et professionnelles** en adéquation avec les besoins du marché et pour favoriser l'auto-emploi ;
- **Stimuler l'accès des femmes aux instruments/services financiers adaptés** intégrant de mesures incitatives à l'entrepreneuriat féminin ;
- **Stimuler l'application des NTIC** comme catalyseurs de développement et leviers d'innovation, ainsi que d'autres **approches innovantes** dans la promotion de l'activité économique des femmes ;
- Promouvoir un **environnement d'affaires plus propice** répondant aux besoins et aspirations spécifiques des femmes entrepreneuses et s'attaquant aux inégalités de droits et de chances.



L'action mettra l'accent sur l'inclusivité dans le sens où elle vise largement à permettre à un grand groupe de personnes défavorisées, dont les femmes appartenant à des classes pauvres ou moyennes, de développer des activités économiques plus performantes et rentables et d'avoir accès à des (nouveaux) marchés.

6.4 Groupes cibles prioritaires

Les appuis visent spécifiquement :

- les **MPME de femmes actives en amont et l'aval des filières porteuses liées à l'alimentation/nutrition** (production fruits & légumes, transformation, commercialisation, restauration) ;
- d'autres **MPME, cibles des interventions EA et EU** (secteurs agricoles et artisanaux surtout) stimulant l'inclusion économique des femmes ;
- les **bénéficiaires de l'intervention 'Elle décide'** (cf. 'activités génératrices de revenus alternatives, insertion des victimes des violences basées sur le genre...)

De plus, les appuis visent **l'ensemble de communautés, autorités étatiques, coutumières et religieuses, ainsi que d'autres opérateurs économiques** sur l'axe à travers des actions de conscientisation (R1) et d'amélioration de l'environnement d'affaires (R5).

Plus indirectement, seront visés également les **acteurs publics** concernés en charge de la problématique de l'autonomisation économique des femmes aux niveaux central et déconcentré, des **autorités coutumières et religieuses, ainsi que la société civile** (Groupements, Fédérations et Unions, Associations de femmes) et des ONG locales actives dans le domaine.

6.5 Partenariats et synergies

Les **partenariats techniques** et **alliances stratégiques** préconisés au niveau des deux autres interventions (voire même ceux prévus pour PDSR-'Elle décide') intègrent également des problématiques et opportunités qui trouvent leur place dans la partie relative à l'émancipation économique des femmes. A titre d'exemples peuvent être cités :

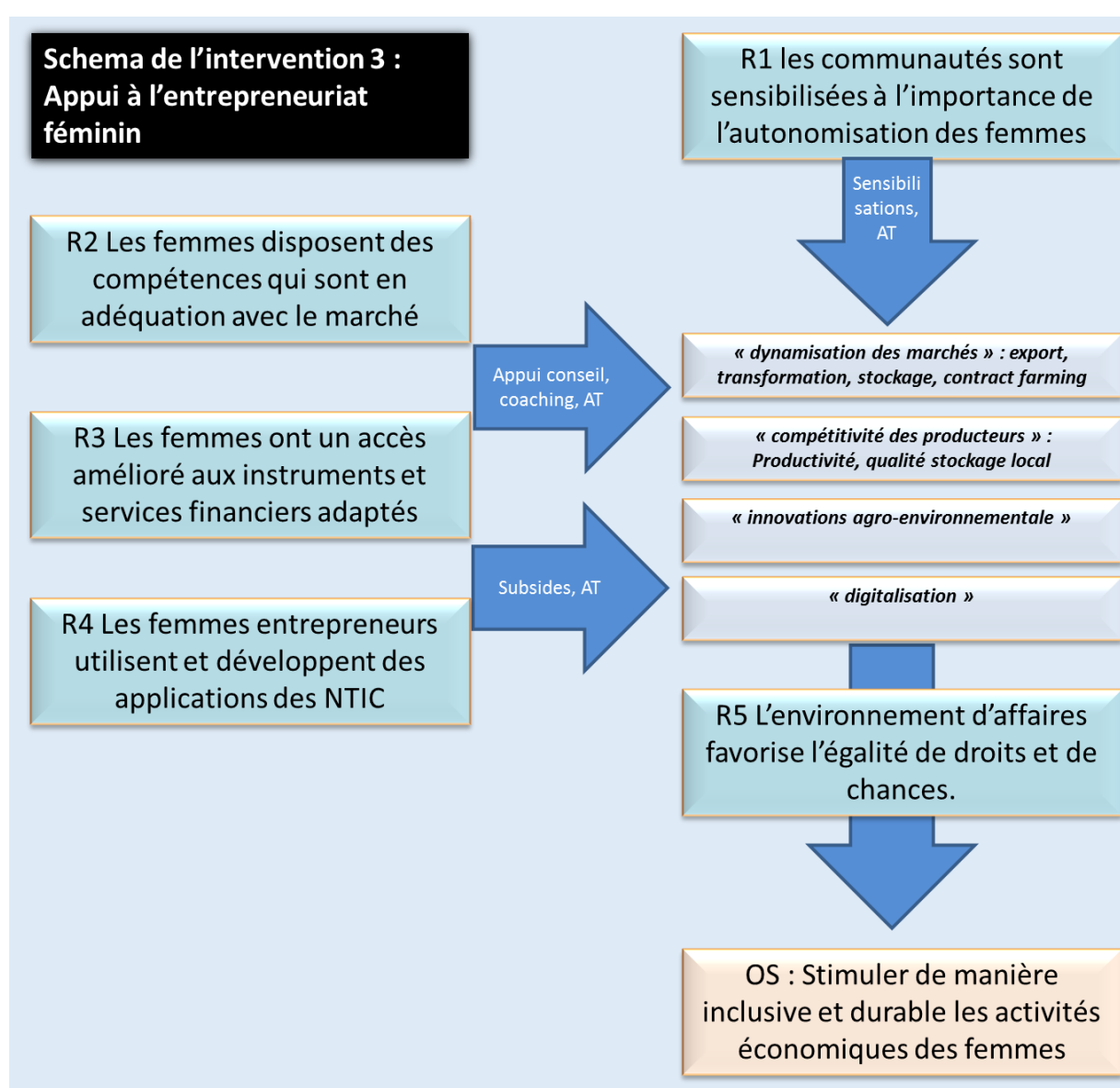
- la coopération avec le **secteur privé** (belge notamment) et le **monde académique** concernant les filières mangue et ananas (lien avec alimentation/nutrition, focus notamment sur des maillons impliquant des femmes) ;
- la coopération potentielle avec l'**AFSCA** pouvant contribuer à la qualité des produits alimentaires (horticoles notamment) ;
- la collaboration préconisée avec des **ACNG** (Trias, WSM notamment) dans les domaines des AGR femmes, le travail décent, le genre, la sensibilisation en matière d'émancipation économique, l'introduction des outils novateurs/digitaux... ;
- l'articulation avec d'autres **interventions et instruments de Enabel**, tels que TDC (plans d'affaires activités de femmes, marchés de niche), D4D (innovations économiques), INTEGRA (formations professionnelles, trajets d'insertion, infrastructures), SANITA (propreté/hygiène, entrepreneuriat) ;

De plus, des synergies et complémentarités avec d'autres intervenants actifs dans les mêmes domaines ou zones d'intervention, notamment avec **USAID** ('feed the future').

6.6 Objectif spécifique et résultats

Objectif spécifique : Stimuler de manière inclusive et durable une meilleure valorisation et une compétitivité accrue des activités économiques des femmes entrepreneuses sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou

La complémentarité cette intervention avec les 2 autres a été explicitée plus haut. Des objectifs de **participation minimale des femmes aux activités organisées à ce niveau** doivent garantir des résultats au bénéfice des femmes (à objectiver via des indicateurs sexo-spécifiques). Les activités préconisées au niveau des Résultats 2, 3 et 4 ci-dessous auront un effet direct sur la **rentabilité et la viabilité des entreprises** appartenant à des femmes et sur la stimulation de leur **emploi**, alors que les résultats 1 et 5 visent plutôt à créer un **environnement socioculturel, économique et juridique favorable** à l'autonomisation économique des femmes.



Résultat 1 : L'ensemble des communautés et parties prenantes impliquées dans le développement entrepreneurial est sensibilisé à l'importance de l'autonomisation des femmes et des filles
--

Ce domaine de résultat se décline en plusieurs groupes d'activités :

- **Activité 1.1 : Sensibiliser les communautés et autres parties prenantes** sur la nécessité de la levée des contraintes qui freinent la participation des femmes/filles et d'autres groupes défavorisés au développement de leurs entreprises et sur le renforcement des opportunités pour l'entrepreneuriat féminin ;
- **Activité 1.2 : Renforcer les 'soft skills' des femmes** notamment leur capacité de leadership, organisation et négociation ;
- **Activité 1.3 : Renforcement des capacités des organisations et associations de femmes** sur le plan organisationnel, dialogue/négociation, développement des services, mise en relation/réseau (accès aux services des tiers).

La sensibilisation/conscientisation et les échanges d'expériences (1.1) couvriront des thématiques diverses telles que les droits reproductifs et sexuels (**articulation intervention 'Elle décide'**), l'accès équitable aux ressources, la participation des femmes à la prise de décision au niveau du ménage et des communautés, la répartition des tâches au sein du ménage, l'atténuation des pesanteurs socioculturelles, les expériences de femmes entrepreneurs réussies et leur contribution au bien-être de la famille,... Des débats, moments de réflexions, formations (utilisation des NTIC), principalement en langues locales, devront s'adresser à différents publics cibles : les porteurs d'obligation (publics/privés - locaux/nationaux), ainsi que les femmes rurales, urbaines et leurs familles et communautés.

La démarche prévoit d'abord la formation des formateurs/animateurs en 'Autonomisation Economique des femmes (AEF)' avant d'appuyer le déploiement de la sensibilisation vers un public très large.

Le renforcement des 'soft skills' des femmes (1.2) vise à renforcer la capacité d'un groupe de femmes leaders pour mieux défendre les droits des femmes et de mieux s'organiser afin d'atteindre leurs objectifs. Il est prévu un accompagnement intensif d'un groupe limité de leaders femmes se basant sur des approches et méthodologies de type 'Leadership Trajectory' combinant des formations de groupe avec des trajets de coaching individuel. L'offre d'appui est présente sur la zone d'intervention (ONG internationales et locales).

Le renforcement des capacités des organisations et associations de femmes (1.3) contribuera à renforcer les organisations professionnelles des femmes (Unions et groupements) vis-à-vis un accompagnement pour améliorer leur fonctionnement. La démarche couvrira un diagnostic préalable des organisations afin d'élaborer une stratégie et plan d'action pour l'organisation ainsi que l'accompagnement de la mise en œuvre de cette stratégie. L'expertise à la matière est également présente sur place.

Résultat 2 : Les femmes et les filles disposent des compétences technico-économiques et professionnelles qui sont en adéquation avec les besoins du marché et qui favorisent l'auto-emploi

Les groupes d'activités prévues sont les suivants :

- **Activité 2.1 :** L'organisation des sessions d'alphabétisation fonctionnelle orientée sur l'entrepreneuriat (y inclus l'éducation financière) ;
- **Activité 2.2 :** Le renforcement de l'accès de femmes et des filles à l'éducation/formation (technico-économique, professionnelle) en adéquation avec leurs besoins spécifiques et en lien avec les (nouvelles) filières ciblées et les activités non agricoles porteuses et plus

génératrices de revenus, tant dans des centres urbains qu'à la campagne ;

- **Activité 2.3 :** Le renforcement l'accès des femmes et filles aux services d'appui/conseil et d'accompagnement des jeunes entreprises de femmes en adéquation avec leurs besoins spécifiques et en lien avec les (nouvelles) filières ciblées et les activités non agricoles porteuses et plus génératrices de revenus, tant dans des centres urbains qu'à la campagne (2.3) ;
- **Activité 2.4 :** Le renforcement de l'offre de services de la part des incubateurs d'entreprises, d'autres structures spécialisées et OP de femmes.

Pour le premier groupe d'activités **(2.1)** l'action s'investira dans l'adaptation des modules existants pour intégrer davantage les thèmes de la gestion de base des entreprises (recherche de marché, documents utilisés dans le commerce, ...) et de l'Autonomie économique des femmes (AEF). De façon globale l'expertise en 'alphabétisation fonctionnelle' est présente via des ONG internationales et leurs partenaires locaux. En plus des connaissances relatives à l'entrepreneuriat, ils fournissent également d'autres informations aux femmes (3/4 de leurs participants), notamment sur la planification des naissances (**articulation 'Elle décide'**).

L'action de renforcement de l'accès à **l'éducation/formation technico-économique et professionnelle (2.2)** couvrira :

- des formations techniques de courte durée sur les différentes fonctions de l'entreprise : p.ex. techniques de production agricole/maraîchage agro-écologiques, des techniques artisanales respectueux de l'environnement, les techniques de transformation et de stockage, l'entretien et utilisation de machines, les méthodes d'emballage et de manutention, le respect des normes environnementales et de santé... ;
- combinées avec une formation sur la gestion de base d'une entreprise selon des méthodes comparables aux méthodes GERME⁶⁶ (Gérer Mieux votre entreprise) de l'OIT– adaptée au niveau de formation des participantes ;
- en y intégrant des moments de réflexion sur l'autonomie des femmes.

L'action donnera priorité aux activités agroalimentaires développées dans le cadre d'une **Plateforme Agri-Nutri**⁶⁷. Les formations visent à contribuer à la professionnalisation des activités des femmes, à lever des goulots d'étranglement pour leurs activités et à contribuer à la création de l'emploi décent – dans les créneaux porteurs et/ou innovateurs (agro-écologie, utilisation d'énergie solaire, NTIC,...). L'action favorisera les échanges de compétences entre femmes entrepreneurs (pairs).

L'action 2.3 vise à assurer que les femmes bénéficient au même titre que les hommes des **services d'appui/conseil et d'accompagnement** tels que prévus dans au niveau EA et EU. Elle s'adresse surtout aux femmes qui ont déjà développé des MPME et non pas aux jeunes filles dont l'activité est en lancement (voir bénéficiaires des 'hubs' développés dans l'EU).

Afin de pouvoir faire le lien avec les publics cibles des autres interventions, notamment 'Elle décide', cette intervention renforcera la capacité d'appui/conseil et d'accompagnement (de base) dans les Centre d'autonomisation et de promotion féminine (CAPF) à Kindia, Mamou et Dalaba.

⁶⁶ Le GERME est un système de modules de formation interdépendants et d'outils didactiques destinés aux petits entrepreneurs pour lancer et développer leurs entreprises. Il vise à augmenter la viabilité des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) à travers des principes de gestion appropriés à l'environnement des pays en voie de développement.

⁶⁷ La Plateforme Agri-Nutri' vise le renforcement du positionnement des femmes en amont et en aval des chaînes de valeur porteuses liées à l'alimentation et la nutrition saine notamment les légumes et fruits du côté du monde rural et la transformation agro-alimentaire, la commercialisation et la restauration dans les centres urbains. La mise en réseau des femmes, la réorientation de la production sur les besoins de marché, l'emballage et les aspects logiques sont des éléments clés, ainsi que la contractualisation entre opérateurs. On note clairement un intérêt grandissant de la part de la classe moyenne pour une alimentation saine et de qualité.

Pour le renforcement de l'offre de services (2.4) de la part des incubateurs d'entreprises, d'autres structures spécialisées, OP de femmes... les équipes de ces organisations seront sensibilisées et appuyées à travers les activités du R1 ci-dessus.

Résultat 3 : Les femmes ont un accès amélioré aux instruments et services financiers adaptés intégrant de mesures incitatives à l'entrepreneuriat féminin.

Le taux d'inclusion financière des femmes est très faible en Guinée. Seuls 3,8 % des femmes ont accès à des services financiers. Trois groupes d'activités seront initiés à ce titre :

- **Activité 3.1 : Le développement de l'offre en matière d'Education Financière et la facilitation de l'accès des femmes à cette expertise** ; L'éducation financière doit permettre aux femmes entrepreneures d'améliorer leur gestion financière (épargne/budget/investissement versus consommation) et de mieux comprendre le monde financier (p.ex. comment accéder au crédit, comment utiliser l'argent mobile, etc.). La démarche vise à adapter premièrement des méthodes et outils existants - développés par d'autres bailleurs/acteurs tels que l'OIT – au contexte Guinéen et à organiser ensuite des sessions de formation/animation sur le thème de l'éducation financière.
- **Activité 3.2 : Elargir l'accessibilité au crédit des activités économiques portées par les femmes dans le cadre de dispositifs existants** ; Il s'agit ici de faciliter, de deux manières, l'accès au crédit des activités économiques portées par les groupements de base féminins (production agricole, collecte et transformation et commercialisation, artisanat, restauration, etc.) : (i) par l'appui au développement des associations informelles d'épargne/crédit gérées par des femmes et (ii) par le renforcement des approches innovantes de partage des risques, notamment sous forme de garanties solidaires (couplées à de l'éducation financière cf. A3.1) via différents mécanismes existants et fonctionnels (Contrats villageois du Crédit rural de Guinée, Associations de services financiers organisées en fédération, MUFFA et MC2 promues par Afriland First Bank, programme WAKILI de l'ONG Entrepreneurs du Monde à Conakry, etc..

L'intervention analysera ces différents dispositifs et définira, si nécessaire, avec l'appui d'une assistance technique, les modalités les plus appropriées pour élargir et promouvoir les mécanismes les plus adaptés aux publics ciblés.

- **Activité 3.3 : Mise à disposition, au sein des instruments financiers mis en œuvre pour l'EA et l'EU, de moyens financiers spécifiques pour les initiatives/projets d'entrepreneuriats féminins** ; Tant au niveau de l'EA que de l'EU, des financements spécifiques seront disponibles pour des initiatives et projets d'entrepreneuriat féminin. Ces moyens seront mobilisés via le budget de la présente intervention et opérationnalisés dans le cadre des deux facilités. Cette mise en œuvre répondra à des modalités spécifiques propres qui seront développées au moment du démarrage de l'intervention. Objectif : répondre, dans le cadre d'une approche adaptée, aux contraintes des projets et activités portés par les femmes ainsi qu'aux discriminations dont elles sont souvent victimes notamment dans l'allocation des ressources disponibles.

Dans l'élaboration des critères d'accès au financement, **des conditions spécifiques seront définies pour faciliter l'accès des femmes** entrepreneurs :

- Pour les investissements/équipements qui visent avant tout la réduction du temps et de la pénibilité de travail des femmes (p.ex. les foyers améliorés pour les opérations de cuisson dans l'agro-alimentaire)
- Idem pour les investissements structurants prévus au niveau de l'EA tels que les aires de

séchage (communes ou individuelles), les aménagements des parties de marchés dédiées majoritairement aux femmes (vendeuses de légumes, fruits, poissons), les hangars de stockage dans les lieux de production ou sur les marchés, notamment dans le cadre de la Plateforme Agri-Nutri.

L'intervention prévoit également que dans le cadre de l'appui apportés aux IF/IMF (cf. EA, A3.2), l'adaptation de leurs produits financiers prennent en compte les spécificités des activités économiques des femmes (sans garantie ou avec garanties sociales et prévoyant un rythme de remboursement en fonction des revenus attendus).

Résultat 4 : Les femmes entrepreneurs utilisent et développent des applications des NTIC comme catalyseurs de développement et leviers d'innovation et adoptent d'autres approches innovatrices dans leur activité économique.

Pour l'opérationnalisation des activités prévues, on s'appuiera sur les hubs d'innovation de l'EU tout en misant sur le développement des applications spécifiques pour l'entrepreneuriat féminin. Plusieurs initiatives seront initiées :

- **Activité 4.1 :** L'identification et le développement des outils numériques disponibles ;
- **Activité 4.2 :** La stimulation de l'accès à l'information (économique) à travers des applications digitales (open data) ;
- **Activité 4.3 :** La stimulation de l'incubation numérique pour répondre aux nouvelles exigences de marché.

L'action identifiera **(4.1)** et développera des applications qui pourraient faciliter les activités entrepreneuriales des femmes. Il s'agit par exemple **des applications pour la gestion de l'entreprise** (tenue des livres de caisse, calcul de prix de vente, recherche de marché...), la création d'une page Facebook sur l'entrepreneuriat féminin en Guinée et sur la Plateforme Agri-Nutri en particulier, l'utilisation d'un système tel que WhatsApp pour la communication au sein des réseaux de femmes entrepreneuses, la production des films ou animations YouTube sur les contraintes et opportunités pour l'entrepreneuriat féminin.

La promotion **(4.2)** de **l'utilisation des smartphones** et tablettes dans les sessions de leadership des femmes (Résultat 1), dans les formations⁶⁸ techniques et de gestion (Résultat 2) et dans les cours d'Education Financière (Résultat 3) sera faite. L'action collaborera avec des institutions de microfinance pour la mise à disposition des tablettes sous forme de leasing.

L'étude des possibilités de la vente en ligne et le paiement électronique, l'accès à des plateformes d'assistance en gestion et d'assistance juridique seront également facilitées. De plus, la connexion avec la diaspora sera promue dans le cadre de la recherche de **nouvelles possibilités de financement et le développement de nouveaux marchés (4.3)**. On analysera la pertinence de s'associer à des réseaux tels que KIVA, African Business Angels Network... .

Résultat 5 : L'environnement d'affaires plus propice répond aux besoins et aspirations spécifiques des femmes entrepreneuses et favorise l'égalité de droits et de chances.

Pour la réalisation du résultat 5, l'action vise à :

- **Activité 5.1 :** Promouvoir des investissements structurants en phase avec les intérêts des femmes;
- **Activité 5.2 :** Mettre les intérêts féminins sur l'agenda politique;

⁶⁸ NB : les formations générales en NTIC sont financées par l'intervention PdFEE.

- **Activité 5.3 :** Travailler sur le respect et le renforcement du cadre légal/régulateur de l'activité économique des femmes (codes d'investissement, d'activité économique, foncier...).

L'action renforcera l'accès aux **investissements structurants** en phase avec les intérêts des femmes **(5.1)** notamment dans le cadre de la **Plateforme Agri-Nutri**. Il s'agit par exemple de la réalisation des **plateformes multifonctionnelles** et des **foyers améliorés** pour la transformation agro-alimentaire, de l'aménagement des marchés, de **l'accès à l'énergie solaire**, ... L'opérationnalisation des activités se fera dans le cadre de la mise en œuvre des instruments de financement (voir chapitre 'investissements structurants' cf. R4 EA).

L'accompagnement des femmes entrepreneurs permettra d'identifier de façon participative des thèmes spécifiques pour le **plaidoyer** à développer au niveau local et au niveau national **(5.2)**, notamment l'accès à la terre, la création et l'enregistrement des MPME des femmes, les conditions d'accès au financement... Les membres féminins des Fédérations et Unions et les femmes bénéficiaires au niveau EU seront invités à identifier des thèmes spécifiques pour le plaidoyer sur base de leurs expériences.

L'intervention accompagnera le développement des argumentaires, les démarches de négociation auprès des porteurs d'obligations (nationaux et locaux) et la sensibilisation du public sur les thèmes retenus. Ces activités seront une suite logique des activités de sensibilisation qui auront été organisées à l'intention des leaders communautaires, politiques et religieux (voir Résultat 1).

Des représentants des femmes participeront activement dans les cadres de concertation, notamment le CRADER-K-M accompagnés dans le cadre de l'EA.

Les échanges avec les femmes entrepreneurs permettront également d'identifier les contraintes spécifiques du **cadre légal/régulateur par rapport à l'activité économique de femmes (5.3)**. Des démarches seront à développer pour faciliter l'accès à l'information sur les procédures d'enregistrement des entreprises de femmes, sur la fiscalité des entreprises, Des outils seront développés de façon participative pour développer des plaidoyers (adaptés au public des femmes faiblement alphabétisées) et la formation des femmes leaders à la matière.

6.7 Enveloppe budgétaire et partenariats Intervention 3

	Rubrique	Budget €	Allocation budgétaire envisagée / Explication	Mode de contractualisation et/ou partenaires
COUTS OPERATIONNELS : 2.847.443 €				
Résultat 1 : L'ensemble des communautés et PP impliqués dans le développement entrepreneurial est sensibilisé sur l'importance de l'empowerment des femmes et filles : 500.000 €				
Activité 1.1	Sensibilisation des communautés et autres parties prenantes (contraintes, opportunités)	250.000	-Organisation de sessions de sensibilisation, débats, réflexions, formation (des formateurs), conception outils (langue locale, digitalisés), communication vers le grand public (150.000€) -Consultance perlée en Autonomisation des femmes (100.000€)	-Subside - appels à propositions / organisations de type ONG -Marché Public de service / entreprises spécialisées
Activité 1.2	Renforcement des 'soft skills' (leadership, organisation, négociation)	100.000	-Accompagnement/RC intensif des groupes de femmes leaders (ONG internationale/locale)	Subside - appel à propositions / organisations de type ONG
Activité 1.3	Renforcement des capacités des organisations/associations de femmes (organisation, dialogue/négociation, services, mise en relation/réseau)	150.000	-RC groupements/associations/unions Kindia, Mamou, Dalaba (ONG internat./locale) -Diagnostic préalable et élaboration plan d'action	Subside - appel à propositions / organisations de type ONG
Résultat 2 : Les femmes et les filles disposent des compétences technico-économiques et professionnelles qui sont en adéquation avec les besoins du marché et qui favorisent l'auto-emploi : 703.444 €				
Activité 2.1	Alphabétisation fonctionnelle orientée sur l'entrepreneuriat	247.443	-Formation des membres des organisations ciblées sur base des modules revus (1.000 femmes x 250€)	Subside - appel à propositions / organisations de type ONG
Activité 2.2	Renforcer l'accès de femmes et filles à l'éducation/formation (technico-économique, professionnelle)	240.001	-Formations techniques et professionnelles (courte durée) -Formation sur la gestion de base d'une entreprise -Formations en agro-alimentaire (plateforme Agri-Nutri/ CAPF)	-Subside - appel à propositions / organisations de type ONG -Subside – octroi direct (*) / CAPF
Activité 2.3	Renforcer l'accès des femmes/filles aux services d'appui et accompagnement des jeunes entreprises de femmes	100.000	-Accompagnement entreprises bénéficiaires -Appui/conseil technique-commercial en agro-alimentaire (plateforme Agri-Nutri, CAPF)	-Subside - appel à propositions / organisations de type ONG -Subside – octroi direct (*) / CAPF
Activité 2.4	Renforcer/adapter l'offre de services de la part des incubateurs d'entreprises, d'autres structures spécialisées, OP de femmes...	0	Action appuyée à travers l'Entrepreneuriat Urbain	Subside - appel à propositions / organisations de type ONG
		116.000	ATN autonomisation économique de femmes (54h/m)	Contrat de travail Enabel
Résultat 3 : Les femmes ont un accès amélioré aux instruments et services financiers adaptés intégrant de mesures incitatives à l'entrepreneuriat féminin : 600.000 €				
Activité 3.1	Développer l'éducation financière et faciliter accès au crédit pour les femmes	100.000	Formations/animations sur base des outils/méthodes adaptés	Subside - appel à propositions / organisations de type ONG
Activité 3.2.	Développement associations informelles d'épargne/crédit gérées par des femmes	100.000	Accompagnement émergence associations d'épargne/crédit (100.000€)	Subside - appel à propositions / organisations de type ONG
Activité 3.3.	lignes spécifiques cf. initiatives féminines au sein des instruments financiers à un taux d'intérêt préférentiel/à subside direct	400.000	Réservation moyens spécifiques pour initiatives féminines (cf. mécanismes décrits dans l'EA et EU)	Subside – appel à propositions / organisations de type IF/IMF
Résultat 4 : Les femmes entrepreneurs utilisent et développent des applications des NTIC comme catalyseurs de développement et leviers d'innovation et adoptent d'autres approches innovatrices dans leur activité économique : 400.000 €				

Activité 4.1	Identification et développement des outils numériques disponibles	150.000	Développement (ou traduction) des applications spécifiques pour les femmes	-Subside - appel à propositions/organisations de type ONG -Marché Public de service / entreprises spécialisées
Activité 4.2	Stimuler l'accès des femmes entrepreneurs à l'information économique à travers des applications digitales (open data)	100.000	-Mise à disposition des tablettes (max 1.500) et apprentissage de leur utilisation (NB : formations NTIC : voir PdFEE)	Marché Public de fourniture
Activité 4.3	Stimuler l'incubation numérique (cf. nouvelles exigences du marché)	150.000	-Etude des opportunités et possibilités d'applications digitales (ensemble autres interventions) -Accès aux nouvelles applications et mise en réseau	Subside - appel à propositions / organisations de type ONG
Résultat 5 : L'environnement d'affaires plus propice répond aux besoins et aspirations spécifiques des femmes entrepreneuses et favorise l'égalité de droits et de chances : 643.999 €				
Activité 5.1.	Appuyer des investissements structurants relatifs aux intérêts féminins	543.999	Appui à la réalisation des plateformes multifonctionnelles, foyers améliorés, marchés, investissements énergie solaire (voir aussi mécanismes EA et EU) (C : 200 K€ ; K : 200 K€ ; M : 200 K€)	-Subsides - appels à propositions / organisations de type ONG -Marché Public de travaux/fourniture
Activité 5.2	Mettre les intérêts féminins sur l'agenda politique	50.000	-Identification participative (leaders organisations) des thèmes de plaidoyer -Formation ONG/organisations de femmes. en plaidoyer -Organisation de plaidoyer au niveau national/local	Subside - appel à propositions / organisations de type ONG
Activité 5.3	Appui au renforcement + respect du cadre légal/régulateur	50.000		
Moyens généraux : 652.557 €				
	Responsable EF	270.000	Responsable local de la mise en œuvre (4.500 € x 60h/m)	Enabel
	Personnel d'appui administratif et financier	80.060	10% du coût du personnel administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
	Investissements	9.300	10% du coût administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Marché public (équipement et véhicules)
	Fonctionnement	164.030	10% du coût administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
	Suivi-évaluation, audit, appui technique	129.167	10 % du coût de suivi-évaluation et appui technique et coût de 2 audits	Marchés Publics
	Total	3.500.000 €		

(*) l'attribution des subsides via une procédure d'octroi direct à des structures publiques (Ministères, services techniques...) ou privées (fédérations ou associations des producteurs ou entrepreneurs...) s'alignera aux conditions reprises dans l'AR/guide de subsides relatives aux situations de monopoles de droit ou de fait.

6.8 chronogramme opérationnel et budgétaire intervention 3

Intervention 3 - Promotion de l'entrepreneuriat durable et inclusif sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou : Appui à l'entrepreneuriat féminin sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							2.847.442	590.689	710.689	620.689	485.689	439.687
Résultat 1 : L'ensemble des communautés et PP impliqués dans le développement entrepreneurial est sensibilisé sur l'importance de l'empowerment des femmes et filles							500.000	205.000	125.000	60.000	60.000	50.000
Activité 1.1	Sensibilisation des communautés et autres parties prenantes (contraintes, opportunités)						250.000	175.000	75.000			
Activité 1.2	Renforcement des 'soft skills' (leadership, organisation, négociation)						100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Activité 1.3	Renforcement des capacités des organisations/associations de femmes (organisation, dialogue/négociation, services, mise en relation/réseau)						150.000	10.000	30.000	40.000	40.000	30.000
Résultat 2 : Les femmes et les filles disposent des compétences technico-économiques et professionnelles qui sont en adéquation avec les besoins du marché et qui favorisent l'auto-emploi							703.443	140.689	140.689	140.689	140.689	140.687
Activité 2.1	Alphabétisation fonctionnelle orientée sur l'entrepreneuriat						247.443	49.489	49.489	49.489	49.489	49.487
Activité 2.2	Renforcer l'accès de femmes et filles à l'éducation/formation (technico-économique, professionnelle)						240.000	48.000	48.000	48.000	48.000	48.000
Activité 2.3	Renforcer l'accès des femmes/filles aux services d'appui et accompagnement des jeunes entreprises de femmes						100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Activité 2.4	Renforcer/adapter l'offre de services de la part des incubateurs d'entreprises, d'autres structures spécialisées, OP de femmes...						116.000	23.200	23.200	23.200	23.200	23.200
Résultat 3 : Les femmes ont un accès amélioré aux instruments et services financiers adaptés intégrant de mesures incitatives à l'entrepreneuriat féminin							600.000	100.000	125.000	125.000	125.000	125.000
Activité 3.1	Développer l'éducation financière et faciliter accès au crédit pour les femmes						100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000

Activité 3.2	Elargir l'accessibilité au crédit des activités économiques portées par les femmes dans le cadre de dispositifs existants						100.000		25.000	25.000	25.000	25.000
Activité 3.3	Lignes spécifiques cf. initiatives féminines au sein des instruments financiers à un taux d'intérêt préférentiel/à subside direct						400.000	80.000	80.000	80.000	80.000	80.000
Résultat 4 : Les femmes entrepreneurs utilisent et développent des applications des NTIC comme catalyseurs de développement et leviers d'innovation et adoptent d'autres approches innovatrices dans leur activité économique							400.000	100.000	150.000	50.000	50.000	50.000
Activité 4.1	Identification et développement des outils numériques disponibles						150.000	50.000	100.000			
Activité 4.2	Stimuler l'accès des femmes entrepreneurs à l'information économique à travers des applications digitales (open data)						100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Activité 4.3	Stimuler l'incubation numérique (cf. nouvelles exigences du marché)						150.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
Résultat 5 : L'environnement d'affaires plus propice répond aux besoins et aspirations spécifiques des femmes entrepreneuses et favorise l'égalité de droits et de chances							643.999	45.000	170.000	245.000	110.000	73.999
Activité 5.1	Appuyer des investissements structurants relatifs aux intérêts féminins						543.999	25.000	150.000	225.000	90.000	53.999
Activité 5.2	Mettre les intérêts féminins sur l'agenda politique						50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Activité 5.3	Appui au renforcement + respect du cadre légal/régulateur						50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
MOYENS GENERAUX							652.558	126.066	137.384	134.959	137.384	116.766
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)							350.060	70.012	70.012	70.012	70.012	70.012
Investissements							9.300	9.300				
Fonctionnement							164.030	32.806	32.806	32.806	32.806	32.806
Suivi-évaluation, audit, appui technique							129.168	13.948	34.566	32.141	34.566	13.948
BUDGET TOTAL							3.500.000	716.754	848.073	755.648	623.073	556.453

7 PILIER 2 - Intervention 4 :

Promotion des droits sexuels et reproductifs (PDSR) - « Elle décide »

7.1 Analyse du contexte

La problématique et ses déterminants

Les statistiques et données sectorielles qui décrivent la situation des droits sexuels et reproductifs en Guinée sont pour le moins interpellant.

Suivant l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) la mortalité maternelle en Guinée reste élevée avec 679 décès par 100.000 accouchements vivants en 2015, un taux légèrement amélioré depuis 2010 (720), mais toujours sensiblement supérieur à d'autres pays de la région.⁶⁹

La mortalité néonatale s'élève à 31,3 ‰ et le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié est de 45,3 %, ce qui est relativement bas et paradoxal si l'on considère les taux de consultations prénatales avoisinant les 100%.

Suivant le FNUAP, en matière de santé sexuelle et reproductive, il est à noter une prévalence contraceptive très faible de 6 % au niveau national. La grossesse chez les adolescentes concerne pas moins de 51,2 % des jeunes filles en milieu rural.

Le taux de fertilité de la femme en Guinée s'élève à 4,9. Le taux de prévalence VIH est stable aux alentours de 1,6 %.⁷⁰

La disponibilité des services CDV (Counseling et Dépistage Volontaire) n'est pas constante et les services PTME (Prévention de la Transmission de la Mère vers l'Enfant) parfois non-disponibles en raison de manque d'intrants.

Les causes à l'origine de cette situation globalement alarmante sont multiples et renvoient à un nombre de défis relatifs à l'offre, la demande et la gouvernance : faible disponibilité de ressources humaines motivées et qualifiées, ressources financières insuffisantes, rupture d'approvisionnement d'intrants et de produits sanitaires, structures inadéquates et inefficaces, accessibilité très limitée aux services appropriés, faible participation et appropriation par les populations (peu sensibilisées, faiblement informées et alphabétisées), perte de confiance dans le système, défaillances dans la gestion... .

Avec un indice de genre de 0.439 (Indice SIGI de l'OCDE), la Guinée se trouve parmi les 8 pays (78 sur 86) ayant les plus grandes disparités entre les femmes et les hommes dans l'espace non-OCDE. Ces écarts, qui constituent des entraves à la réalisation de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, se sont par ailleurs approfondis entre 2009 et 2012. L'analyse des principaux indicateurs de développement humain démontre des disparités de genre importantes dans plusieurs secteurs et que les femmes font face à des défis spécifiques (violences, pratiques traditionnelles néfastes)⁷¹.

En matière de Violences Basées sur le Genre (VBG), le mariage précoce reste un problème énorme. Les taux pour Mamou, Kindia et Conakry s'élèvent respectivement à 67,5, 55,8 et 28,9 % de mariages avant l'âge de 18 ans (dénominateur : total des femmes entre 20 et 24 ans).

⁶⁹ http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204113/1/WHO_RHR_15.23_fre.pdf.

⁷⁰ <http://apps.who.int/gho/data/node.country.country-GIN>

⁷¹ PNUD- Guinée. Site Internet :

<http://www.gn.undp.org/content/guinea/fr/home/ourwork/womenempowerment/overview.html>

Avec une prévalence de mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) avoisinant les 97 %⁷² (femmes de 15-49 ans) la Guinée reste en 2^{ème} position au niveau mondial. La situation dramatique sur le plan VBG est également mise en évidence dans le rapport conjoint FNUAP/UNICEF (2016) : 45 % des filles entre 0-14 ans ont déjà subi une MGF/E. Au vu du fait que l'excision est pratiquée entre l'âge de 8 et 14 ans, il reste à craindre que la pratique continue à être exercée de façon généralisée.

Les VBG trouvent leur origine surtout dans les traditions et coutumes sociétales, alors que la religion ne semble jouer qu'un rôle marginal.

Face aux multiples défis cités des évolutions récentes encourageantes sont à observer en Guinée aux niveaux institutionnel et juridique et des mesures sont prises par l'Etat et la société civile afin d'œuvrer dans le sens d'une reconnaissance des droits et d'un soutien aux femmes et des enfants et de l'abandon et interdiction des MGF/E. Citons à titre d'exemple, qu'en février 2016 le code pénal a été révisé en Guinée avec criminalisation claire des MGF/E. Egalement en 2016 une Fatwa a été prononcée par le Secrétariat Général des Affaires Religieuses sur MGF/E.⁷³

Les acteurs clés et leurs champs d'intervention

A part les **institutions publiques guinéennes**⁷⁴ exerçant leurs fonctions régaliennes et les prestataires publics services sociaux (santé, éducation, justice, jeunesse)⁷⁵, d'autres acteurs sont actifs dans le domaine de la PDSR en Guinée. Il s'agit notamment :

- Des **acteurs bi- et multilatéraux** :
 - GIZ, coopération bilatérale allemande, actif dans le domaine de la SSR, avec leur projet « Santé de la Reproduction et de la Famille 2015-2018 » portant sur 3 volets : renforcement du district de santé, offre et demande, à Kindia et Mamou. Pour 2019 il est prévu une nouvelle phase à leur programme santé avec extension à Nzérékoré ;
 - KfW, banque allemande d'investissement pour la reconstruction, actif dans le domaine de la SSR avec volet important de financement basé sur les performances sur Kindia pour la période 2018-2021 ;
 - FNUAP : met en œuvre l'intervention, financée par la Belgique, « Contribution à la réalisation des droits à la santé sexuelle et reproductive pour les femmes, adolescents et jeunes des régions de Kindia, Mamou et Conakry » entre 2016 et 2019, de 3 400 000 euros ;
 - OIM (bureau régional de Mamou), Organisation Internationale de la Migration, actif dans le domaine de la santé et de la migration, notamment dans le cadre de la traite humaine, les abus sexuels sur les populations en migration et déplacées.
- Des **organismes de type ONG/association/bureau d'étude actifs** dans le domaine de sensibilisation, renforcement de l'offre de services, préservation de droits et de chances en matière de SSR, tels que l'OGDH⁷⁶ (Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme), l'AFEGGUI (Alliance des Femmes pour l'Egalité et le Genre en Guinée)⁷⁷,

⁷² <http://www.unfpa.org/data/adolescent-youth/GN>

⁷³ 2016 Annual Report of the UNFPA-UNICEF Joint Program on Female Genital Mutilation/Cutting: Accelerating Change

⁷⁴ Ministère de la Santé ; Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance ; Ministère de la Justice ; Ministère de la Sécurité et de la Protection civile ; Ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle, de l'emploi et du travail ; Ministère de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation ; Ministère de la défense nationale (Gendarmerie) ; Ministère de la Jeunesse ; le Secrétariat Général des Affaires Religieuses et leur directions déconcentrées au niveau Régional, Préfectoral et Sous-Préfectoral.

⁷⁵ les Hôpitaux, les Centres de Santé, les Agents de Santé Communautaires, les structures scolaires, les Maisons des Jeunes avec les CECOJE, les CAPF, les CoSaH

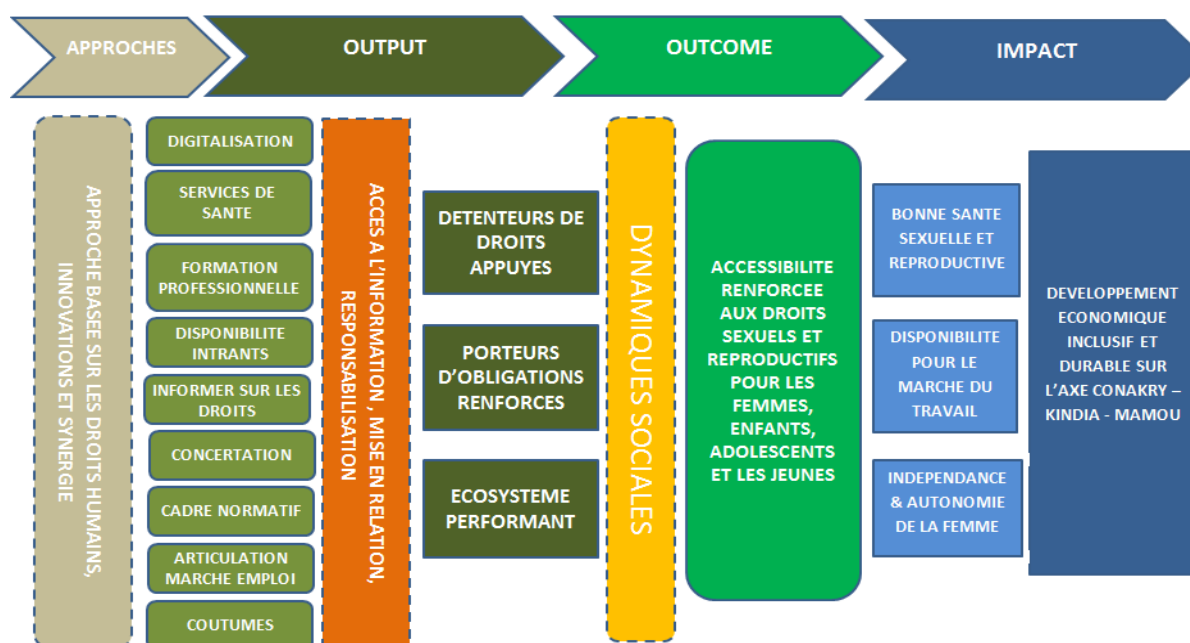
⁷⁶ ONG apolitique, indépendante et non-confessionnelle qui défend tous les droits reconnus par la constitution guinéenne, la déclaration universelle des droits de l'homme notamment le droit à la vie, à la liberté, à une justice équitable à la présomption d'innocence et à la protection contre la torture, contre l'avilissement, les discriminations ethniques, religieuses ou sexuelles

⁷⁷ Site Internet AFEGGUI : <http://afeggui.e-monsite.com/pages/presentation.html>

l'AGBEF⁷⁸ (Association Guinéenne pour le Bien-Être de la Famille), FMG⁷⁹ (Fraternité Médicale Guinée), Plan International⁸⁰, JHPiego⁸¹, Health-Focus⁸², l'IMT⁸³ d'Anvers, Mémisa⁸⁴ et FIDH⁸⁵.

7.2 Changements visés et ambitions

Le PDSR vise le un accès renforcé au droits et la santé sexuelle et reproductive, par une approche intégrée qui travaillera sur toutes les parties prenantes et leurs interactions (écosystème). Un ensemble d'activités visera le renforcement des citoyens, femmes, adolescentes, jeunes dans leurs connaissances, leurs attitudes et pratiques. Côté prestataires, les services seront complétés, améliorés, structurés et de qualité. Les changements visés par l'intervention sont visualisés dans le schéma suivant :



7.3 Principes directeurs et Orientations stratégiques

Les principes qui fondent les ODD sont à la base de l'intervention. Il s'agit en effet de reconnaître que : « autonomiser les femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes est déterminant pour accélérer le développement durable. Mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles constitue un droit humain fondamental, qui se répercute positivement sur tous les autres domaines de développement » (Objectif 5 des ODD)⁸⁶. Les objectifs de développement durable s'appuient sur cette vision pour faire en sorte d'abolir la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier. Rendre accessibles les soins de santé en

⁷⁸ ONG Guinéenne active dans la PF, les MST, le VIH, la Santé des adolescents et jeunes, SONUB, santé du 3ème âge, à Conakry, Kindia et Mamou

⁷⁹ ONG locale avec activités dans le domaine du VIH/SIDA, les droits des minorités sexuelles pour l'accès aux soins et services de santé de la santé sexuelle et mentale à Conakry, Kindia, Mamou et Labé

⁸⁰ une ONG internationale, avec activité importante dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant en Guinée

⁸¹ ONG Américaine, active dans le domaine de la SSR, à Kindia et Mamou

⁸² Bureau d'étude allemand, ayant le statut d'ONG locale en Guinée, avec activités dans le domaine de la santé à Kindia et Mamou. Health Focus a contribué à l'expérience pilote FBP à Mamou.

⁸³ l'Institut de médecine tropicale d'Anvers, Belgique, avec activités dans le domaine de la formation, de la recherche et des services de santé de la reproduction, en partenariat avec le CNFRSR de Maferinyah

⁸⁴ ONG Belge, avec activités de renforcement de l'offre, la demande et la Gouvernance en Santé, pour une période allant de 2017-2021. Elle travaille en partenariat avec FMG, à Conakry, Kindia et Mamou

⁸⁵ Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme est une ONG internationale de défense des droits humains. Elle regroupe 184 organisations nationales de défense des droits humains dans 112 pays.

⁸⁶ <http://www.gn.undp.org/content/guinea/fr/home/sustainable-development-goals/goal-5-gender-equality.html>

matière de sexualité et de procréation aux femmes et leur donner le droit aux mêmes ressources économiques telles que les terres et la propriété, sont des cibles primordiales pour réaliser cet objectif.

Les axes stratégiques et leur articulation

L'intervention 'PDSR-elle décide' œuvre pour une meilleure accessibilité des femmes & enfants, des adolescents et des jeunes à leurs droits reproductifs et sexuels et entend ainsi contribuer également à leur participation et inclusion socio-économique dans la zone d'action.

Elle focalise prioritairement sur l'autonomisation des groupes cibles, l'amélioration de l'offre de services et de l'écosystème relatifs aux droits reproductifs et sexuels en adoptant une approche d'exécution 'multi-acteurs' (contractualisation des acteurs spécialisés) et s'appuyant sur des modalités et instruments innovateurs.

La bonne articulation des différents axes stratégiques (études/consultations, conscientisation, accès aux services, écosystème favorable) constitue la clé de réussite de l'intervention et représente une condition importante pour pouvoir contribuer à un véritable changement social dans la lutte contre les VBG et la promotion des DSSR dans la globalité.

Les études et consultations participatives à mener pour mieux comprendre la problématique et proposer des réponses appropriées et durables seront à la base des dispositifs de conscientisation et de l'offre de services 'SSR' à développer. Les mécanismes de sensibilisation et les services et formations préconisés seront de leur côté nourris des concertations **entre parties prenantes et des dynamiques sociétales soutenues.**

L'articulation entre volets complémentaires fera de sorte que le contenu et le focus des actions de sensibilisation et des services SSR développés soient bien en phase avec les besoins précis des bénéficiaires ciblés et tiennent compte des spécificités de l'environnement socio-économique et culturel sur l'axe du programme.

L'approche basée sur les droits humains (ABDH)

L'ABDH constitue un pilier essentiel du programme guinéo-belge (voir supra). Pour l'intervention 2, elle se construit sur les éléments suivants :

- Le respect transversal de l'égalité, la participation, la redevabilité et la non-discrimination.
- On ne peut jouir de ses droits que si les services de santé sexuelle et reproductive sont réellement disponibles, accessibles, abordables, acceptables et de qualité⁸⁷.
- La promotion d'un dispositif législatif et normatif, qui forme le cadre de référence dans lequel la population peut jouir de ses droits, est vitale.
- Miser fortement sur l'autonomisation, la capacité des populations à connaître et revendiquer ces droits.

Les innovations

Digitalisation ; Conformément aux axes stratégiques développés dans la note de politique belge 'Digitalisation pour le Développement (D4D)' et la note sur le e-Health de Enabel, l'intervention saisira le passage au numérique comme un levier de développement et d'innovation important. Elle utilisera des applications digitales notamment dans le cadre des formations et sensibilisations, de la gestion et la diffusion de l'information sanitaire, de la mobilisation communautaire... .

Mécanismes de financement et de mise en œuvre⁸⁸ ; L'intervention se propose d'utiliser le

⁸⁷ AAAAQ : availability, affordability, accessibility, acceptability, quality

⁸⁸ L'utilisation d'une autre modalité, à savoir les DIB ou Development Impact Bond, n'est en ce moment pas encore possible en raison d'absence d'un cadre légal en Belgique. Ce cadre légal est en cours d'élaboration.

financement basé sur les résultats (FBR)⁸⁹, une modalité de financement stratégique qui peut être considérée comme novatrice dans le domaine SSR en Guinée. L'approche FBR vise l'achat de résultats de développement, contrairement au financement des inputs. Enabel dispose d'une longue et solide expérience dans ce domaine dans différents pays (notamment depuis 2005 en Afrique de l'Est).

En Guinée, un projet pilote est en cours en ce moment dans la préfecture de Mamou sous financement de la Banque Mondiale et des Pays-Bas. Le projet, qui est mis en œuvre par l'ONG 'Healthfocus', est considéré comme prometteur, raison pour laquelle le Ministère de la Santé a formulé l'ambition de l'étendre progressivement sur d'autres préfectures et régions de la Guinée.

En 2018 et pour 3 ans la KfW a lancé une intervention suivant l'approche 'FBR' dans la région de Kindia et Boké, spécifiquement sur la santé sexuelle et reproductive. Entre temps, une politique nationale de 'financement basé sur les performances' a été développée en Guinée, ainsi que le manuel de procédures, nécessaire à sa mise en œuvre.

7.4 Groupes cibles prioritaires

Les détenteurs de droits : Populations des régions de Mamou, Kindia, Conakry, et plus particulièrement les femmes de 15-49 ans, et les adolescents/jeunes 15-24 ans et les enfants de 0-14 ans, tant au niveau individuel qu'associatif : groupements, associations, communautés, clubs, fondations, plateformes et réseaux sociaux. Signalons que le programme de coopération belge met un focus important sur l'entrepreneuriat, y inclus les femmes entrepreneurs qui seront en permanence considérées comme groupe cible privilégié pour l'intervention. Signalons également que le groupe cible de la collaboration FNUAP-Belgique porte sur les mêmes populations des régions de Mamou, Kindia, Conakry. A titre purement indicatif, le tableau 1 donne une idée des populations de Kindia et Mamou, et le nombre de femmes de 15-49 ans et le nombre de jeunes et adolescents entre 15 et 24 ans. Lors du démarrage, le choix d'un district à Kindia et Mamou doit être fait en fonction des besoins et présence d'acteurs.

Tableau 1 : populations cibles et groupes de bénéficiaires⁹⁰

Région	Population	Pourcentage	Femmes 15-49 ans ⁹¹	Adolescents et jeunes 15-24 ⁹²
COYAH	264164	2,49	62343	49927
DUBREKA	328418	3,09	77507	62071
FORECARIAH	244649	2,3	57737	46239
KINDIA	438315	4,12	103442	82842
TELIMELE	283639	2,67	66939	53608
DALABA	136320	1,28	32172	19766
MAMOU	318738	3	75222	46217
PITA	277059	2,61	65386	40174
Total intervention	2291302	0,21	540747	400843
Total pays	10628972	100	2508437	2030134

Les porteurs d'obligations : pour les 3 régions appuyées, les porteurs d'obligations identifiés sont les autorités régionales et préfectorales de Conakry, Kindia et Mamou en santé, éducation, jeunesse, action sociale, juridiques et religieuses⁹³. Pour la santé en particulier, il s'agit des

⁸⁹ Ces instruments seront mis en œuvre en fonction de l'évolution du cadre législatif en cours et des outils que celui-ci permettra de développer.

⁹⁰ <http://www.stat-guinee.org/index.php/statistiques/donnees-structurelles/demographie/31-population-densite-region-prefecture>

⁹¹ Suivant taux sur la population préfectorale du RGPH3

⁹² Suivant taux sur la population préfectorale du RGPH3

⁹³ En avril 2018, UNFPA et GIZ, en collaboration avec le secrétariat des affaires religieuses a organisé, un atelier de mise en place de la Plateforme Nationale des Religieux pour la Promotion de la Santé reproductive en Guinée.

prestataires de services comme les Centres de Santé (publics, privés et associatifs), les hôpitaux, les agents de santé communautaires, les équipes cadres de préfecture et équipes cadres de région. De façon précise, il s'agit suivant les informations les plus récentes de :

- 118 structures de santé des trois régions (18 Mamou, 13 Pita, 10 Dalaba, 14 Kindia, 14 Télimélé, 10 Forécariah, 06 Coyah, 8 Dubreka, 25 Conakry) ;
- 51 structures de santé avec soins SONU: 25 Kindia, 11 Mamou, 15 Conakry ;
- Environ 1180 agents communautaires autour des 118 structures de santé de tutelle (10 AC par structure de santé) ;
- 8 points de prise en charge médicale des VBG : - HR Mamou, HP Pita, HP Dalaba, HP Télimélé, HP Coyah et HP Forécariah, 2 deux services intégrés existants des communes de Ratoma et de Matoto à Conakry ;
- 10 points de prise en charge juridico-policière des VBG (Polices et Gendarmeries) à Pita, Dalaba, Télimélé, Coyah, Forécariah et Dubréka et 4 cellules de Conakry (2 Matam, 1 Kaloum, 1 Matoto).

7.5 Partenariats, synergies et consolidation du programme de démarrage

Le large champ d'intervention du 'PDSR-elle décide' présente des opportunités de développer des approches plus intégrée et multi-acteurs (publics/privés) sous forme des partenariats techniques ou alliances stratégiques.

Enabel renouvellera son accord spécifique de coopération avec l'**IMT d'Anvers** dans le cadre de la recherche, l'accompagnement scientifique et certaines activités de formation relative aux DSR (voir infra).

Des expertises diverses des acteurs de type '**ACNG**' seront mobilisées notamment dans le cadre du renforcement de l'offre de services relatifs à la santé de reproduction et les VBG et l'opérationnalisation des plateformes d'échanges et de sensibilisation en matière de DSR.

Afin de compléter et de consolider le volet 'SSR' du programme de démarrage Guinée-Belgique, exécuté par le **FNUAP**, Enabel lui délèguera également un volet de l'intervention 4 du futur programme sous forme d'accord spécifique de coopération (à fixer au sein de l'accord-cadre de coopération⁹⁴ actuellement en préparation). La collaboration portera sur l'opérationnalisation d'un dispositif de sensibilisation des femmes, enfants et jeunes en DSSR.

A côté des partenariats concrets déjà définis, de collaborations et synergies seront établies avec d'autres intervenants actifs dans les mêmes domaines ou zones d'intervention et déjà identifiés dans le cadre du programme de démarrage (volet RCBE) ; **IPPS**⁹⁵, **ENSK**⁹⁶, **UGAN**⁹⁷, **CNFRSR**⁹⁸, **AIW**⁹⁹).

⁹⁴ Un accord-cadre de coopération (ACC) fixera le cadre global de coopération entre Enabel et FNUAP, en analogie avec les accords déjà conclus avec d'autres institutions onusiennes (OMS, IOM, ...). Les détails de l'action en Guinée seront fixés dans un addendum ou accord spécifique de coopération.

⁹⁵ Institut (public guinéen) de Perfectionnement des Professionnels de la Santé

⁹⁶ Ecole Nationale de Santé de Kindia

⁹⁷ Université Gamal Abdel Nasser de Conakry

⁹⁸ Centre National de Formation et de Recherche en Santé Rurale

⁹⁹ <http://www.africaninitiativesforwomen.org/le-centre/presentation/>

7.6 Objectif spécifique et Résultats

Objectif spécifique : L'accessibilité renforcée aux droits reproductifs et sexuels pour les femmes & enfants, les adolescents et les jeunes.

L'accès aux droits reproductifs et sexuels est renforcé à travers trois résultats visés, qui portent sur les détenteurs de droits, les porteurs d'obligations et l'écosystème.

R1 : Les détenteurs de droits sont appuyés tant au niveau individuel que collectif (groupements, associations, clubs, fondations, plateformes, réseaux).

L'autonomisation des détenteurs de droits est au centre des actions déployées dans le cadre du R1, tant au niveau individuel que collectif. Elles visent premièrement la collecte et la diffusion efficace de toute information relative aux droits des bénéficiaires ciblés (y compris les limites de ceux-ci), l'opérationnalisation d'un dispositif de conscientisation (sensibilisation, causeries éducatives) et d'appui à la mobilisation sociale, aux associations, groupements et ONG actifs dans le domaine.

Activité 1.1 - Mise en place et optimisation du fonctionnement d'un dispositif de sensibilisation des femmes, enfants et jeunes en DSSR ; Le FNUAP -étant actif dans la zone de concentration et démontrant une plus-value concernant une bonne partie des domaines d'action de la présente intervention- est sollicité pour mettre en place et opérationnaliser un dispositif de sensibilisation relative aux DSSR (à travers un accord spécifique de coopération avec Enabel). L'approche prévoit premièrement la documentation des comportements des groupes cibles visés à travers des enquêtes sur leurs connaissances, attitudes et pratiques. Les actions de conscientisation (sessions de sensibilisation, causeries éducatives) des femmes/jeunes passeront par des structures de femmes/jeunes, existantes ou à faire émerger. Les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication) seront systématiquement utilisées pour atteindre un public cible le plus large possible.

Les pairs éducateurs seront outillés pour la diffusion à l'échelle communautaire des politiques, stratégies, droits et obligations relatifs aux DSSR et des campagnes de masse seront organisées à travers les médias sociaux et classiques.

Des points spécifiques de provision d'information sur la SSR seront érigés, tant pour les jeunes, les femmes, les enfants et les femmes entrepreneurs.

Le dialogue entre la population et les autorités religieuses et coutumières sera systématiquement promu. Des structures de dialogue social seront outillées à cet effet. Un mapping des parties prenantes sera actualisé au début de l'intervention afin de pouvoir développer des appuis ciblés aux acteurs les plus intéressants ou nécessaires.

Activité 1.2 - Mise en place d'un dispositif de sensibilisation des femmes entrepreneurs en DSSR ; Un groupe cible particulier de l'intervention est constitué de femmes entrepreneurs, qui ont tout intérêt à bénéficier d'une bonne santé sexuelle et reproductive et d'un espacement des naissances dans une perspective d'un meilleur équilibre entre le travail et la famille. Des actions conjointes seront organisées avec l'intervention sœur d'appui à l'entrepreneuriat féminin : sensibilisations, diffusions d'informations, causeries, sessions d'écoute, de conseils, de promotion et de prévention dans le domaine SSR.

Activité 1.3 - Financement de projets pilotes innovateurs de promotion d'une bonne santé sexuelle par le biais de la co-crédation¹⁰⁰ ; En dehors de l'appui délégué au FNUAP, l'intervention organisera un appel à soumission utilisant la co-crédation, afin de mettre sur pied des projets innovateurs pour la promotion des DSR. La co-crédation est une procédure ouverte de marché public, qui se déroule en multiples étapes et qui vise la création de consortia d'acteurs complémentaires (entreprises, acteurs non-gouvernementaux...), qui soumissionnent conjointement.

Activité 1.4 - Mise en place de plateformes virtuelles d'appui, d'échanges et de sensibilisation ; Des initiatives d'appui sont appuyées par Develab (l'unité d'Enabel qui promeut les innovations dans la digitalisation) dans le cadre de l'extension et l'intensification de l'accès à l'information SSR à travers des NTIC (logiciels, applications pour smartphone, production de matériel audiovisuel diffusable à large échelle...) de la création de communautés virtuelles de pratiques et de l'organisation de fora digitaux de défense des droits.

R2 : Les droits sexuels et reproductifs sont assurés par une offre de services complète et de qualité tant sur la Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) que sur les Violences Basées sur le Genre (VBG)

Pour les Violences Basées sur le Genre (VBG)

Activités 2.1 : Réalisation des études sur des possibilités de lutte et opérationnaliser un cadre de concertation relatifs aux VBG ; Afin d'endiguer efficacement des VBG (et des MGF en particulier) il convient premièrement de mener des études pour mieux comprendre la problématique et proposer des initiatives de lutte appropriées (p.ex. sur des rites alternatifs à la mutilation, sur des revenus alternatifs des exciseuses (AGR-Activités Génératrices de Revenus, voir aussi intervention 'entrepreneuriat féminin'), sur la mise en place d'un one-stop center¹⁰¹ pour les régions d'intervention, sur les possibilités d'intégration des cliniques juridiques de l'OGDH¹⁰² dans un dispositif plus complet...). Il est important d'accompagner ces études par la mise en place d'un cadre de concertation, regroupant toutes les parties prenantes impliquées. Les conclusions des études menées seront discutées et validées au sein de cette plateforme qui entend également veiller à la cohérence des approches et actions proposées. Le cadre se doit également d'impliquer les autres interventions du programme belge, en particulier celle en appui à l'entrepreneuriat féminin (cf. développement des AGR comme activité économique alternative des praticiennes d'excision).

Activité 2.2 : Renforcement l'offre de services en VBG et l'application du cadre législatif relatif aux DSR ; L'intervention œuvre au renforcement et à l'extension de l'offre de services de prévention et de prise en charge des VBG sur l'axe d'intervention du programme. Elle accorde une attention spécifique à la sensibilisation par rapport aux dangers des mariages précoces et réserve un budget conséquent pour la création des 'one-stop centers' en matière de lutte contre les violences sexuelles au sein des hôpitaux régionaux de référence sur l'axe du programme.

L'appui au développement et à l'application du cadre législatif et normatif en matière de DSR passera par l'actualisation et la digitalisation d'une base de données sur les références en matière de DSR en Guinée, le développement d'un plan stratégique multi-acteurs (sur 5 ans) et le soutien

¹⁰⁰ **Co-crédation*** : une méthode qui met les différentes parties ensemble pour collaborer vers un résultat positif et utile pour tous les participants. Le processus de co-crédation est itératif et encourage les équipes de repasser aux étapes antérieures pour affiner leur travail. Il inclut en particulier le groupe cible dans la phase de développement. A la fin de leur coopération, les utilisateurs sont plus susceptibles d'arriver à un produit qui répond à leur besoin.

¹⁰¹ Un '**one-stop center**' est un guichet unique, ou point de contact unique, pour la gestion de cas de violences sexuelles, offrant l'appui médical, social, psychologique, juridique et policier.

¹⁰² Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'homme.

à toute initiative pertinente de développement de supports en DSR (lois, décrets, normes, lignes directrices, manuels, ...).

Pour la santé reproductive

Quant à **la santé reproductive** l'approche d'intervention consistera à garantir un bon accès a/aux :

- soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) de qualité ;
- dispositions favorisant la planification familiale (PF) au niveau des centres de santé et des agents communautaires (dans les communautés d'intervention) ;
- produits de santé de la reproduction (importance d'un bon fonctionnement de la pharmacie centrale d'approvisionnement – et la logistique en aval) ;
- une offre de services préventifs et curatifs dans le domaine du VIH-SIDA (CDV¹⁰³, PTME¹⁰⁴) ;
- dispositifs d'appui à l'égard des travailleurs du sexe dans la zone portuaire de Conakry (cliniques MST, appui à la santé mentale...).

Activité 2.3 – Mise en place de mécanismes de financement relatifs aux services

'SSR'¹⁰⁵ ; En analogie avec le dispositif de financement stratégique et innovateur actuellement en conception par la KFW en Guinée Maritime (Kindia et Boké), Enabel lancera pour la région de Mamou, une expérience pilote de financement de services basé sur les performances dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive (voir supra). Sur base des acquis de cette action pilote de Mamou et en dialogue avec le Ministère de la Santé, une mise à l'échelle progressive peut être envisagée pour le pays entier. Une politique nationale de financement basé sur les performances et un manuel de procédure accompagnant ont déjà été développés.

Une autre modalité innovatrice, les "obligations à impact", pourrait également être envisagée. Toutefois, cette modalité ne peut être mis en œuvre en fonction de l'évolution du cadre législatif en cours et des outils que celui-ci permettra de développer. L'utilisation de ce type de financement s'avère intéressante notamment dans le domaine de la planification familiale.

Les budgets pour ces 2 activités sont repris sur une seule ligne budgétaire. Les montants respectifs seront confirmés à l'issue de l'analyse de faisabilité des mécanismes envisagés.

Activité 2.4 - Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement des produits SSR ;

Enabel misera également sur des appuis à la sécurisation de la chaîne de distribution et d'approvisionnement (tout en s'inspirant de l'approche IPM-3PL¹⁰⁶ testée au Sénégal par une compagnie pharmaceutique avec un financement d'une fondation qui a plutôt réussi). A ce titre, des voyages d'étude au Sénégal sont préconisés et des initiatives de prospection et de mobilisation de fonds privés (p.ex. des fondations) seront prises.

Activité 2.5 – Renforcement l'offre de services et de formations en SSR ;

En partenariat avec l'intervention PdFEE (qui prévoit des cours digitaux en SSR), l'intervention 2 œuvrera au développement d'une offre de services et de formations divers et de qualité relative à la SSR. D'autres initiatives en vue d'une offre SSR complète seront également prises (cf. acquisition des produits et consommables nécessaires).

Activité 2.6 – Développement d' une offre comprehensive de services SSR pour des groupes cibles urbains ;

Pour la zone portuaire à Conakry et les autres zones urbaines à risque

¹⁰³ Counseling et dépistage Volontaire

¹⁰⁴ Prévention de la Transmission de la Mère vers l'Enfant

¹⁰⁵ Ces instruments seront mis en œuvre en fonction de l'évolution du cadre législatif en cours et des outils que celui-ci permettra de développer.

¹⁰⁶ IPM-3PL : Informed Push Model – 3 Party Logistics (système privatisé et digitalisé de distribution des intrants SSR)

sur l'axe d'intervention, le développement d'une offre compréhensive de services SSR est vital. Les initiatives d'appui multiformes (basées sur la sensibilisation, notamment par des équipes mobiles dans des quartiers à risque) portent sur la prévention d'IST (Infections Sexuellement Transmissibles), la prophylaxie après exposition au VIH (PEP¹⁰⁷) ou encore la santé mentale et sexuelle des travailleurs du sexe.

Résultat 3 : Un écosystème favorable à la réalisation des DSSR est développé par une coordination performante (privé-public-associatif), des dynamiques sociales et l'intelligence collective.

La réalisation des droits à la santé sexuelle et reproductive de la part des femmes, enfants et jeunes ne peut que se faire dans un écosystème favorable. A ce titre il est important que le programme œuvre à une coordination performante et de bonnes interactions entre parties prenantes (articulées avec leur environnement) et qu'il stimule des dynamiques sociales, ainsi que l'intelligence collective dans le domaine des DSSR.

Activité 3.1 - Promotion des partenariats multi-acteurs, la mobilisation sociétale et le réseautage ; Afin de favoriser un écosystème propice à la réalisation des DSSR un maximum d'acteurs, de près ou de loin impliqués dans la problématique, devra être pris à bord ; hommes, femmes, jeunes, adolescents, enfants, leaders religieux, chefs coutumiers, professionnels de santé, éducateurs/enseignants, entrepreneurs... . Des ateliers de sensibilisation et de promotion de partenariats seront organisés afin de mobiliser des acteurs du monde public, privé et associatif et de développer des synergies entre eux.

Des réflexions seront menées dans le cadre de la conception d'autres approches, telles que la co-création qui semble un mécanisme intéressant pour le développement des actions conjointes dans le domaine.

L'intelligence collective à travers l'utilisation des applications numériques sera également mise à profit des bénéficiaires de l'intervention.

Activité 3.2 - Recherche-action et capitalisation des expériences en matière de SSR ; Des actions de recherche-action dans le domaine des changements comportementaux en matière de SSR seront menées, tout comme des exercices de capitalisation d'expériences (innovatrices) à la matière. Afin d'arriver à un dimensionnement correct de nos interventions SSR et de les positionner dans un cadre scientifique (prenant en compte les aspects socio-anthropologiques), un accord spécifique de coopération est envisagé avec l'institut de recherche IMT¹⁰⁸. Cet institut portera un regard extérieur sur les approches proposées et les changements visés.

7.7 Articulation avec les autres interventions

L'émancipation sexuelle et mentale, le développement de compétences et le déploiement des initiatives entrepreneuriales sont des matières intimement liées.

Le programme entend appuyer ces trois aspects de manière articulée en vue de créer les conditions nécessaires pour favoriser au maximum la participation et l'inclusion socio-économique des bénéficiaires ciblés, en particulier les femmes et les jeunes nécessiteux.

Articulation « PDSR-Elle décide » - « Entrepreneuriat féminin »

L'émancipation sexuelle/mentale et le déploiement des initiatives entrepreneuriales (émancipation économique) par des femmes et des jeunes sont des matières intimement liées. Faire valoir ses droits individuels comme femme ou enfant va de pair avec un accès amélioré à un ensemble d'opportunités économiques et sociales.

¹⁰⁷ Post Exposure Prophylaxis

¹⁰⁸ Institut de Médecine Tropicale (Anvers)

Les deux interventions développeront conjointement leurs modules d'appui et de conscientisation pour ce groupe cible essentiel.

L'intervention 1 (entrepreneuriat féminin) stimule et appuie les femmes et les jeunes dans leurs dynamiques entrepreneuriales et opérationnalise un dispositif de sensibilisation (à l'égard des communautés impliquées dans leur globalité) par rapport à leur autonomisation économique. Ce dispositif s'articulera étroitement avec les mécanismes de conscientisation de l'intervention 2 relative à l'émancipation des femmes et des jeunes sur le plan sexuel/reproductif.

De plus, les initiatives d'appui à l'entrepreneuriat féminin intègrent activement des victimes des VBG, voire même les praticiennes d'excision dans leurs stratégies d'appui et de prise en charge.

Articulation « PdFEE » - « PDSR-Elle décide »

Le **PdFEE** poursuivra les formations déjà assurées par le programme de démarrage (RCBEE) dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et complétera également le dispositif de renforcement de compétences de l'intervention 'PDSR-Elle décide' à la matière. Non seulement certaines initiatives se verront renforcées et étendues (eSSR, eSSPrimaire,...) de nouveaux modules et cours spécialisés seront développés en plus focalisant sur l'amélioration des connaissances, attitudes et pratiques en matière de SSR. Côté méthodologique, une attention particulière portera sur les « blended courses », le « e-learning » et « e-tutorials ».

L'intervention **PDSR-Elle décide**, de son côté, inclut un volet d'amélioration de l'offre de services de santé-SSR dans la zone portuaire à Conakry qui y complétera les dispositifs d'appui multiforme du PdFEE.

7.8 Enveloppe budgétaire et partenariats « Intervention 4 »

	Rubrique	Budget €	Explications et Partenariat éventuel	Modalité
COUTS OPERATIONNELS : 4.404.236 €				
Résultat 1: Les détenteurs de droits sont appuyés tant au niveau individuel que collectif :			1.166.000 €	
Activité 1.1	Mise en place et optimisation du fonctionnement du dispositif de sensibilisation des femmes, jeunes et adolescents, enfants en DSSR.	710.000	-Mise sur pied de la structure faitière des jeunes (30.000€) -Activités de sensibilisations communautaires, causeries éducatives pour jeunes (CECOJE et CAP) et femmes (CAPF) pour les trois régions (70.000€) -Formation des pairs éducateurs sur les directives, politiques, stratégies dans le domaine des VBG et SSR (50.000€) -Enquêtes sur les connaissances, attitudes et pratiques chez les groupes cibles et vulnérables (50.000€) -Organiser des évènementiels/podium/campagnes de masse (30.000 €) -Mise en place de points de provision d'informations et de services DSSR (100.000€) -Mise en place dans les centres de santé de structures de dialogue avec la population (80.000€) -Appui à la gestion opérationnelle de 30 groupements, associations, clubs (suivant mapping en début d'intervention) (300.000€)	Accord Spécifique de Coopération avec FNUAP -Frais de structure : 8% -Pas de sous-traitance
Activité 1.2	Mise en place d'un dispositif de sensibilisation des femmes entrepreneurs en DSSR	0	A lancer conjointement avec intervention « entreprenariat féminin » : -Causeries éducatives, formation de pair-éducateurs « entrepreneurs », évènementiels, campagnes de masse, points de provision d'informations et services DSSR.	Marché Public
Activité 1.3	Financements de projets pilotes innovateurs de promotion d'une bonne santé sexuelle par le biais de la co-crédation	200.000	-en plus des activités classiques, citées sous 1.1 et 1.2, ce financement vise la création de consortia (nouveaux partenariats) avec comme finalité la mise en place de projets de promotion d'une bonne santé sexuelle	Marché public
Activité 1.4	Mise en place de plateformes virtuelles pour appui aux populations, échanges et sensibilisations	140.000	-Développement des logiciels -Animation des plateformes et communautés de pratiques et utilisation médias sociaux -Développement applications pour mobile à toutes fins DSSR -production de matériel audiovisuel DSSR -smart diffusion & projection	Marché public Subside : appel à proposition Enabel
		116.000	1 ATN pour le suivi des activités de mobilisation des porteurs de droits (54h/m)	Enabel
Résultat 2 : Les droits sexuels et reproductif sont assurés par une offre de services complète et de qualité tant sur la SSR et les VBG :			2.888.236 €	
Activité 2.1.a	Etudes et propositions divers (rites alternatifs pour les MGF, AGR pour exciseuses, autres)	50.000	-inventaire de l'existant et développement d'approches innovatrices sur les MGF et VBG	Marché public
Activité 2.1.b	Etude sur la mise en place d'un one-stop center pour violences	50.000	-mapping de services VS	Marché public

	Rubrique	Budget €	Explications et Partenariat éventuel	Modalité
	sexuelles par région		-identification des gaps dans l'offre de service : services complets, de qualité, accessibles, abordables, acceptables -proposition de rationalisation et optimisation de l'offre de services en VS	
Activité 2.2.a	Offre de services en VBG dans les 3 régions	350.000	Suite aux constats de l'activité 2.1.b, mise en place de la structure retenue pour prise en charge totale et compréhensive des VBG : -construction, réhabilitation, extensions mineures de bâtiments pouvant abriter les services VBG avec guichet unique. -équipements -identification et formation du personnel nécessaire -achat de petit matériel & consommables nécessaire	Subside / institution ciblée par l'étude sur la mise en place (voir supra) Marchés publics (construction, équipement, matériel)
Activité 2.2.b	Inventaire du cadre législatif, normatif et régulateur en droits sexuels et reproductifs et développement d'un plan stratégique multi-acteurs	20.000	Ensemble avec les autres partenaires actualisation et création d'une base de données digitalisée sur les références en DSSR, et développement d'un plan stratégique	Marché public Subside - appel à proposition
Activité 2.2.c	Actions de développement cadre législatif	50.000	Suite aux travaux 2.2.b, développement de supports législatifs en DSSR (loi, décrets, normes, lignes directrices, manuels)	Marché public Subside - appel à proposition
Activité 2.3	Achat de services en SR à travers mécanismes innovateurs de financements dans les FOSA/financement basé sur les résultats	1.749.101	-Prospection et mobilisation de financements -Financement stratégique de résultats en DSSR avec MS et PTF : -mise en place structure d'achat de résultats -définition indicateurs finançables en DSSR -génération des factures par les FOSA -mise en place de dispositif qualité et participation communautaire	Subside direct avec MS pour le financement stratégique (*)
Activité 2.4	Sécurisation de la chaîne d'approvisionnement des produits SR - IPM-3PL	78.135	-Voyage d'étude au Sénégal -Initiatives pour l'amélioration de la chaîne de distribution et approvisionnement -prospection et mobilisation de fonds privés (fondations)	Marché public Subside - appel à proposition
Activité 2.5.a	Formations en SONU et mesure adéquates pour qualité des soins	150.000	-Développement d'une offre de formations diverses dans le domaine de SONU, en utilisant les NTIC de façon efficiente et efficace (financement par PdFEE)	Marché public Subside - appel à proposition
Activité 2.5.b	Offre de services en SR (PTME, IST, VCT, ...)	75.000	-Achat de produits et consommables nécessaires pour une offre SR complète.	Marché public
Activité 2.6.	Offre compréhensive de services pour groupe cibles urbains (activités de prévention d'IST, PEP, santé mentale, équipes mobiles dans quartiers à risque urbains)	200.000	-cliniques mobiles pour groupes vulnérables -financement de centres de proximité -autonomisation des groupes vulnérables	-Marché public -Subside - appel à proposition
		116.000	-1 ATN pour le suivi des activités liées à la Santé de la reproduction (54 h/m)	Enabel
Résultat 3: Un écosystème favorable est développé par une coordination performante, des dynamiques sociales et l'intelligence collective:			350.000 €	
Activité 3.1.a	Evènements de mobilisation sociétale participative et de réseautage	50.000	-au niveau régional en 2019 organisation d'un évènement de mobilisation autour de DSSR – comme boot camps, grassroots initiatives, ...	Marché public
Activité 3.1.b	Ateliers de promotion de partenariat multi acteurs	100.000	-annuellement organisation de conférences régionales ou journées de l'écosystème, visant le développement de nouveaux partenariats	Marché public

	Rubrique	Budget €	Explications et Partenariat éventuel	Modalité
Activité 3.2.a	Conduite de Recherche Actions dans le domaine des changements comportementaux dans le domaine de la santé sexuelle	100.000	-appui scientifique et méthodologique avec partenaire académique belge dans le domaine des DSSR	Accord de Coopération avec l'IMT d'Anvers
Activité 3.2.b	Capitalisation d'expériences intéressantes et innovatrices	100.000	-production d'évidences valables et partageables à grande échelle sur les DSSR	Accord de coopération avec l'IMT ou marché public
Moyens généraux : 595.764 €				
	Personnel d'appui administratif et financier	139.071	14% du coût du personnel administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
	Investissements	48.950	14% du coût administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Marché public (équipement et véhicules)
	Fonctionnement	198.457	14% du coût administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
	Suivi-évaluation, audit, appui technique	209.285	14% du coût de suivi-évaluation et de l'appui technique et 2 audits ordinaires	Marchés Publics (contrats cadre) Enabel
	Total	5.000.000		

() l'attribution des subsides via une procédure d'octroi direct à des structures publiques (Ministères, services techniques...) ou privées (fédérations ou associations des producteurs ou entrepreneurs...) s'alignera aux conditions reprises dans l'AR/guide de subsides relatives aux situations de monopoles de droit ou de fait.*

7.9 Chronogramme Intervention 4

Intervention 4 - Promotion des droits sexuels et reproductifs (PDSR) - « Elle décide »		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							4.404.236	420.169	924.068	1.000.000	1.125.000	935.000
Résultat 1 : Les détenteurs de droits sont appuyés tant au niveau individuel que collectif							1.166.000	156.000	235.000	225.000	275.000	275.000
Activité 1.1	Mise en place et optimisation du fonctionnement du dispositif de sensibilisation des femmes, jeunes et adolescents, enfants en DSSR.						710.000	110.000	150.000	150.000	150.000	150.000
Activité 1.2	Mise en place d'un dispositif de sensibilisation des femmes entrepreneurs en DSSR (<i>activité conjointe avec Entreprenariat Féminin - Intervention 3</i>)						0	0	0	0	0	0
Activité 1.3	Financements de projets pilotes innovateurs de promotion d'une bonne santé sexuelle par le biais de la co-création						200.000		50.000	25.000	75.000	50.000
Activité 1.4	Mise en place de plateformes virtuelles pour appui aux populations, échanges et sensibilisations						256.000	46.000	35.000	50.000	50.000	75.000
Résultat 2 : Les droits sexuels et reproductif sont assurés par une offre de services complète et de qualité tant sur la SSR et les VBG							2.888.236	234.169	609.068	695.000	770.000	580.000
Activité 2.1	Etudes et propositions divers (rites alternatifs pour les MGF, AGR pour exciseuses, autres) - Etude sur la mise en place d'un one-stop center pour violences sexuelles par région						100.000	25.000	50.000	25.000		
Activité 2.2	Offre de services en VBG dans les 3 régions - Inventaire du cadre législatif, normatif et régulateur en droits sexuels et reproductifs et développement d'un plan stratégique multi-acteurs - Actions de développement cadre législatif						420.000	60.000	100.000	100.000	100.000	60.000
Activité 2.3	Achat de services en SR à travers mécanismes innovateurs de financements dans les FOSA/financement basé sur les résultats						1.749.101	49.101	300.000	450.000	550.000	400.000

Activité 2.4	Sécurisation de la chaine d'approvisionnement des produits SR - IPM-3PL						78.135	39.068	39.068			
Activité 2.5	Formations en SONU et mesure adéquates pour qualité des soins - Offre de services en SR (PTME, IST, VCT, ...)						225.000	45.000	45.000	45.000	45.000	45.000
Activité 2.6	Offre compréhensive de services pour groupe cibles urbains (activités de prévention d'IST, PEP, santé mentale, équipes mobiles dans quartiers a risque urbains)						316.000	16.000	75.000	75.000	75.000	75.000
Résultat 3 : Un écosystème favorable est développé par une coordination performante, des dynamiques sociales et l'intelligence collective							350.000	30.000	80.000	80.000	80.000	80.000
Activité 3.1	Evènements de mobilisation sociétale participative et de réseautage - Ateliers de promotion de partenariat multi acteurs						150.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
Activité 3.2	Conduite de Recherche Actions dans le domaine des changements comportementaux dans le domaine de la santé sexuelle - Capitalisation d'expériences intéressantes et innovatrices						200.000		50.000	50.000	50.000	50.000
MOYENS GENERAUX							595.764	139.055	123.512	119.581	123.512	90.105
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)							139.071	27.814	27.814	27.814	27.814	27.814
Investissements							48.950	48.950				
Fonctionnement							198.457	39.691	39.691	39.691	39.691	39.691
Suivi-évaluation, audit, appui technique							209.286	22.599	56.006	52.076	56.006	22.599
BUDGET TOTAL							5.000.000	559.223	1.047.579	1.119.581	1.248.512	1.025.105

8 PILIER 3 - Intervention 5 :

Projet de formations, études et expertises

8.1 Analyse du contexte

Généralités

Le besoin de renforcement des capacités des ressources humaines constitue un enjeu majeur en Guinée, aussi bien pour des parties prenantes (publiques/privées) de développement dans sa globalité, que pour les sortants des institutions de formation en particulier (cfr. PNDES 2016-2020). En effet, des études (MPCI/PNUD 2016, BM/BAD/IFC¹⁰⁹ 2014) identifient les faibles capacités des ressources humaines (à tous les niveaux) comme deuxième facteur de fragilité du pays, après la faible application des textes de loi, considérée comme facteur principal.

L'intervention PdFEE complètera les autres interventions du programme par une approche flexible et pragmatique partant de besoins et problèmes spécifiques constituant de freins au développement du capital humain, à la croissance économique et à l'emploi en Guinée. Elle se situe notamment dans le domaine de l'ODD 4 qui prône "une éducation de qualité" comme un des buts à atteindre afin de favoriser la lutte contre la pauvreté¹¹⁰.

Une des dimensions de l'ODD 4 émergeant du contexte guinéen porte sur l'introduction du numérique dans les dispositifs de renforcement des capacités. Depuis 2016, le gouvernement guinéen oeuvre activement à la promotion des NTIC (dans l'administration, le commerce, la sécurité, la santé publique...), à la création d'emplois dans ce domaine (pour les jeunes et les femmes notamment) et également à l'introduction du numérique comme instrument pour améliorer les parcours de formation.

Les enjeux de "bonne gouvernance" sont aussi au centre de l'intervention 3. Rendre les formations accessibles est une des clés de voute pour garantir l'Etat de droit. Il s'agit de se doter d'outils de formation et d'expertise afin de contribuer à améliorer l'efficacité des mécanismes de régulation tant dans la sphère économique qu'au sein de l'Etat de droit.

Eléments spécifiques en lien avec des domaines d'intervention

La zone portuaire de Conakry, définie comme zone économique et non comme zone administrative, intègre les secteurs du transport, du stockage et de la transformation, y compris les services de sous-traitance spécialisés (construction, entretien, TIC, contrôle, ...). Elle représente un bassin d'emploi important, grâce à sa spécificité économique et aux investissements internationaux¹¹¹ mais présente de nombreuses faiblesses comme l'utilisation non optimale de l'espace restreint disponible, comme les difficultés des contrôles sécurité et le congestionnement de l'accès. De plus les quais et les infrastructures exploités par l'autorité nationale ont un potentiel d'amélioration important à condition que les travailleurs y soient mieux formés et accompagnés.

Le processus de numérisation de l'économie reste fragile malgré le développement accéléré de la fibre optique en Guinée et certaines avancées comme dans le domaine des services financiers ("mobile money"...). On ne peut que constater l'insuffisance (i) des équipements permettant l'accès au numérique pour la majorité de la population et (ii) des compétences des ressources

¹⁰⁹ International Finance Corporation

¹¹⁰ Ceci se trouve dans la même lignée de ce qui est précisé dans le document cadre de politique *Guinée Vision 2040* (page 54) "Une politique effective de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi implique l'amélioration de l'employabilité par l'adéquation formation/emploi et la formation professionnelle. Elle implique aussi l'encouragement des initiatives et des innovations, l'accès des femmes et des jeunes à un emploi rémunérateur décent et respectueux des normes de sécurité et l'adaptation continue de la main d'œuvre opérant dans les secteurs exposés à la compétition mondiale".

¹¹¹ Impact Sourcing Rockefeller Foundation

humaines dans l'utilisation des outils numérisés.

De différents partenaires internationaux appuient la transformation structurelle qui doit mener la Guinée vers une croissance créatrice de richesse et d'emplois et un dispositif de suivi et de coordination de ces appuis se met en place, mais ce dernier reste encore trop fragile pour assurer correctement la cohérence et l'efficacité des aides (voir infra).

Les actions réalisées par le programme de démarrage Guinée-Belgique (cf. volet RCBEE) montrent des résultats encourageants qui serviront au développement des activités de la présente intervention. Les résultats obtenus seront consolidés, en tenant compte des leçons apprises¹¹² relatives à l'appui à la coordination de l'aide, le renforcement des capacités du PAC (appui Port d'Anvers), la mise en place des formations numérisées au sein du Centre National de Formation et de Recherche en Santé Rurale (CNFRSR) de Maférinyah, et de l'Institut Supérieur de Sciences de la Population (ISSP) avec l'appui de l'IMT d'Anvers (voir infra).

Acteurs clés de l'intervention

Parties prenantes gouvernementales :

- Le Ministère de la Coopération et de l'Intégration Africaine (tutelle globale du programme) ;
- Le Ministère du Plan et du Développement Economique ;
- Le Port Autonome de Conakry (PAC) sous la tutelle du Ministère des transports ;
- Différents Ministères et autres structures étatiques guinéennes et belges impliquées dans le cadre du présent Programme de Coopération ;
- Le Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation et de Coordination.

Parties prenantes privées et de la société civile

- Les entreprises privées de la zone portuaire de Conakry ;
- L'Association Guinéenne des Entreprises de Manutention Portuaire qui à la tutelle du Bureau de la Main d'Œuvre Portuaire (BEMOP) qui gère les contrats des ouvriers travaillant au port ;
- Les organisations défendant le droit des travailleurs ;
- Les organisations défendant le droit à l'environnement, la santé et la sécurité.

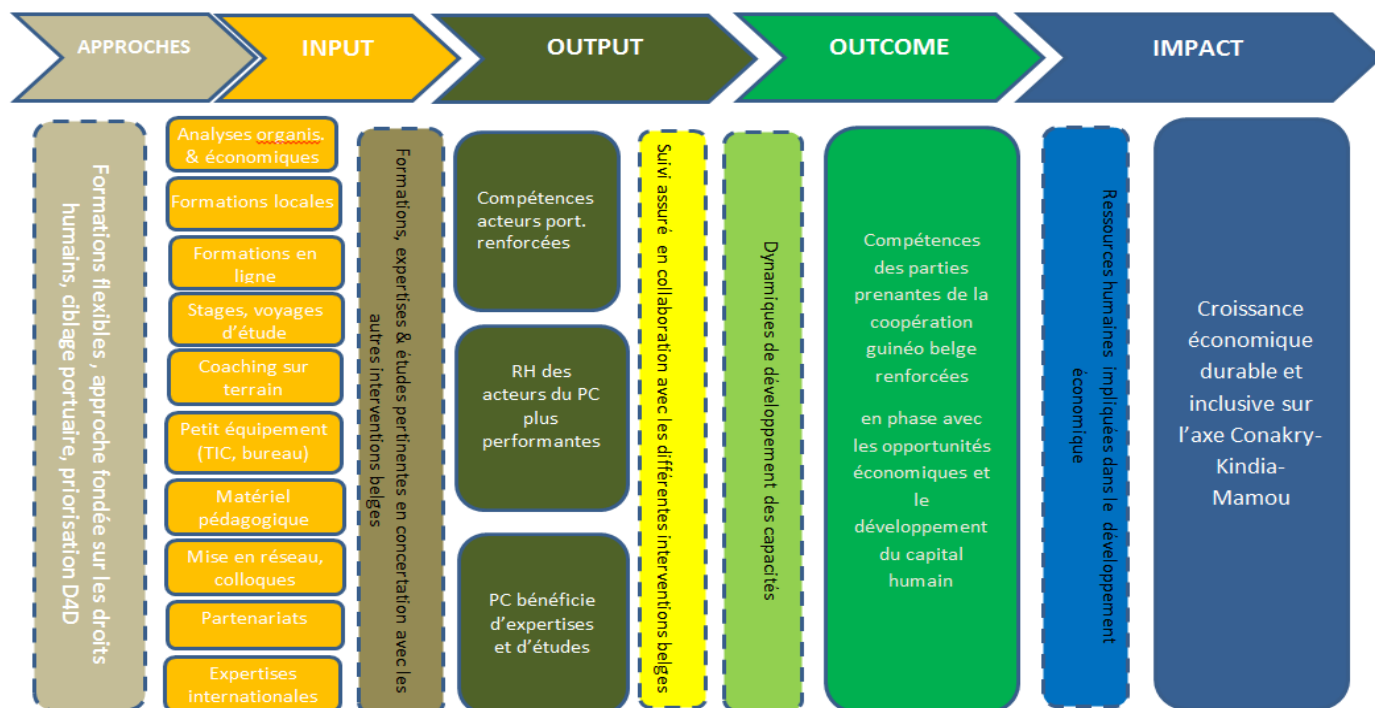
Partenaires de mise en œuvre et prestataires potentiels

- Les parties prenantes gouvernementales suivantes sont pressenties pour être partenaires de la mise en œuvre, mais ce choix devra être confirmé lors du démarrage de l'intervention : Maferinyah, ISSP et le Port autonome de Conakry car ils sont déjà partenaires de la mise en œuvre de RCBEE. On ajoute à cette liste la BEMOP car celle-ci a le monopole de fait pour la gestion des dockers.
- Des ACNG nationales ou internationales opérant sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou auxquelles des activités de l'intervention seront déléguées via une convention de subsides après un appel à propositions.
- Des acteurs économiques privés, publics et parapublics belges œuvrant dans le domaine portuaire, tels que les différents ports belges, régionaux et européens et les sociétés de manutention auxquels des activités seront déléguées via des conventions de subsides après appels à propositions ou dans le cadre d'accords de partenariat (existants/nouveaux).

¹¹² Conditions préalables à la réussite des formations e-learning doivent être remplies, càd équipement suffisant, accès internet et accès à l'électricité, càd aussi accompagnement suffisant en RH Enabel pour assurer le suivi.

- Les institutions de formation dans les secteurs portuaires et maritimes nationales et régionales (ex. Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer d'Abidjan, l'Institut de Formation Portuaire de l'Agence Nationale des Ports à Casablanca) et internationaux (ex. Flanders Port Training Center) en tant que prestataires de service potentiels.

8.2 Changements visés



8.3 Principes directeurs et orientations stratégiques

Dans une approche fondée sur les droits humains les activités liées au numérique comme levier d'innovation au bénéfice du développement seront priorisés. Les activités et les partenariats pour la mise en œuvre seront choisis en fonction des opportunités de plus-values et d'expériences positives déjà existantes afin que des résultats rapides soient atteints.

Flexibilité

L'intervention propose une palette d'outils de formation adaptée à chaque contexte. Il s'agit de formations groupées locales et régionales, d'apprentissages et cours à distance (e-learning), de formations sur le lieu de travail, de coaching, de stages, de séminaires, de voyages d'études, d'échanges d'expertise, de bourses d'études locales et internationales.

La flexibilité peut concerner la durée de l'appui, le type de compétences visées, le type d'appui, la localisation des activités, le type d'individus bénéficiaires et les organisations indirectement bénéficiaires. La pertinence des formations, études et expertises mises à disposition devraient mettre en valeur les expertises belges.

Une adéquation sera recherchée entre les compétences ciblées et la vision/mission des institutions et des organisations concernées par les défis stratégiques du secteur ou du domaine thématique ciblé.

Approche basée sur les droits humains (ABDH)

Cette approche vise le renforcement de la position des « détenteurs de droits » (la population et les entrepreneurs) afin qu'ils puissent connaître, revendiquer et exercer leurs droits. Dans un même temps, l'intervention renforcera les « porteurs d'obligations » qui sont aussi bien les acteurs gouvernementaux que les entreprises privées pour les aider à remplir leurs obligations au service de la population pour une meilleure accessibilité et qualité des services fondamentaux. L'intervention accordera une attention particulière aux droits des femmes ainsi qu'aux droits des travailleurs avec un focus sur les droits économiques (par ex. : libre initiative, emploi décent) en n'oubliant pas les droits à l'intégrité physique (sécurité).

Genre, Environnement, Energies renouvelables

La promotion des droits des femmes sera poursuivie dans le cadre de la Politique Nationale du Genre (2011). L'intervention ciblera, surtout à travers son résultat 2, la complémentarité avec les interventions « Elle décide » et « Entrepreneuriat ».

La durabilité des résultats de développement est liée aux menaces que le changement climatique fait peser sur l'environnement des bénéficiaires et sur leurs activités économiques. L'attention donnée à l'environnement ciblera des actions qui réduisent la dégradation du milieu. Des solutions à la gestion des déchets du port de Conakry seront analysées avec l'appui du projet SANITA.

L'utilisation des énergies renouvelables est considérée comme un axe pour la promotion des activités économiques et des services en milieu rural permettant de mobiliser/valoriser de l'expertise belge spécialisée.

La préférence donnée à des formations en ligne (e-learning, blended courses, ...) ainsi qu'aux réunions en téléconférence doit contribuer à diminuer les déplacements des intervenants et de bénéficiaires et donc réduire l'empreinte carbone des activités de l'intervention.

Le numérique au service du développement-D4D¹¹³

La Coopération Belge fait le choix d'utiliser le numérique pour le développement comme un vecteur et un accélérateur pour la réalisation des ODD.

Les « Principes pour le développement numérique » ([http //digitalprinciples.org](http://digitalprinciples.org)), auxquels la Coopération Belge souscrit officiellement, serviront de principes généraux pour la mise en place d'approches durables. Aussi les approches de co-création¹¹⁴ et Human Centred Design¹¹⁵ seront importantes à intégrer dans l'intervention. Ceci permettra une approche innovatrice qui tient compte des bénéficiaires finaux.

Pour permettre de mesurer ceci pendant la phase suivante, un outil de « DigiBudgetScan » sera développé. Les activités seront classifiées en quatre catégories : (i) des activités qui n'utilisent pas de technologies numériques, (ii) des activités qui utilisent des technologies numériques comme

¹¹³ Le Programme D4D est un programme de 5 ans mis en œuvre par Enabel, en collaboration avec BIO-Invest. Il vise à financer des initiatives de Digitalisation qui s'inscrivent dans les principes et priorités de la note stratégique D4D de la coopération belge. Au travers de leurs outils de financements propres, les deux institutions pourront octroyer des subsides à des institutions sans but lucratif. Le projet prévoit également de se positionner comme un centre favorisant le partenariat entre initiatives et acteurs actifs dans le D4D.

¹¹⁴ **Co-création*** : une méthode qui met les différentes parties ensemble pour collaborer vers un résultat positif et utile pour tous les participants. Le processus de co-création est itératif et encourage les équipes de repasser aux étapes antérieures pour affiner leur travail. Il inclut en particulier le groupe cible dans la phase de développement. A la fin de leur coopération, les utilisateurs sont plus susceptibles d'arriver à un produit qui répond à leur besoin.

¹¹⁵ **Human Centered Design / Design Thinking***: une approche multidisciplinaire pour développer des produits, services et concept pour des contextes différents. L'approche commence par le ciblage d'un objectif ou une problématique dont la solution n'est pas connue. Le processus est itératif et basé sur trois principes : la désidérabilité, la faisabilité et la viabilité.

outils (=NTIC), (iii) des activités qui utilisent des technologies numériques comme levier pour le changement et (iv) des activités qui utilisent des technologies numériques comme leviers pour le changement, tout en utilisant des approches innovantes comme la co-crédation, human centred design, etc.

Le PdFEE prendra en charge l'ensemble de formations du programme (les 3 interventions) relatives à l'utilisation des outils et applications NTIC.

8.4 Groupes cibles prioritaires

Les bédiciaires spécifiques de cette intervention seront le personnel des organisations, des entreprises ciblées c'est-à-dire celles actives dans la zone portuaire de Conakry, les investisseurs et entrepreneurs présents et potentiels, les organisations en charge du suivi PNDES et certains acteurs du Programme de coopération Guinée-Belgique sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou.

En ce qui concerne les appuis au monde portuaire, il se peut que les activités de renforcement des acteurs (para)portuaires se verront modifiées en cours de la mise en œuvre du programme en fonction de l'évolution du dossier récent du « projet » de gestion du Port Autonome de Conakry par une société turque.

8.5 Partenariats, complémentarités et synergies

Les complémentarités et synergies se situent, principalement avec les autres interventions du portefeuille, dont les projets SANITA et INTEGRA, ainsi qu'avec divers acteurs belges présents en Guinée.

Le ciblage de l'intervention sur le développement des compétences des acteurs de la zone portuaire de Conakry se fera en synergie avec l'expertise de pointe existante au niveau d'acteurs portuaires en particulier belges. Une collaboration avec SANITA pour adresser la problématique de la gestion des déchets du port est également envisagée.

En complémentarité avec l'intervention « Entrepreneuriat », le PdFEE va, dans les limites de son budget, répondre à des demandes concrètes introduites par des parties prenantes clés (organisations d'entrepreneurs, services étatiques, centres de recherche, labos...). En plus, le financement d'études de faisabilité liées à des initiatives pouvant faire objet d'un investissement belge sera favorisé.

L'intervention répondra avec flexibilité et pragmatisme, aux demandes de formations exprimées par les partenaires locaux en complément et en synergie avec l'intervention « Elle décide » comme par exemple pour la formation du personnel devant utiliser les laboratoires de médicaments installés sans formation par d'autres bailleurs. En continuité de l'intervention RCBE, la mise en place de plateformes digitales d'enseignements sur la santé et les droits sexuels et reproductifs sera poursuivie avec la collaboration de l'IMT.

Dans le cadre de la coordination de l'aide, des collaborations seront bien évidemment recherchées activement avec les autres bailleurs, et plus particulièrement l'Union Européenne, la Banque Mondiale, AFD, la GIZ et les différentes agences de Nations-Unies.

Enfin l'expert national, manager de l'intervention PdF-EE assurera un appui technique aux formations prévues et financées par les autres interventions du portefeuille pour en améliorer les effets.

8.6 Objectif spécifique et Résultats

OS - Les compétences des parties prenantes de la coopération guinéo-belge sont renforcées en phase avec les opportunités économiques et de développement du capital humain sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou.

Le développement des ressources humaines en contribution à la croissance économique durable et inclusive sur l'axe géographique du programme est l'ambition globale de l'intervention 3. Elle se focalise sur des (nouvelles) opportunités économiques et des défis de développement du capital humain dans les zones d'intervention retenues en complémentarité avec les autres interventions du programme.

Résultat 1 - Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs de la zone portuaire de Conakry sont renforcées par le biais de formations, d'études et de mise à disposition d'expertises.

Les actions déployées dans le cadre du R1 entendent contribuer à l'amélioration des activités portuaires dans le PAC par le biais du renforcement des compétences des acteurs actifs dans la zone portuaire de Conakry. Les appuis sont censés compléter et consolider les appuis en cours dans le cadre du programme de démarrage (volet RCBEE).

Une mission d'analyse effectuée par APEC/PAI a proposé trois axes stratégiques pour le renforcement du PAC, à savoir (i) l'axe de développement interne, (ii) l'axe de transparence et de bonne gouvernance et (iii) l'axe de développement externe.

Le programme de démarrage en cours (volet RCBEE) prend en charge l'organisation des formations et études et la mobilisation des expertises de l'APEC/PAI en lien avec ces 3 axes de développement du PAC. Elles ont permis d'accompagner le renforcement de la structuration et du leadership du PAC (dispositif organisationnel équilibré, « social corporate responsibility », l'orientation régionale/internationale...) et de formuler d'autres actions complémentaires d'appui au fonctionnement et à l'organisation du PAC lui permettant de devenir un port plus performant avec une véritable valeur ajoutée (magasinage, conditionnement/emballage et logistique) pour les activités industrielles et logistiques qui s'y déploient.

Activité 1.1 - Consultances internationales en appui ponctuel ou perlé aux autorités portuaires du PAC sur différents thèmes liés à la gestion portuaire ; De l'expertise spécifique perlée couvrant différents thèmes liés à la gestion portuaire (RH, finances, statistiques, sécurité, marketing, ...) sera mise à disposition de façon à ce que du coaching et des formations soient assurées sur le lieu même de travail des acteurs portuaires guinéens. Des études¹¹⁶ et analyses¹¹⁷ seront réalisées au préalable afin de mettre le dispositif de formation/coaching proposé en phase avec les besoins les plus criants et avec les décisions managériales et opérationnelles à prendre¹¹⁸. Les acteurs portuaires les plus concernés sont le Port Autonome de Conakry (PAC) même, l'Agence de la Navigation Maritime (ANAM) et le Bureau de la Main d'Œuvre Portuaire (BEMOP).

Activité 1.2 - Stages et formations académiques dans le domaine du management portuaire ; Des formations ou stages académiques seront organisés à l'étranger et prioritairement en Belgique pour développer les capacités managériales des principales

¹¹⁶ La réalisation d'un plan directeur d'aménagement du port s'avère opportune (l'espace dans le port est occupée par une mosquée, une base militaire, des boutiques de vente, un port de pêche,...).

¹¹⁷ p.ex. une étude pour optimiser le port comme maillon dans la chaîne logistique : étudier le nœud de trafic qui est destiné pour la ville de Conakry de celui destiné à son hinterland (port sec de Kagbelen à relier par 35 km de chemin de fer avec le port, étudier les connexions à améliorer avec l'hinterland de Guinée (jusqu'au Mali et Sénégal).

¹¹⁸ en fonction de l'évolution du dossier de concessionnaire turque, le PAC pourrait être assisté par une expertise pour la supervision, suivi et évaluation du fonctionnement du port sous la concession de la société portuaire internationale

institutions/organisations portuaires afin que des approches de niveau international puissent être développées. Les formations théoriques seront illustrées par la visite des ports de référence.

Activité 1.3 - Formation des dirigeants et des formateurs du BEMOP ; Le renforcement des capacités des cadres du BEMOP sur la gestion, la communication et la sécurité sur le lieu de travail sera assuré selon une approche ciblant les « porteurs d'obligation du droit à un travail décent ». La formation de formateurs sur la sécurité sur le lieu de travail sera assurée par des personnes ayant l'expérience de normes de sécurité dans un port reconnu internationalement. Ainsi les 'dockers guinéens formateurs' assureront la formation 'en cascade' prévue dans l'activité suivante.

Activité 1.4 - Formation des 'dockers' sur la sécurité sur le lieu du travail ; 1.200 dockers du PAC seront formés sur la thématique de sécurité sur le lieu de travail en tant que 'détenteurs du droit à un travail décent'. Des formations en cascade, sous la supervision du BEMOP, doivent permettre à tous les dockers formellement engagés sur le PAC d'acquérir le savoir, le savoir-faire et les bonnes attitudes pour travailler en sécurité.

Activité 1.5 - Mise en place d'un système d'information numérisée de sécurité navale ; Un système d'information numérisée en lien avec la mise en œuvre des engagements internationaux de la Guinée (ISPS) en sécurité navale sera mis en place afin d'améliorer la sûreté des navires et des installations portuaires. Ce système viendra compléter la construction de la station de surveillance côtière financée par un prêt de la Belgique (Finexpo).

Activité 1.6 - Renforcement des compétences 'NTIC' des agents des administrations portuaires ; Des formations en NTIC seront données localement aux agents des différentes administrations portuaires afin qu'ils assurent plus efficacement leur travail dans un environnement où le suivi des procédures est de plus en plus numérisé.

Activités 1.7 - Faciliter des partenariats entre le PAC et le secteur privé ; Des échanges entre acteurs économiques portuaires et des missions conjointes relatifs aux activités portuaires stimuleront l'établissement de partenariats entre le PAC et le secteur privé guinéen, régional et belge/européen.

Activité 1.8 - Formation des acteurs portuaires en anglais maritime ; Finalement, étant donné la faible maîtrise constatée de l'anglais maritime, des formations seront organisées à Conakry pour des acteurs portuaires (Marine Marchande, ANAM, BEMOP, PAC) en ayant besoin.

Résultat 2 - Les ressources humaines au sein des institutions/organisations, acteurs du Programme de Coopération sont plus performantes
--

Les actions déployées dans le cadre du R2 complètent et consolident les dispositifs de renforcement de capacités des parties prenantes du programme de démarrage, actuellement en cours (RCBEE), et ceux envisagés au niveau des deux autres interventions du programme bilatéral en conception. Il s'agit principalement de la formation technique (initiale ou continue), de préférence 'en ligne', des acteurs ciblés.

Activité 2.1 – Organisation des études et stages en lien avec les thématiques clés du programme ; Des bourses d'études et des stages professionnels (de préférence en Guinée ou dans la région et, si pertinent, en Belgique) seront octroyés à des acteurs clés du programme en fonction des priorités et besoins précis qui se présentent dans la réalisation des volets d'intervention. La procédure d'octroi tiendra compte de la capacité réelle des candidats et de la plus-value potentielle de la capacité renforcée.

Activité 2.2 - Formations dans le domaine de la santé et la PDSR ; Des formations « en ligne et en présentiel », seront développées et dispensées au bénéfice des acteurs clés de ce secteur sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou. Elles se situent principalement dans les domaines connexes aux droits sexuels et reproductifs (p.ex. les soins périnataux, la nutrition, la prévention des maladies sexuellement transmissibles) et visent surtout les prestataires de services médicaux sur l'axe du programme. Dans la continuité du programme de démarrage (RCBEE) le partenariat entre l'institut de recherche de Maférinyah et l'IMT sera notamment soutenu. De plus, des bourses locales seront prévues pour des acteurs identifiés en fonction de critères comme le genre, ou encore les difficultés à se déplacer ou se connecter à Internet.

Activité 2.3 – Formation et échanges sur des pratiques innovantes/numériques ; En complémentarité avec les interventions 1 et 2 du programme, des échanges entre acteurs, des stages, des missions conjointes et des formations spécialisées sont organisés et facilités afin de favoriser le développement des pratiques innovantes qu'elles soient numériques (visite des hubs/incubateurs, digital safari, ...) ou d'autre nature (financements innovateurs, création de nouveaux marchés agricoles, approches alternatives d'éducation et de formation...).

Les échanges organisés stimuleront l'harmonisation des approches d'intervention adoptées par le programme, mais visent également une mise en réseau avec des initiatives de Enabel dans la sous-région (Sénégal, Bénin, Burkina Faso).

Les initiatives de développement des pratiques numériques entendent également cibler la gestion digitalisée des données statistiques dans le cadre du suivi sectoriel du PNDES.

Activité 2.4 - Formations à la demande dans le cadre d'une approche intégrée/holistique ; En cours de la mise en œuvre des demandes concrètes de formation seront examinées en fonction de leur pertinence par rapport à la promotion d'une approche plus intégrée/holistique par le programme. Ces demandes peuvent être introduites par des acteurs de tout genre (p.ex. un labo sanitaire ayant reçu des équipements sans formation accompagnante, un centre académique délivrant des licences dans le domaine agro-alimentaire...).

Résultat 3 - Les acteurs du Programme de Coopération bénéficient d'expertises et d'études stratégiques.

Les actions déployées dans le cadre du R3 complètent et consolident les dispositifs de renforcement de capacités des parties prenantes du programme de démarrage, actuellement en cours (RCBEE), et ceux envisagés au niveau des deux autres interventions du programme bilatéral en conception. Il s'agit principalement des études et apports en expertises stratégiques - sur mesure- en phase avec des (nouvelles) opportunités économiques et des défis spécifiques de développement du capital humain qui se présentent sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou.

Activité 3.1 – Réaliser des études économiques pour accompagner des investissements ; Des consultances internationales/nationales sollicitées par des acteurs guinéens dans le cadre des études économiques/de faisabilité seront prises en charge par l'intervention. Ces études entendent contribuer à la détermination des potentialités et opportunités réelles d'investissement (par des acteurs privés locaux et internationaux, en particulier belges) et appuyer la création ou le développement des entreprises locales.

Activités 3.2 - Réaliser des études sur des nouvelles opportunités, innovations ou problèmes apparaissant en cours de mise en œuvre du programme ; L'intervention organise et prend en charge des études et l'apport en expertises permettant de rassembler des informations de niveau stratégique liées aux domaines d'intervention importants du programme. Le focus est mis sur des consultations relatives à des nouvelles opportunités (économiques), mais également sur des innovations ou des défis de développement spécifiques qui se présentent sur

l'axe du programme. Les consultations à envisager pourraient concerner les thématiques suivantes : l'environnement et le changement climatique (gestion intégrée, impact écologique), l'énergie renouvelable, le respect des droits des femmes et des travailleurs, la communication relative aux DSR... Elles entendent orienter les appuis donnés par le programme, mais également nourrir le dialogue entre des parties prenantes du programme et influencer les conditions dans lesquelles des (nouveaux) partenariats s'opérationnalisent.

Activité 3.3 - Mise à disposition d'expertise pour améliorer la coordination¹¹⁹ de l'aide et le suivi du PNDES ; La coordination de l'aide est apparue, notamment lors de la crise Ebola, comme un facteur critique dans l'efficacité des aides données par les PTF soutenant le développement de la Guinée. Vu la situation actuelle il est jugé opportun que la Belgique poursuive son soutien technique¹²⁰ déjà été initié dans le cadre du programme de démarrage (RCBEE).

Cet appui supplémentaire s'inscrit dans un contexte où le nouveau mécanisme de coordination, actuellement en cours d'adoption par les autorités, n'est pas encore fonctionnel. Au regard des défis importants relatifs aux capacités nationales en matière de suivi/évaluation du PNDES et de la faible coordination intra gouvernementale, des actions d'accompagnement à l'opérationnalisation de ce cadre s'avèrent importantes. Elles permettront d'établir une meilleure récurrence et fonctionnalité des groupes thématiques sectoriels, de contribuer à un meilleur dialogue politique et stratégique avec les autorités nationales notamment dans les secteurs de concentration du nouveau programme bilatéral belge et en dernier ressort de participer à un meilleur suivi des engagements des partenaires techniques et financiers.

Activités 3.4 – Formations et équipements légers au bénéfice des acteurs guinéens en charge de la coordination et le suivi de la coopération internationale ; Des appuis sous forme de formations et de l'équipement léger sont envisagés au bénéfice des acteurs nationaux en charge du suivi du Programme de coopération Guinée-Belgique. Il s'agit d'outiller les partenaires impliqués dans le dialogue stratégique Guinée-Belgique en capacités dans les domaines de l'informatique et de la communication afin que le partenariat puisse se dérouler dans de bonnes conditions (logistiques).

¹¹⁹ La *coordination des aides* est une préoccupation importante pour les autorités guinéennes alors que le pays vient récemment d'adopter un Plan National de Développement Economique et Social qui couvre la période 2016-2020 et qui constitue dorénavant le document de référence devant guider l'action des partenaires au développement. C'est sur base de ce document que le pays a tenu en novembre 2017 un groupe Consultatif qui lui a permis d'obtenir des promesses de financement de plus de 21 milliards de dollars US pour réaliser ses investissements prioritaires.

¹²⁰ L'intervention de l'expert en coordination des aides mobilisé dans le cadre du projet RCBEE a permis de dégager un diagnostic des dysfonctionnements du Cadre de Concertation et de Coordination et de proposer un nouveau texte permettant d'une part de corriger ces dysfonctionnements et d'autre part de l'intégrer au nouveau Dispositif Institutionnel de Suivi/Evaluation du PNDES. Elle a également permis, au travers de la mise en œuvre d'un groupe de travail sur l'absorption des financements extérieurs d'identifier les projets à risque, d'exercer un suivi de proximité et d'améliorer les taux d'exécution de ces derniers. Cet apport en expertise stratégique permanente contribue également au développement du dialogue politique belgo-guinéen.

8.7 Enveloppe budgétaire et partenariats intervention 5

	Rubrique	Budget €	Explication	Modalité
COUTS OPERATIONNELS : 4.153.136 €				
R1 - Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs de la zone portuaire de Conakry sont renforcées par le biais de formations, d'études et de mise à disposition d'expertise : 1.637.136 €				
Activité 1.1.	Consultances internationales en appui ponctuel ou perlé aux autorités portuaires du PAC sur différents thèmes liés à la gestion portuaire	900.000	Expertises internationales pour coaching, formation des autorités portuaires du PAC (500.000€)	Accords Spécifiques de Coopération avec les autorités portuaires d'Anvers
Activité 1.2	Stages et formations académiques dans le domaine du management portuaire		Stages et formations APEC, Belgique (200.000€)	
Activité 1.3	Formation des dirigeants et des formateurs du BEMOP		Réaliser les formations au bénéfice du personnel cadre du BEMOP (200.000€)	
Activité 1.4	Formation des 'dockers' sur la sécurité sur le lieu du travail	300.000	Formations 'en cascade' par le management et les formateurs dans le cadre du BEMOP de 1.200 'dockers' enregistrés officiellement sur la prévention des accidents sur le lieu de travail	Convention de subside direct avec BEMOP (monopole de fait)(*)
Activité 1.5	Mise en place d'un système d'information numérisée de sécurité navale	137.136	Equipement informatique « Infocom »	Marchés Publics
Activité 1.6	Renforcement des compétences des 'NTIC' des agents des administrations portuaires	150.000	Formations locales en NTIC	Marchés Publics
Activité 1.7	Faciliter des partenariats entre le PAC et le secteur privé	50.000	Echanges et missions conjointes organisés/facilités par Enabel	Enabel
Activité 1.8	Formation des acteurs portuaires en anglais maritime	100.000	Formation du personnel de la Marine Marchande, l'ANAM, le BEMOP et du PAC	Marchés Publics
R2 - Les ressources humaines au sein des institutions/organisations, acteurs du Programme de Coopération sont plus performantes 1.016.000 €				
Activité 2.1	Organisation des études et stages en lien avec les thématiques du programme	200.000	Bourses d'études et de stages professionnalisant	Gestion de bourses Enabel
Activité 2.2	Formations dans le domaine de la santé et la PDSR	400.000	Apport en expertise santé internationale du monde académique belge (200.000€)	Accords Spécifiques de Coopération avec l'IMT
			Apport en expertise locale (institut de formation et de recherche de Maferinyah) dans le domaine de la santé (120.000€)	Subside direct à l'institut (*)
			Bourses locales octroyées à des participants priorités (80.000€)	Bourses locales
Activité 2.3	Formation et échanges sur des pratiques innovantes/numérique	100.000	Mise en réseau régional (Sénégal, Bénin, Burkina Faso) avec des initiatives d'Enabel Organisation formations, échanges, stages, missions conjointes, visites hubs/incubateurs, digital safari...	Enabel

	Rubrique	Budget €	Explication	Modalité
Activité 2.4	Organisation de formations à la demande dans le cadre d'une approche intégrée/holistique	200.000	Demandes concrètes à examiner en fonction de leur pertinence par rapport à l'approche holistique de la Coopération belge	Marchés Publics
		116.000	1 ATN (54/m) expert en formation	Enabel
R3 - Les acteurs du Programme de Coopération bénéficient d'expertises et d'études stratégiques : 1.500.000 €				
Activité 3.1	Réaliser des études économiques pour accompagner des investissements	350.000	Consultances internationales sur demande de partenaires guinéens (7 consultances x 50.000€)	Marchés Publics
Activité 3.2	Réaliser des études sur des nouvelles opportunités, innovations ou problèmes apparaissant en cours de mise en œuvre du programme	320.000	Etudes faites à travers des consultances nationales ou internationales (8 études x 40.000€)	Marchés publics
Activité 3.3	Mise à disposition d'expertise pour améliorer la coordination de l'aide et le suivi du PNDES	610.000	Mobilisation ponctuelle ou perlée d'expertises locale ou internationales Prise en charge frais de réunions, séminaires et formations	Enabel
Activité 3.4	Formations et équipements légers au bénéfice des acteurs guinéens en charge de la coordination et le suivi de la coopération internationale	220.000	Equipement informatique et communication (100.000€) Formations locales en gestion financière (60.000€) Formations locales ou internationales en communication (60.000€)	Marchés Publics
Moyens généraux : 846.864 €				
	Responsable de l'intervention	270.000	Responsable local de la mise en œuvre de l'intervention (4.500 € x 60h/m)	Enabel
	Personnel d'appui administratif et financier	139.071	14% du coût du personnel administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
	Investissements	46.250	14% du coût administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Marché public (équipement et véhicules)
	Fonctionnement	182.257	14% du coût administratif des 3 bureaux de C-K-M pour la mise en œuvre du portefeuille (voir pilotage du portefeuille)	Enabel
	Suivi-évaluation, audit, appui technique	209.285	14% du coût de suivi-évaluation et de l'appui technique et 2 audits ordinaires de l'intervention	Marchés Publics (Contrats cadre) Enabel
Total		5.000.000		

(*) l'attribution des subsides via une procédure d'octroi direct à des structures publiques (Ministères, services techniques...) ou privées (fédérations ou associations des producteurs ou entrepreneurs...) s'alignera aux conditions reprises dans l'AR/guide de subsides relatives aux situations de monopoles de droit ou de fait.

8.8 Chronogramme intervention 5

Intervention 5 - Projet de formations, études et expertises		Chronogramme opérationnel					Budget €	Chronogramme financier €				
Libellé		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
COUTS OPERATIONNELS							4.153.136	450.000	830.000	1.022.136	1.025.000	826.000
Résultat 1 : - Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs de la zone portuaire de Conakry sont renforcées par le biais de formations, d'études et de mise à disposition d'expertise							1.637.136	200.000	385.000	377.136	400.000	275.000
Activité 1.1	Consultances internationales en appui ponctuel ou perlé aux autorités portuaires du PAC sur différents thèmes liés à la gestion portuaire						500.000	50.000	50.000	75.000	175.000	150.000
Activité 1.2	Stages et formations académiques dans le domaine du management portuaire						200.000	50.000	50.000	50.000	50.000	
Activité 1.3	Formation des dirigeants et des formateurs du BEMOP						200.000	50.000	75.000	75.000		
Activité 1.4	Formation des 'dockers' sur la sécurité sur le lieu du travail						300.000		75.000	50.000	100.000	75.000
Activité 1.5	Mise en place d'un système d'information numérisée de sécurité navale						137.136		60.000	77.136		
Activité 1.6	Renforcement des compétences des 'NTIC' des agents des administrations portuaires						150.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
Activité 1.7	Faciliter des partenariats entre le PAC et le secteur privé						50.000		25.000		25.000	
Activité 1.8	Formation des acteurs portuaires en anglais maritime						100.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
Résultat 2 : Les ressources humaines au sein des institutions/organisations, acteurs du Programme de Coopération sont plus performantes							1.016.000	100.000	225.000	275.000	225.000	191.000
Activité 2.1	Organisation des études et stages en lien avec les thématiques du programme						200.000		50.000	50.000	50.000	50.000
Activité 2.2	Formations dans le domaine de la santé et la PDSR						400.000	50.000	75.000	100.000	100.000	75.000
Activité 2.3	Formation et échanges sur des pratiques innovantes/numérique						100.000		50.000	50.000		
Activité 2.4	Organisation de formations à la demande dans le cadre d'une approche intégrée/holistique						316.000	50.000	50.000	75.000	75.000	66.000

Résultat 3 : Les acteurs du Programme de Coopération bénéficient d'expertises et d'études stratégiques							1.500.000	150.000	220.000	370.000	400.000	360.000
Activité 3.1	Réaliser des études économiques pour accompagner des investissements						350.000	70.000	70.000	70.000	70.000	70.000
Activité 3.2	Réaliser des études sur des nouvelles opportunités, innovations ou problèmes apparaissant en cours de mise en œuvre du programme						320.000		40.000	100.000	100.000	80.000
Activité 3.3	Mise à disposition d'expertise pour améliorer la coordination de l'aide et le suivi du PNDES						610.000	50.000	50.000	140.000	190.000	180.000
Activité 3.4	Formations et équipements légers au bénéfice des acteurs guinéens en charge de la coordination et le suivi de la coopération internationale						220.000	30.000	60.000	60.000	40.000	30.000
MOYENS GENERAUX							846.864	187.115	174.272	170.341	174.272	140.865
Personnel (sauf expertise prévue au niveau du portefeuille Pays)							409.071	81.814	81.814	81.814	81.814	81.814
Investissements							46.250	46.250				
Fonctionnement							182.257	36.451	36.451	36.451	36.451	36.451
Suivi-évaluation, audit, appui technique							209.286	22.599	56.006	52.076	56.006	22.599
BUDGET TOTAL							5.000.000	637.115	1.004.272	1.192.477	1.199.272	966.865

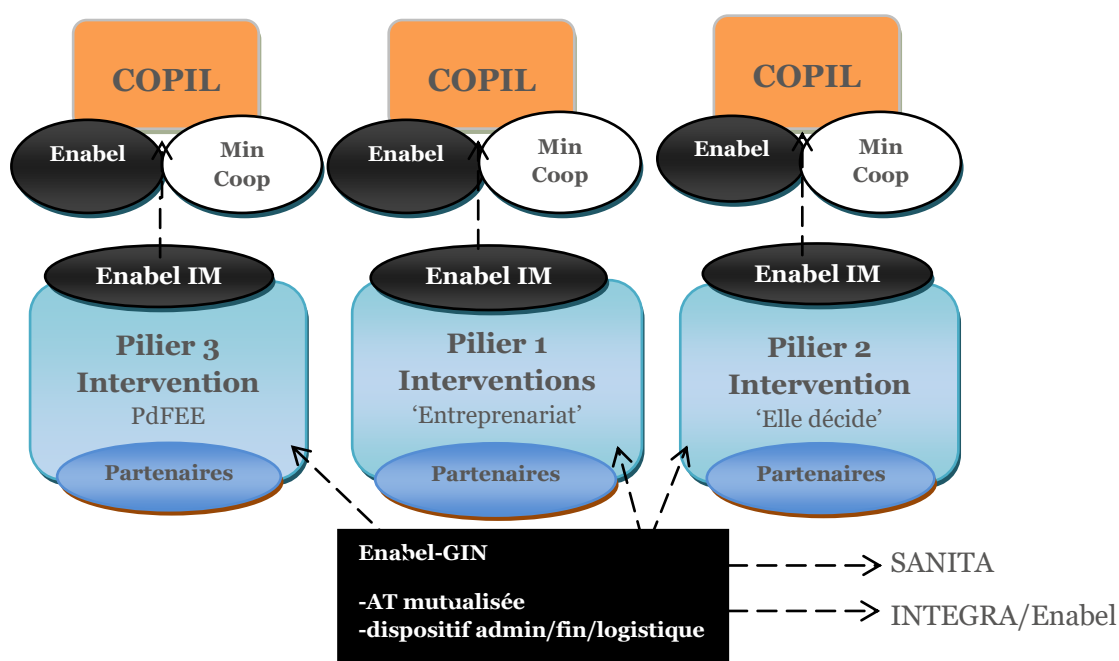
9 Pilotage et suivi du portefeuille

9.1 Pilotage du Portefeuille

La mise en œuvre du portefeuille s'inscrit dans le cadre de la Convention Générale entre l'Etat belge et la Guinée. Le portefeuille fera l'objet d'une convention spécifique (CS) établie entre les deux parties. Une convention de mise en œuvre (CMO) entre l'Etat belge et Enabel sera établie, en accord avec l'Arrêté Royal du 17/12/2017 portant approbation du premier contrat de gestion entre l'Etat belge et Enabel.

Le dispositif de Pilotage du Portefeuille se désagrége en deux niveaux :

1. Au niveau de chaque Pilier : via le **Comité de Pilotage** (CoPil) qui se réunit semestriellement. Ces (3) CoPils composés des différents partenaires opérationnels concernés (Ministères, agences, représentants du secteur privé et de la société civile), seront co-présidés par le Ministère de la Coopération et de l'Intégration Africaine et par Enabel. Ce Comité de Pilotage a pour mandat de suivre l'état de mise en œuvre de l'Intervention et atteinte de ses résultats, valider son rapportage, valider ses programmations, analyser les contraintes éventuelles et y rechercher des solutions, suivre la réalisation des engagements mutuels spécifique à l'intervention, valider les propositions d'ajustement technique et modifications budgétaires. Les modalités d'organisation et de fonctionnement des CoPils seront définies de commun accord lors de leurs premières sessions.



2. Au niveau global du Portefeuille : Un Comité Mixte Paritaire de Concertation se réunira au moins une fois par an au Guinée selon les dispositions prévues dans la Convention Générale. Ce comité sera co-présidé par un représentant du Ministère des Affaires Etrangères pour la partie guinéenne et par l'Ambassadeur accrédité au Guinée pour la partie belge, et est en outre composé du Représentant Enabel et des représentants des différents ministères techniques concernés. Ce comité a entre autres pour mandat d'assurer le suivi de la Convention Spécifique et l'état de mise en œuvre et atteinte des

objectifs et résultats du Portefeuille dans sa globalité, analyser les contraintes éventuelles pour la bonne réalisation du Portefeuille et y rechercher des solutions, suivre la réalisation des engagements mutuels et valider les propositions de modification (cfr ci-dessous).

9.2 Modalités de modification du Portefeuille

Au niveau des instances belges, tel que défini dans le Contrat de Gestion entre l'Etat belge et Enabel, les modifications suivantes nécessitent un accord préalable du :

- Ministre si les changements portent sur : (i) les objectifs globaux et spécifiques et les indicateurs d'impact et outcome, (ii) le budget global du portefeuille, (iii) la durée du portefeuille, et (iv) les modalités et acteurs exclus.
- Conseil d'Administration de Enabel si les changements portent sur : (i) la réorientation du portefeuille ayant un impact budgétaire supérieur à 15% du budget global du portefeuille (ii) la délégation de l'exécution d'une partie d'une intervention à de nouveaux acteurs, dans une procédure d'attribution directe, (iii) des nouvelles interventions liées à un objectif spécifique de la Stratégie Pays par le biais d'affectation de la réserve, (iv) des affectations de la réserve autre que pour de nouvelles interventions, et (v) l'arrêt d'intervention.

Ces différentes modifications seront présentées au Comité Mixte Paritaire de Concertation pour validation.

9.3 Monitoring & Evaluation et capitalisation

La Coopération gouvernementale et ses partenaires reconnaissent l'importance du monitoring, de l'évaluation et de l'apprentissage, dans la gestion des résultats de développement.

Dans le portefeuille pays, ceci se décline en un ensemble intégré d'instruments et d'approches générant informations adéquates et fiables qui permettent aux acteurs et parties prenantes de contribuer aux résultats de développement en prenant des décisions basées sur des données factuelles, en améliorant en continu les stratégies et processus, en étant redevable envers les parties prenantes concernées, et en assurant un suivi de la performance de développement. L'ensemble des instruments prend en compte également les questions d'apprentissage stratégique pour la Coopération gouvernementale.

Le portefeuille pays et les interventions incluent cet ensemble intégré d'instruments ainsi que la garantie d'un budget adéquat pour leur application.

Plus spécifiquement, au niveau du portefeuille, les instruments prévus sont l'évaluation stratégique, les revues annuelles internes du portefeuille et les revues à mi-parcours des interventions.

Au niveau des interventions, les instruments nécessaires sont constitués du suivi continu de la performance (incluant le processus de baseline et endline, le monitoring continu de la mise en œuvre, les audits de la qualité des données), ainsi que d'un ensemble d'activités de gestion et partage des connaissances incluant, notamment, une réflexion systématique sur l'action (et pouvant inclure la recherche-action participative, l'apprentissage par les pairs, le développement de communautés de pratiques et la capitalisation d'expérience).

Le processus de capitalisation, qui pourra se focaliser tant sur des produits que des processus, sera accompagné par les experts sectoriel d'Enabel.

9.4 Dispositif de mise en oeuvre

Dans un contexte multisectoriel complexe l'opérationnalisation des différentes interventions du portefeuille est globalement assurée par Enabel en s'appuyant sur un nombre de partenariats techniques et alliances stratégiques mobilisant différents acteurs ou mécanismes publics et privés (guinéens/internationaux) avec une plus-value confirmée en phase avec les objectifs visés.

En plus de la régie globale des opérations, l'exécution d'un nombre de volets d'activités spécifiques et l'apport en expertises sous différentes formes, **Enabel** :

- a recours aux actions et/ou à l'expertise des acteurs publics belges et internationaux à travers des **accords spécifiques de coopération public-public**¹²¹ au niveau des domaines d'intervention pour lesquels ceux-ci présentent un avantage comparatif important ;
- établit des partenariats de mise en œuvre avec des entités (para-)publiques et des organisations privées à but non lucratif (ONG, associations...) guinéennes et internationales via l'octroi de **subsidés**¹²² au niveau des volets d'intervention pour lesquels elles ont des mandats ou compétences spécifiques ;
- sous-traite des opérations (services, travaux et fournitures) à des opérateurs et prestataires privés spécialisés via des **marchés publics**¹²³.

Tenant compte du contexte multi-acteurs, du ciblage géographique et de l'ancrage des interventions, un **dispositif organisationnel équilibré** est mis en place en vue de la gestion globale des opérations et des partenariats établis et de la mobilisation efficace des expertises diverses en appui à l'ensemble de parties prenantes. Outre la mobilisation d'équipes (restreintes) spécifiques à chaque intervention du portefeuille, des dispositifs de coordination opérationnelle et de mutualisation de ressources seront opérationnalisés, y inclus les interventions pour mandants tiers. Un **mécanisme d'orientation et de suivi** sera également opérationnalisé au niveau des interventions du portefeuille sous forme de Comités de Pilotage impliquant les principales structures étatiques concernées, ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes (voir supra).

Mise en œuvre du portefeuille

Le **dispositif d'exécution** suivant sera opérationnalisé :

- chaque intervention du portefeuille sera sous la responsabilité d'un responsable d'intervention Enabel (intervention manager) ;
- un dispositif équilibré d'assistance technique (nationale/internationale) est prévu pour chaque intervention, complété par des expertises mutualisées (portefeuille) ;
- un dispositif de gestion et d'appui administratif, financier et logistique est opérationnalisé au niveau de chaque bureau, complété par des ressources mutualisées (notamment un responsable administratif et financier et un expert en contractualisation international)

Les équipes d'intervention seront basées à Conakry et Kindia (bureaux partagés, ressources diverses mutualisées). Un bureau relais est prévu dans la région de Mamou. Le tableau ci-dessous reprend un aperçu indicatif des ressources prévues dans les 3 bureaux. Il sert de base pour la définition des moyens généraux dans les budgets d'intervention. Les moyens généraux de chaque intervention sont, soit repartis au prorata de leurs enveloppes budgétaires respectives, soit alloués spécifiquement.

¹²¹ Voir guide Enabel « Accords de Coopération »

¹²² voir Arrêté Royal et guide Enabel « subsidés »

¹²³ voir réglementation belge MP

		Bureau Conakry	Bureau Kindia	Bureau Mamou
Personnel d'appui	Comptables	1	1	1
	Secrétaires	1	1	1
	Chauffeurs	2	2	2
	Logisticien	1	1	0
	ATN admin	2 (communication et Informatique.)	1 (MP)	1 (MP)
Investissements	véhicules	2	2 (+ véhicules anciens)	2
	équipement bureaux	location nouveau bureau	bureaux déjà disponibles	location nouveau bureau
Fonctionnement	bureau, énergie, missions	cf. coûts moyens réels	cf. coûts moyens réels (réf. DAKMA)	cf. coûts moyens réels

9.5 Durée de mise en œuvre des interventions

La durée totale de mise en œuvre sera de **60 mois**, dont 4 mois de phase de cadrage initial (phase de démarrage) et 4 mois de clôture.



La phase de démarrage sera réservée à :

- la mise en place des équipes ;
- la planification opérationnelle de la première année ;
- la mise en place du système de suivi, évaluation et capitalisation ;
- la préparation des conventions de subsides, appels à proposition et dossiers d'appel d'offre prioritaires.

La phase de clôture sera préparée au début de la dernière année de mise en œuvre. Le dernier semestre sera réservé à la clôture des contrats, à l'évaluation finale et à l'aboutissement du processus de capitalisation préparé depuis le démarrage.

9.6 Gestion et expertise

Expertise Internationale pour le portefeuille pays			
Intervention manager Entreprenariat	60 h/m	Responsable de l'atteinte des résultats de l'ensemble du Pilier 1 « Entreprenariat »	ATI
Intervention manager Entreprenariat agricole	60h/m	Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'intervention 1	ATI
Intervention manager Entreprenariat urbain	60h/m	Responsable du suivi de la mise en œuvre de l'intervention 2	ATI
Intervention manager « Elle Décide »	60h/m	Responsable de l'atteinte des résultats de l'intervention 4	ATI
Responsables administratifs & financiers (RAFI)	60h/m	Responsable du suivi financier des interventions bilatérales	ATI
Expert en contractualisation	60h/m	Responsable de la gestion et du suivi des contractualisations	ATI
Expertise Internationale	360h/m		

9.7 Synthèse des frais opérationnels¹²⁴

	Budget portefeuille						
	Budget interventions			Expertise int	Réserve	Budget total	%
	Coûts opérationnels	Moyens généraux	Total				
Pilier 1	22.308.529	2.691.471	25.000.000			25.000.000	55,7 %
Intervention 1	10.461.180	1.038.820	11.500.000			11.500.000	
Intervention 2	8.999.905	1.000.095	10.000.000			10.000.000	
Intervention 3	2.847.443	652.557	3.500.000			3.500.000	
Pilier 2	4.404.236	595.764	5.000.000			5.000.000	11,1 %
Intervention 4	4.404.236	595.764	5.000.000				
Pilier 3	4.153.136	846.864	5.000.000			5.000.000	11,1 %
Intervention 5	4.153.136	846.864	5.000.000				
Réserve					3.100.000	3.100.000	6,8 %
Expertise int. Enabel				6.900.000		6.900.000	15,3 %
Total	30.865.901	4.134.099	35.000.000	6.900.000	3.100.000	45.000.000	
%	68.6%	9.2%	77.8%	15,3%	6,8%		100,0

¹²⁴ Frais opérationnel selon la définition reprise dans la loi Enabel

9.8 Risques principaux des interventions et mesures de mitigation

RISQUES	Probabilité Impact Sévérité ^{3,4}			MESURES DE MITIGATION
Portefeuille				
Problème de durabilité et d’efficience d’exécution vu les défis liés aux compétences des RH et aux capacités des partenaires et bénéficiaires locaux (compiquant la délégation des responsabilités/activités et l’atteinte des résultats rapides)	3	3	9	• mobilisation d’une ATI suffisante dans le cadre du renforcement et l’accompagnement des partenaires, prestataires et bénéficiaires • opérationnaliser un dispositif d’appui/contrôle administratif et financier conséquent et sur mesure
Perte des capacités consécutives suite à la migration (clandestine) des personnes ayant bénéficié de formations ou d’appuis entrepreneuriaux divers	3	2	6	• accompagnement, sensibilisation et suivi des bénéficiaires (formation, BDS…) • promouvoir l’attractivité des métiers
Une crise sécuritaire ou sanitaire majeure ayant des effets négatifs sur les mouvements des populations, l’économie locale et les échanges commerciaux	3	2	6	• mesures de mitigation possibles sont limitées • renforcement de la motivation du personnel • maintenir un appui même à minima en cas de crise
L’environnement physique relatif aux infrastructures, à l’énergie et aux NTIC ne se développe pas à la vitesse souhaitée et demeure peu incitatif pour l’entrepreneuriat et l’innovation	3	3	9	• adapter le contenu des appuis aux réalités des infrastructures existante et prévue à court terme. • mesures de stimulation de l’entrepreneuriat (financières et autres) pour améliorer la capacité de lobby auprès et des échanges avec des pouvoirs publics.
Un contexte institutionnel complexe (multitude d’acteurs publics et structures d’appui concernés) et une coordination insuffisante rendent inefficace des initiatives d’appui (à l’entrepreneuriat et aux DSRF en particulier)	3	3	9	• dispositifs d’articulation, de synergie et de coordination à appuyer aux niveaux stratégique et opérationnel (niveaux régional et local) • veiller à la coordination et cohérence internes des interventions du portfolio
Les services publics sur l’axe ciblé restent insuffisants vu la faiblesse organisationnelle et les ressources limitées des acteurs publics.	3	3	9	• Appuyer, renforcer et surtout innover pour permettre aux services publics d’être réellement au service des populations sur l’axe C-K-M • stimulation et renforcement du dialogue entre les porteurs d’obligations et les détenteurs des droits et la capacité de lobby
L’impact du changement climatique entraîne une crise majeur tant au niveau des filières agricoles	2	4	8	• Soutenir les actions d’autres partenaires visant à lutter contre la déforestation et l’érosion des sols • Créer des liens entre les producteurs et les centre de recherche pour identifier des variétés résistantes à une diminution de la pluviométrie

¹²⁵ Echelle de 1 à 4 : 1=très faible, 2 = faible, 3 = élevée, 4= très élevée. Le produit des 2 critères donne la sévérité potentielle du risque

RISQUES	Probabilité Impact Sévérité ^{3,4}			MESURES DE MITIGATION
Pilier 2 : Promotion des droits sexuels et reproductifs - « Elle décide »				
Des pesanteurs socio-culturelles persistent (réduisant sensiblement les possibilités d’émancipation sociale des femmes et enfants et affectant la prise de responsabilité des porteurs d’obligation)	3	3	9	- opérationnalisation d’un dispositif de sensibilisation/conscientisation (sur mesure et sur base d’une bonne analyse socio-anthropologique) - mise en place d’une ATI outillée de méthodologies appropriées/innovatrices - stimulation et renforcement du dialogue entre les porteurs d’obligations et les détenteurs des droits (en impliquant les autorités coutumières et religieuses) - assurance de la participation active des bénéficiaires à tous les niveaux
Résistance aux changements de comportement par les bénéficiaires mêmes	2	3	6	- approches de sensibilisation/conscientisation par des pairs, sur mesure et sur base d’une bonne analyse socio-anthropologique - mise en place d’une ATI outillée de méthodologies appropriées/innovatrices
Les porteurs d’obligations n’adhèrent pas aux changements recherchés	2	2	4	- stimulation de mécanismes de reddition de comptes - financement stratégique (FBP) - approches de sensibilisation/conscientisation par des pairs et sur mesure
Manque de confiance entre détenteurs de droits et porteurs d’obligation qui entraîne la non-utilisation des services fournis ou la non-réalisation des droits revendiqués	2	3	6	- stimulation et renforcement du dialogue entre les porteurs d’obligations et les détenteurs des droits - financement stratégique - promouvoir la sensibilisation, participation communautaire et appropriation
La peur pour la stigmatisation et le rejet social empêche les victimes des violences de chercher de l’aide	2	2	4	Aborder les différents aspects de la problématique des violences à l’égard des femmes et des filles dans les activités prévues
Ruptures dans l’approvisionnement des médicaments relatifs à la planification familiale et aux intrants essentiels pour la santé sexuelle et reproductive	3	2	6	- Prévision de budgets pour des achats ponctuels et renforcement de la gestion de stock - Développement de mécanismes innovateurs de financement (FBP)
Pilier 1 : Entrepreneuriat				
Les opportunités d’innovation et de « passage à l’échelle » sont limitées par un secteur privé de très petite taille, peu diversifié et essentiellement informel (90%)	3	3	9	- développer des outils et instruments d’appui aux entreprises de petite et de moyenne taille - renforcer le dialogue public-privé aux niveaux national et local sur le cadre officiel de formalisation
La création et la formalisation des entreprises sont entravées par un cadre fiscal officiel contraignant	3	3	9	miser premièrement sur la professionnalisation des entreprises informelles pour stimuler l’(auto)emploi

RISQUES	Probabilité Impact Sévérité ³⁴			MESURES DE MITIGATION
				- appui à l'organisation des structures représentatives (fédérations, associations...) et à la concertation au sein du secteur privé afin de leur permettre de peser sur le climat et l'environnement des affaires - renforcer le dialogue public-privé aux niveaux national et local
Les entrepreneurs adoptent une attitude attentiste/réticente pour faire des investissements à long terme (crédit) en raison d'un manque d'expérience avec les mécanismes et produits financiers.	4	4	16	- développement d'appuis financiers alternatifs (pas de prise par l'intervention sur les taux d'intérêt ni sur la structuration des crédits) - renforcer le dialogue entre IF/IMF et porteurs de projets à accéder aux crédits
Des conflits fonciers et/ou d'intérêts qui freinent les investissements et la réalisation des infrastructures structurantes	2	2	4	- investir suffisamment dans de bonnes études préalables - ciblage transparent et participatif des actions
Distorsion des marchés d'import/export sur les filières appuyées et une inflation et une dévaluation élevées réduisent la compétitivité des productions locales	2	3	6	- adaptation et professionnalisation des filières appuyées - recentrage vers la satisfaction du marché intérieur si exportations impossible
Des pesanteurs socio-culturels persistent (attentisme, culture de don peu responsabilisant, mécanismes de solidarité familiale, résistance persistante à l'adaptation du cadre législatif en faveur de l'entrepreneuriat féminin et sa véritable application dans la pratique, etc.) réduisant sensiblement l'ambition entrepreneurial et les possibilités d'émancipation économique des femmes	4	3	12	- opérationnalisation d'un dispositif de sensibilisation/conscientisation (sur mesure et sur base d'une bonne analyse socio-anthropologique) - mise en place d'une RH outillée de méthodologies appropriées/innovatrices - stimulation et renforcement du dialogue entre les porteurs d'obligations et les détenteurs des droits (en impliquant également les autorités publiques, coutumières et religieuses) - Stimuler des initiatives mutuelles et concertées de plaidoyer et un dialogue politique fondamental - assurance de la participation active des bénéficiaires à tous les niveaux - approche systématique de responsabilisation et d'accompagnement
Pilier 3 : Projet de Formations, Etudes et Expertises				
Faible mise à profit des capacités acquises dans le développement des activités (socio-) économiques par manque d'autres conditions de base (fonds, infra/énergie, incitations, dispositifs de continuité/relève...)	2	4	8	- promotion d'une approche d'appui intégrée - mise en place d'un dispositif d'accompagnement/suivi de formations
Mise en péril de la durabilité et de la continuité des dispositifs d'apport en expertise opérationnalisés par Enabel dû potentiel formatif local et au cadre politique de renforcement de capacités quasi inexistantes en Guinée.	2	3	6	- prévoir suffisamment de RH externe - Identifier les possibilités de formation et d'apport du niveau régional.

9.9 Matrice des indicateurs

Les indicateurs de résultats (outputs) repris ci-dessous le sont à titre indicatifs. Ils pourront être modifiés et les cibles ajustées à l'issue de la baseline qui sera réalisée au démarrage des interventions.

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
Portefeuille			
O.G. : Croissance économique durable et inclusive sur l'axe Conakry, Kindia, Mamou (C-K-M)	ODD 1.2.1 Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national par sexe et âge (ODD Target 1.2.1) (DNS) Source : INS – données 2012	Conakry: 27,4% Kindia: 62,5% Mamou: 60,8%	Conakry: 25% Kindia: 50% Mamou: 50%
	ODD 8.1.1. Taux de croissance annuel du PIB réel (Source : FMI, rapport PEFA, juin 2018)	7,6%	7% annuel
	Croissance des Dépenses de consommation annuelle par habitant des provinces ciblées par le programme en Million de FGN (DNS) Source : INS – données 2012	Conakry: 5,1 FGN, Kindia : 3,19 FGN, Mamou: 3,22 FGN	Amélioration de 8% annuellement des dépenses en ajustant pour l'inflation
Pilier 1 : Promotion du développement économique durable et inclusif			
Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
O.S: Contribuer à la création d'emplois décents et de qualité et à l'augmentation de revenus stables et durables des hommes et des femmes entrepreneurs sur l'axe C-K-M	Nombre d'emplois à temps plein (équivalents) créés grâce à l'intervention désagregés par sexe, urbain/rural, par région et par type d'entreprises Basé sur ODD 8.5.2 – indicateur liste DGD	Ananas : ~ 6.000 emplois, dont 2.400 directs ¹²⁶ et 3.600 indirect (2:3) (Source : BES, 2018) Pommes de terre : ~30.440 emplois dont 7.860 emplois directs et 23.580 emplois indirects (1:4)	Total : ~12.000 emplois créés ; > 40% pour des femmes : Ananas : 12.000 emploi (+6.000 emplois), dont 4.400 directs et 7.600 indirects (2 :4) Pommes de terre : 36.000 (+5560) emplois dont 9.250 emplois directs et 27.750 emplois indirects (1 :4) Mangues : 1.000 emplois (+470) ;

¹²⁶ Emplois directs: directement liés à la production (sur site) / Emplois indirects liés aux activités tout au long de la chaîne de valeur : conditionnement, transformation, transport, fourniture d'intrants et commercialisation des produits, BDS...

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
		(Source FEPAF 2016-2017) Mangue : (poste-récolte) : 530 emplois (Source : FEPAF + CDF, 2017-2018)	500 emplois additionnels dans les PME urbains 250 emplois féminins additionnels (en dehors des filières /PME urbains)
	Accroissement des revenus nets moyens des bénéficiaires appuyés par l'intervention désagregés par sexe, classes d'âge et par type d'entrepreneurs Basé sur ODD 2.3.2 -indicateur liste DGD	Ananas : 1.871 €/ha (Source FEPAF-BES, 2017-2018) Pommes de Terre : 487 €/ha (Source : Afdi/FPFD, 2015) Mangue : 360€/ T commercialisé (Source : calculé à partir de l'étude de compétitivité à l'export de la filière mangue en Guinée, CCI, 2016)	100% des bénéficiaires appuyés ont en moyenne augmenté leurs revenus nets au moins 30% par rapport à 2018 100% des bénéficiaires appuyés ont en moyenne augmenté leurs revenus nets au moins 20% par rapport à 2018 100% des bénéficiaires ont en moyenne augmenté leurs revenus nets au moins 40% par rapport à 2018
Intervention 1. Entrepreneuriat Agricole			
OI : Améliorer de manière inclusive et durable la compétitivité des entrepreneurs actifs dans les filières agricoles prioritaires, sur l'axe C-K-M	Augmentation du chiffre d'affaires globale des entrepreneurs agricoles et MPME dans la zone d'intervention, venant des ventes de leurs produits, désagregé par filière et par type d'entrepreneur	Ananas : 6.562.50 \$ (FEPAF, 2017) PdT : 10.086.969 \$ (FPFD, 2017) Mangue : 54.222 \$ (FEPAF, 2017)	Ananas : 14.400.000 \$ PdT : 22.026.569 \$ Mangue : 81.111 \$

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
	Volume total de produits commercialisés et exportés, désagrégué par filière	Ananas : 16.875 T (BES/FEPAF, 2018) PdT : 17.920 T (FPPD, 2017) Mangues : 976 T (FEPAF, 2018)	Ananas : 40.500 T PdT : 36.000 T Mangues : 1.220 T
R1 : Les besoins de renforcement des filières sont identifiés par des études, la cartographie et la concertation des acteurs afin d'identifier les possibilités d'investissements structurants	Nombre de projets structurant approuvés, financés et mise en œuvre (désagrégué par filière et par type de projet)	0	14 projets
R2 . Les entrepreneurs des filières ont accès à des appuis à l'innovation et à des services de conseil à la gestion technique et économique qui intègrent la dimension de gestion durable des ressources naturelles	Nombre de producteurs/entrepreneurs agricoles actifs au niveau des OP et interprofessions, utilisant les services d'appui mis en place ou renforcés (désagrégué par sexe)	Cible à définir par type de service Au moins 50% des utilisateurs femmes	Ananas : 2.000 dont 1000 agriprenneuses
	Nombre d'hectares de zones agricoles exploitées de manière durable (désagrégué par filière) Réf ODD 2.4.1.-liste DGD	Des 450 ha d'ananas à Kindia et des 1.572 ha de PdT à Mamou une partie marginale est sous exploitation durable	Au moins 50 ha d'ananas Au moins 200 ha de pomme de terre
R3 : L'accès des entrepreneurs des filières aux services financiers est amélioré par l'articulation aux fournisseurs et l'introduction de produits financiers innovants	Nombre d'entreprises ou individuels opérant dans les filières, qui ont eu accès à un financement (par type d'instrument financier) Basé sur ODD 9.3.2 – liste DGD	NA	Au moins 5000 entrepreneurs, dont 50% des femmes

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
	Mécanismes et produits de financement adaptés aux besoins des acteurs de la filière	0	Au moins 3 nouveaux produits ou mécanismes financiers disponibles, adaptés aux besoins des acteurs des filières
R4 : Les acteurs publics et privés impliqués dans les chaînes de valeur améliorent la gouvernance des filières et contribuent à l'amélioration de l'environnement des affaires	Budget/nombre d'infrastructures publiques structurantes identifiées, financées et réalisées qualitativement, et en lien avec les priorités pour le développement des filières prioritaires	Planning des infrastructures à réaliser à identifier au démarrage, en <u>complémentarité avec d'autres intervenants</u>	Des infrastructures publiques structurantes financées > 3,5 Moï€ , 100% en lien avec les priorités filières , et avec une réalisation de qualité satisfaisante
	Nombre de partenariats commerciaux développés entre intervenants au sein des filières à travers les mécanismes de facilitation renforcés par l'intervention	Filière ananas : 14 partenariats (FEPAF, 2018) Filière mangue : 8 partenariats (FEPAF + CFD, 2018) PdT : Commercialisation à partir de la plateforme de Timbi Madina Les employées de la plateforme ont des relations fidélisées avec les commerçantes (FPFD, 2018)	>15 partenariats commerciaux additionnels
R5: L'accessibilité et l'utilisation de nouveaux outils digitaux par les acteurs locaux sont améliorées	Nombre d'innovations développées et/ou renforcées au sein des filières	NA	Au moins 3
	% d'entrepreneurs/MPME au sein des filières utilisant des applications digitales	NA	Cible à définir en fonction de l'application digitale

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
Intervention 2. Entrepreneuriat Urbain			
OI : Améliorer les performances économiques, techniques et sociales des entreprises (MPME existantes) dans les centres urbains de Conakry, Kindia et Mamou	Nombre d'entreprises, indirectement et directement appuyées, qui font preuves d'une meilleure performance économique, technique, ou sociale	0	Au moins 75% des 150 entreprises appuyées
R1 : Les MPME présentant des projets inclusifs et porteurs reçoivent un appui adapté à leurs besoins d'accélération et l'offre de services d'accompagnement et de développement est renforcée et facilitée.	Nombre d'entrepreneurs et MPME qui ont accédé aux fonds, désagrégué par type de financement et par sexe	0	Démarrage (hub) 24 (50 % F) Démarrage 100 (50 % F) Croissance 30 Innovation 12
R2 : Les MPME urbaines ont un accès amélioré à une offre de services financiers adaptée et répondant aux besoins	Nombre d'individus ou entreprises qui ont obtenu un financement désagrégués par sexe, par classe d'âge et par type d'entreprise	NA	Au moins 20% des MPME
R3 : Les MPME et les décideurs disposent des informations, des analyses, et espaces d'échange nécessaires pour créer un environnement propice à l'initiative et au développement économique inclusif.	Nombre de partenariats privés-privés entre MPME guinéennes et acteurs/entreprises internationales mis en place	NA	Au moins 5 partenariats
Intervention 3. Entrepreneuriat Féminin			
OI - Stimuler de manière inclusive et durable une meilleure valorisation et une compétitivité accrue des activités économiques des femmes entrepreneuses sur l'axe C-K-M	Accroissement des revenus nets moyens des femmes bénéficiaires appuyés par l'intervention désagrégués par classes d'âge et par type d'entrepreneurs Basé sur ODD 2.3.2	A déterminer par enquêtes à après l'attribution d'un premier cycle de projets (2019)	50% des bénéficiaires appuyés ont augmenté leurs revenus nets avec 50% par rapport à 2018
	Désagrégation de l'indicateur OS Nouvelles entreprises créées par des femmes pendant la durée de l'intervention désagrégués par classes d'âge et par type d'entreprises	Conakry : 16% =6.614 Kindia : 9% = 268 Mamou : 12%=22 (APIP, 2014-2017)	Conakry : 25% = 10335 Kindia : 14% = 417 Mamou : 18% = 43
	Désagrégation de l'indicateur OS Taux de survie (enregistré ≥ 1an) des nouvelles entreprises formalisées pendant la durée de l'intervention désagrégués par sexe, urbain/rural et par type d'entreprise	NA	75%
Résultat 1 : L'ensemble des communautés	Nombre d'individus qui ont suivi une formation ou un parcours de	NA	100 porteurs d'obligation

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
et parties prenantes impliquées dans le développement entrepreneurial est sensibilisé sur l'importance de l'empowerment des femmes et filles	conscientisation sur l'autonomie économique des femmes, désagregés par sexe et type d'action		250 maris et membres de la famille > 375 Femmes entrepreneurs et filles
	Nombre de personnes sensibilisée avec des actions de sensibilisation sur l'importance de l'empowerment des femmes et filles	NA	Min. 100.000 personnes
Résultat 2 : Les femmes et les filles disposent des compétences technico-économiques et professionnelles qui sont en adéquation avec les besoins du marché et qui favorisent l'auto-emploi	Nombre d'entrepreneurs 'femmes' qui ont suivi un parcours de renforcement des compétences technico-économique, alphabétisation (certifié et non-certifié) + degré de satisfaction (pertinence, utilité, qualité.. ;)	NA	> 1.000 femmes, avec un degré de satisfaction > 80%
	Nombre d'employées des MPME qui ont suivi un parcours de renforcement de capacités professionnelles + % qui évaluent la formation comme satisfaisante sur un nombre de critères (pertinence, qualité, utilité..)	NA	>200 employées des MPME > 75% satisfaction
Résultat 3 : Les femmes ont un accès amélioré aux instruments et services financiers adaptés intégrant de mesures incitatives à l'entrepreneuriat féminin	Nombre d'entrepreneurs/MPME de femmes qui ont accédé à la Facilité de financement désagregé par guichet	3.8% des femmes ont accès à des services financiers (données nationales)	Au moins 2.500 entrepreneuses /MPME de femmes ont accédé à un service financier
Résultat 4 : Les femmes entrepreneurs utilisent et développent des applications des NTIC comme catalyseurs de développement et leviers d'innovation et adoptent d'autres approches innovatrices dans leur activité économique.	% d'entrepreneuses/MPME de femmes utilisant des applications digitales (par type) dans le cadre de leurs activités économiques	A collecter auprès chaque entrepreneuse appuyée	Au moins 50% des entrepreneuses appuyées par l'intervention utilisent 1 ou plusieurs applications digitales
Résultat 5 : L'environnement d'affaires plus propice répond aux besoins et aspirations spécifiques des femmes entrepreneuses et favorise l'égalité de droits et de chances.	Evolution de la satisfaction des entrepreneurs femmes de l'environnement d'affaires	Un Scoring sur les 5 contraintes principales de l'environnement d'affaires pour les entrepreneurs féminins	Sur les 5 contraintes, au moins 3 ont reçu un meilleur score à la fin de l'intervention

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
Intervention 4 : Promotion des droits sexuels et reproductifs : Elle décide			
OS - L'accessibilité renforcée aux droits reproductifs et sexuels pour les femmes & enfants, les adolescents et les jeunes.»	Indicateur ODD 3.7.1. Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes. Source : MICS 2016	8 % au niveau national	12 %
	Indicateur ODD 3.1.2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié. Source : MICS 2016 SNIS 2017	National : 62,7 % Kindia : 49% Mamou : 44% (2018)	Kindia : 60% Mamou : 60%
	Taux de fertilité chez les adolescentes de 15-19 ans Source : MICS	132/1000 (National)	120/1000
Résultat 1 : Les détenteurs de droits sont appuyés tant au niveau individuel que collectif (groupements, associations, clubs, fondations, plateformes, réseaux)	Taux des centres de santé qui disposent de comité de santé, assainissement et d'hygiène (COSAH) fonctionnelles respectant des critères préétablis a augmenté dans la zone d'intervention à 50 % jusqu'en 2023. Source : rapport annuel 2017	0% Kindia et Mamou : 0/93	50 % Kindia et Mamou : 45/ 93
	Taux des jeunes hommes/femmes (15 à 24 ans) dans la zone d'intervention qui connaissent des méthodes de prévention de transmission du VIH et maladies sexuellement transmissibles Source : étude CAP 2017	Mamou : 15% Kindia : 19%	35 % des F/H
Résultat 2 : Les droits sexuels et reproductif sont assurés par une offre de services complète et de qualité tant sur la SSR et les VBG	Nombre de couples années de protection résultant des méthodes de contraception reçues dans les formations sanitaires Source : SNIS 2017	Mamou : 4.367 Kindia : 11.579	Mamou : 6.601 Kindia : 19.449
	Pourcentage de femme enceinte de 15 à 49 ans ayant suivi au minimum 4 visites prénatales. Source SNIS 2017	56%	65 %
Résultat 3 : Un écosystème favorable à la réalisation des DSSR est développé par une coordination performante (privé-public-associatif), des dynamiques sociales et l'intelligence collective	Nombre (et durabilité) d'initiatives dans le domaine de DSSR développés avec des acteurs privés Source : Rapport annuel de résultats	0	2 par an, 10 au total
	Nombre d'initiatives digitales dans le domaine de la DSSR (par exemple application androïde, plateforme digitale, hackaton...) Source : Rapport annuel de résultats	0	1 par an
	Nombre de projets dans le domaine de DSSR lancés en articulation avec le programma entrepreneuriat. Source : Rapport annuel rés.	0	2 par an, 10 au total

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
Intervention 5 : Projet de Formations, Etudes et Expertises			
OS - Les performances des parties prenantes de la coopération guinéo belge sont améliorées en phase avec les opportunités économiques et le développement du capital humain sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou	a) Pourcentage des personnes formées démontrant un changements de comportement, dans l'exercice de leurs fonctions/mandats b) Nombre d'organisations partenaires démontrant une performance améliorée Source : Etude CAP 'Connaissances, Attitudes, Pratiques' de 2019, 2021 et 2023 (en collaboration Interventions 1 et 2)	0 %	75 %
R1 - Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs de la zone portuaire de Conakry sont renforcées par le biais de formations, d'études et de mise à disposition d'expertise	Nombre de cadres et de collaborateurs des institutions portuaires PAC, ANAM et BEMOP qui ont augmenté leurs compétences dans des thèmes liés à la gestion portuaire Source : Rapport de formations et base de données « Damino » (bourses)	PAC: 109 (2016-2018) ANAM : pas d'application BEMOP : pas d'application	500 (2019-2023) A décliner par type de cadres collaborateurs PAC, BEMOP et ANAM
	% des apprenants ayant amélioré le degré de savoir et de savoir-faire à la fin de la formation Source : rapport de formation	Résultats «pré-test» avant la formation	80% des apprenants ont un meilleur score «post test»
	Pourcentage du budget R1 dédié aux activités liées au 'Numérique au service du développement est d'au moins 50% du budget total prévu' (Enabel, Plan d'entreprise 2018, Cadre de résultat 7.1) Sources : Digiscan budgets de formation (CSub/ASC/ offres), Publications du PAC, Publication annuelle INS, Site Web PAC	2 % (2016-2018)	>50% (2019-2023) 5 nouvelles applications digitales développées Les données des études et expertises sont numérisées, traduites sous forme de statistiques et rendues publiques Un site web du PAC est performant

Changements visés	Indicateurs	Valeurs de base	Valeurs cibles (en 2023)
R2 - Les compétences des ressources humaines au sein des institutions/organisations acteurs du Programme de Coopération sont renforcées	Nombre de personnes au sein des services médicaux, des services d'appui aux entrepreneurs et autres institutions de la zone d'intervention du programme bilatéral qui ont augmentées leurs compétences Source : rapports de formation	165 pour les services médicaux visés (2016-2018)	450 en formation classique présentielle(2019-2023) 900 en blended et e-learning (2019-2023) A décliner par type d'organisation bénéficiaire (service médical SSR/VBG, service d'appui aux entrepreneurs ou autres institutions)
	% des apprenants ayant amélioré le degré de savoir et savoir-faire à la fin des formations Source : rapport de formation	Résultats «pré-test» avant formation	Au moins 80% des apprenants ont un meilleur score «post test»
	Pourcentage du budget R2 dédié aux activités liées au 'Numérique au service du développement' est d'au moins 50% du budget (Enabel, Plan d'entreprise 2018, Cadre de résultat 7.1) Source : Digiscan budgets de formation (CSub/ASC/ offres)	2016-2018 : 36%	2019-2023 : >50% 950 personnes formées en e-learning
R3 - Les acteurs du Programme de Coopération bénéficient d'expertises et d'études stratégiques	Le taux des études réalisées dans le cadre du développement économique qui ont connues une suite sous forme de nouveaux engagements de capitaux privés pour réaliser des investissements concrets. Source : PV de restitution de l'Etude (sondage à la fin de restitution de chaque Etude)	2016-2018 : 0%	2019-2023 : 75%
	Le taux de satisfaction des demandeurs des expertises au regard des atteintes des objectifs fixés dans les termes des références du partenaire-demandeur. Source : rapport de fin de mission co-signé par demandeur et expert et validé par REP	80% (2016-2018)	80%

10 Annexes

10.1 Interventions Enabel financées par l'Union Européenne

10.1.1 Présentation sommaire du programme SANITA

La croissance démographique rapide de Conakry et de Kindia n'est pas accompagnée des infrastructures et services indispensables à une vie urbaine saine. La gestion des déchets solides y est particulièrement problématique. Un système de collecte des déchets est présent mais il n'est que partiel, certains quartiers des 2 villes n'étant pas couverts, faute d'accessibilité adéquate pour certains. Face à cette problématique, l'Union Européenne (UE) a mis sur pied un vaste programme d'assainissement en Guinée (SANITA) d'une enveloppe globale de 84 millions d'euros.

Composante Enabel

La composante ENABEL du programme vise à l'amélioration du système de collecte porte-à-porte des déchets de quartiers prioritaires de Conakry et de Kindia en s'attaquant à la partie amont du système, soit du foyer jusqu'aux points de regroupement des déchets. Le transport jusqu'à la décharge et la gestion de cette dernière ne rentrent pas dans le cadre de la composante Enabel, étant sous la responsabilité du gouvernement Guinéen.

Au vu de la spécificité de chacun des contextes, des stratégies différentes sont proposées pour Kindia et Conakry. Des investissements relatifs à la voirie, au drainage des eaux pluviales et à la gestion des points de regroupement sont prévus.

Face à une conscience civique et environnementale limitée de la population ainsi qu'un service de collecte des ordures peu performant, beaucoup des fossés et drains existants sont obstrués par les déchets, ce qui fragilise les routes, crée des inondations et ravines et constitue des endroits d'insalubrité propices aux risques sanitaires. Afin de répondre à ces manquements, un volet de sensibilisation de la population et d'appui institutionnel, d'une part, et la réalisation de voiries et de réseaux de drainage, d'autre part, sont prévus comme étant partie intégrante de la stratégie de gestion des déchets solides de Conakry.

Un appui aux PME en charge de la gestion des déchets est également inclus. Il importe en effet que le fonctionnement des services de collecte soit optimisé et qu'il soit assumé par un mécanisme de financement autonome et pérenne, basé sur un montage impliquant les pouvoirs publics et la société civile.

Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble de la filière de gestion des déchets, l'intervention appuiera la réalisation d'un schéma directeur, tout en tenant compte de la planification urbaine via une coordination rapprochée avec la composante prise en charge par UN-Habitat.

TITRE	Programme de Développement et d'Assainissement Urbain en Guinée - SANITA
BUDGET	35,15 MIO EUR (11 ^e FED EU) + 3.500 EUR (Enabel)
DUREE	56 mois de mise en œuvre (mai 2018 – janvier 2022)
ZONE D'ACTION	Villes de Conakry et Kindia
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	-Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique -Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
DOMAINES D'INTERVENTION	-Eau et assainissement -Gestion et Traitement des déchets -Développement urbain -Développement du secteur privé (PME)

OG Contribuer au dévelop-pement économique et social de la Guinée et à la résilience des populations à travers	R1 : Les populations de quartiers de Conakry appuyés par le programme sont sensibilisées et informées de la mise en place d'un système de gestion durable des déchets solides R2 : Les compétences des acteurs institutionnels et les PME visés par le programme sont renforcées
---	--

l'amélioration de la gestion et de la qualité de vie des villes	R3 : La gestion de la collecte porte-à-porte des déchets solides des quartiers de Conakry appuyés par le programme est améliorée R4 : Des aménagements de voiries sont développés dans les quartiers prioritaires de Conakry pour faciliter la gestion des déchets et des eaux pluviales R5 : Les populations des quartiers de Kindia appuyés par le programme sont sensibilisées et informées de la mise en place d'un système de gestion durable des déchets solides R6 : Les compétences des acteurs institutionnels et les PME visés par le programme sont renforcées R7 : La gestion de la collecte des déchets solides porte-à-porte des quartiers de Kindia appuyés par le programme est améliorée
OS L'accès aux services d'assainissement de base des populations urbaines des quartiers de Conakry et Kindia appuyés par le programme est amélioré	

10.1.2 Présentation sommaire du programme INTEGRA

Le Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union Européenne (FFUE) a été créé en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique. En Guinée, afin de contribuer à la prévention et à la limitation de la migration irrégulière l'UE a mis sur pied un vaste programme de réintégration des migrants de retour et l'insertion socio-professionnelle durable des jeunes guinéens (INTEGRA) d'une enveloppe globale de 65 millions d'euros. Il est exécuté conjointement par la GIZ (10 MIO EUR), le CCI (15 MIO EUR) et Enabel (35 MIO EUR). Les 5 millions d'euros restant étant géré en direct par l'EU.

TITRE	Programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes - INTEGRA
BUDGET	35 MIO EUR (dont 9,82 MIO EUR exécutés par UNDP/UNCDF)
DUREE	48 mois de mise en œuvre (2018 – 2021)
ZONE D'ACTION	Axe Conakry-Kindia-Mamou-Labé
PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	-Ministère de la Jeunesse -Ministère du Commerce -Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail -Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi (AGUIPE) -Agence de Promotion des investissements Privés (APIP) -Office National de Formation et Perfectionnement Professionnel
DOMAINES D'INTERVENTION	-réalisation infrastructures socio-économiques -création d'emploi et développement des MPME -développement des services financiers agricoles -formation générale et professionnelle -conscientisation sur la migration irrégulière

Composante Enabel

Afin de promouvoir le développement économique inclusif sur l'axe d'intervention, les activités exécutées par Enabel et ses partenaires s'articuleront autour :

- La réalisation des infrastructures socio-économiques par des entreprises locales (approche HIMO) en phase avec les priorités des plans de développement socio-économique portant sur l'axe d'intervention.
- La création d'emplois au travers des parcours d'intégration de 9 mois (formations de développement humain, professionnelles, renforcement de capacités et formations et orientations entrepreneuriales adaptées...)
- La stimulation de l'accès des jeunes à un coaching entrepreneurial intensif et aux produits financiers appropriés dans le cadre de l'intégration socio-économique post parcours et la création de petites entreprises

OG Contribuer à la prévention et la limitation de la migration irrégulière, ainsi que de permettre la réintégration des migrants de retour et l'insertion socio professionnelle durable des jeunes guinéens afin de promouvoir le développement économique inclusif de la Guinée	OS1 : des emplois sont créés à travers le travail à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) contribuant à la mise en œuvre des plans de développement économique au niveau local ; OS2 : Les jeunes ont accès à une formation professionnelle et à une préparation à la vie professionnelle de qualité, améliorant leur employabilité; OS3 : des opportunités d'emplois durables sont créées à travers le développement de l'entrepreneuriat et le renforcement de certaines chaînes de valeurs porteuses ; OS4 : une offre de services financiers adaptée et répondant aux besoins des bénéficiaires est diffusée et renforcée dans les régions d'intervention ; OS5 : les populations cibles des régions de départs/d'intervention sont informées des opportunités présentées par l'action et sensibilisées aux risques de la migration irrégulière.
--	---

10.2 Synthèse des intervenants dans les filières ananas, pomme de terre et mangue

Maillons aval

Filière	Appuis en cours (C) ou prévus (P)
Ananas Transformation	BES : appui au développement commercial et mise en relation (facilitation de l'installation des acteurs privés, élaboration des business plans pour unités conditionnement et transformation, ...)
Ananas Commercialisation	- BES : appui à l'exportation (conseil, mise en relation) - AFD PAMPIG-2 (GRET) : appui à la création d'une IGP Baronne de Guinée à travers l'OAPI (à confirmer) - COLEACP : appui à la mise en place d'un cahier des charges en conformité avec GlobalGAP / aux respect des normes à travers le FEPAF (C) - PDRI (BADEA/OFID) : remise en état du laboratoire de Kindia (CRRAF) pour analyse de pesticides et toxicologique (P) - PCAO (EU/ONUDI) : Appui au respect des normes internationales pour l'exportation, les procédures de certification (P)
Mangue Commercialisation	- USAID West Africa Trade and Investment Hub : market intelligence (C); - EXPECT (ECOWAS) : Appui à l'exportation (C); - Fit-For-Market (COLEACP) : développement d'un cahier des charges en conformité avec GlobalGAP (C); - PDRI (BADEA/OFID) : remise en état du laboratoire de Kindia pour analyse de pesticides et toxicologique ; Infrastructures de conservation et de conditionnement dont hangars (magasins de proximité) à Kindia, Mamou et Dalaba (20 tonnes) ; Unités de transformation (P)
Pomme de terre Transformation	- PDAIG (Banque Mondiale) : infrastructures de stockage et de transformation, dispositifs de financement micro-projets - PDRI (BADEA/ODIF) : Unités de transformation ; - BID : Equipements post-récolte et de transformation
Pomme de terre Commercialisation	- CCFD : appui stratégique à la commercialisation (FPFD) - PDRI (BADEA/ODFI) : renforcement du contrôle sanitaire (SPV) - PDAIG (BM) : appui aux OPs (gestion financière, market intelligence)

Maillons amont

Filière	Appuis en cours (C) ou prévus (P)
Ananas Production	- BES (souvent à travers des partenaires) : appui à l'augmentation de la production (extension surface / installation planteurs / augmentation rendement / sécurisation foncier) (C) ; - DAKMA : développement, diffusion et documentation des méthodes de production de rejets MVA (variété « Baronne »), aménagement de périmètres hydroagricoles /innovation – pour le contexte de la Guinée - des systèmes d'irrigation (irrigation localisée sous pression, utilisation de l'énergie solaire pour le pompage), renforcement des capacités organisationnelle et de gestion des OP de la filière (C) - PPAAO/WAAP : production de rejets MVA (C) - Projets SMARTE & SAVY (USAID): Elaboration du plan d'affaire de la FEPAF-BG & pilotage du programme « Jeunes Avenir » visant l'emploi / l'insertion des jeunes diplômés dans le secteur agricole (C) - PCAO (UE /ONUDI/ ITC): Projet (5.1 Mill € sur 4 ans) visant l'amélioration de la performance et la compétitivité des agents économiques et structures intermédiaire par le renforcement des capacités et l'amélioration du climat d'affaires en Guinée. Intervention (infrastructures et renforcement de capacités) sur l'ensemble des maillons de la filière ananas prévue (intervention en cours de révision afin d'assurer plus d'alignement avec la politique nationale filière ananas) - PDRI (BADEA/OFID) : Projet (44 Mill sur 5 ans ?) visant mise en œuvre du plan national de développement horticole (légumes et cultures fruitières – ananas, anacarde, agrumes, mangue). Zone d'intervention Pôle B et F. Infrastructures (pistes, AHA, hangars, magasins, forages,...), développement des chaînes et renforcement de capacités acteurs. Mise en œuvre de 90 ha AHA (Fruguiabé), infrastructures de

Filière	Appuis en cours (C) ou prévus (P)
	conservation et de conditionnement dont hangars (magasins de proximité) à Kindia, Mamou et Dalaba (20 tonnes) et unités de transformation. Intervention en cours de formulation (P) • USAID/UC Davis : Développer les capacités de l'IRAG en horticulture (cursus de formation, production de matériel végétal) (C)
Ananas Collecte	• PCAO (EU/ONUDI): appui à la transformation et le développement de partenariats agro-industriels (P)
Mangue Production /Collecte / Transformation	• PRODEFIMA : Renouvellement des plantations, amélioration des pratiques culturales, infrastructures de conditionnement/stockage/transformation, appui/conseil pour la transformation et l'exportation (C)
Pomme de terre Production	• Afdi + TRIAS / AgriCord (financement DAKMA) : renforcement organisationnel et de gestion (TRIAS), appui au développement/extension du dispositif CEF, mise en relation avec des semenciers – FPF (Afdi) (C) • PNAFA (FIDA) : renforcement des capacités, appui matériel (périmètres, stockage, axes de transport) (FPF & UGAS) (C). Le PNAFA est dans son avant-dernière année d'exécution • DAKMA : renforcement de capacités organisationnelles et de gestion de FPF et UGAS à travers l'ONG Trias (C) • Projets SMARTE & SAVY (USAID): mise à disposition de « jeunes AVENIR » et formation au goutte-à-goutte ((UGAS)(C) • PDAIG (Banque Mondiale) : Projet (43,5 Mil sur 5 ans) visant l'augmentation de la productivité agricole et l'accès aux marchés des exploitations agricoles et SMEs à travers un appui aux filières (5), pommes de terre, maïs, pisciculture, riz et volaille, dans 10 préfectures. Pour les préfectures de Dalaba, Labé en Pita il est prévu un appui à la filière pommes de terre / la FPF. La préfecture de Mamou et donc l'UGAS ne font pas partie de la zone d'intervention. Dans le maillon productions sont prévues des investissements structurants dont l'aménagement de 3000 ha de périmètre AHA identifiés (Schéma directeur national AHA, validé en juillet 2018). • PDRI (BADEA/ODIF) : Aménagements hydro agricoles (600 ha) et forages programmés sur l'ensemble de la zone d'intervention, production de tubercules in vitro au CPH de Dalaba (P) • BID / Projet développement des chaînes de valeurs des filières agricoles en Guinée : Projet (39,83 Mill €, sur 4 ans) visant 11 filières agricoles dont la pomme de terre avec une couverture de l'ensemble du territoire guinéen. Investissements structurants, accès aux intrants, (micro-)financements campagnes agricoles. Aménagement de 550 ha de périmètre irrigué prévu.
Pomme de terre Collecte	• Afdi / AgriCord: appui à la gestion magasins (relais) de stockage – magasins central frigorifique (FPF) • PDAIG (Banque Mondiale) : infrastructure de conditionnement et stockage pour les filières appuyées (PdT ?) • PDRI : infrastructures de conservation et de conditionnement dont Hangars (magasins de proximité) à Kindia, Mamou et Dalaba (20 tonnes) ; Unités de transformation; • BID : Construction d'infrastructures de commercialisation (5 magasins de stockage, 5 centres de conditionnement, 2 aires de séchage, 10 marchés communautaires) ; 310 km de routes • SARA : 2 magasins relais de stockage (FPF)

10.3 Note explicative concernant les instruments financiers des portefeuilles

Les instruments financiers repris dans le portefeuille du Bénin sont basés sur le cadre légal existant.

En d'autres termes, le portefeuille ne reprend aucun prêt ni instrument rentrant dans le cadre de l'A.R. relatif aux instruments de financement innovants.

Les instruments qui y figurent sont :

- les subsides
- les marchés publics
- les accords de coopération avec des acteurs publics

Enabel peut octroyer des subsides à :

1. une personne morale de droit public
2. une organisation régionale de droit public
3. une association sans but lucratif ou une fondation
4. une personne morale de droit privé dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire

Enabel ne financera pas elle-même de *ligne de refinancement* ou de *ligne de crédit*, mais facilitera le processus de recherche de partenaires.

Par ailleurs les types d'instruments prévus sont :

1. Fonds de garantie

Enabel octroiera un subside à un Fonds de garantie d'une institution publique.

Le lancement d'un marché public permettra en outre d'attirer de l'expertise en vue de renforcer l'institution et lui apporter un appui sur le plan de la gestion du Fonds.

2. Soutien des investissements

Enabel octroiera un subside à des institutions publiques (octroi direct) ou à des institutions privées (après un appel à propositions) qui soutiennent des entreprises : facilitation de l'obtention d'un crédit, fourniture d'expertise, appui à des projets innovants, contribution aux investissements.